



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE



BILAN

PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

2022





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE



BILAN

PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

2022









S.E.M. ALASSANE OUATTARA
Président de la République de Côte d'Ivoire

MOT DE SEM LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Dans mon adresse à la Nation le 31 décembre 2021, j'ai instruit le Gouvernement à l'effet de mettre l'accent sur trois (03) grandes priorités en 2022, à savoir (i) la transformation de notre économie par l'accélération de l'industrialisation, (ii) l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes, et (iii) la gouvernance et la lutte contre la corruption.

Outre ces priorités, les investissements, pour l'amélioration de l'accès de nos populations aux besoins sociaux de base, devaient être accélérés, notamment avec la deuxième phase du Programme Social du Gouvernement (PSGouv 2), et les projets en vue du développement équilibré de nos régions.

Au terme de l'année 2022, malgré un contexte international et régional difficile, des résultats importants ont été obtenus.

Je me félicite de l'élaboration du présent document qui dresse le bilan de nos principales réalisations au cours de l'année 2022.

Cet exercice, auquel j'attache du prix, s'inscrit dans notre dynamique de redevabilité et de renforcement de la transparence, dans la mise en œuvre du contrat social qui nous lie aux populations.

J'adresse mes félicitations et mes encouragements au Premier Ministre, pour la parfaite coordination de l'action gouvernementale, et à l'ensemble des membres du Gouvernement, dont les efforts, combinés à ceux des populations et du secteur privé, ont permis d'enregistrer ces avancées.

J'exhorte, à nouveau, le Gouvernement à redoubler d'efforts et à poursuivre son engagement, pour relever les défis, encore nombreux, pour notre pays en 2023.

La réalisation de notre ambition, de construction d'une Côte d'Ivoire prospère et solidaire, exige, de chacune et chacun de nous, de faire toujours plus et toujours mieux pour le bonheur des ivoiriennes et des ivoiriens.

S.E.M. ALASSANE OUATTARA

Président de la République de Côte d'Ivoire



M. Patrick ACHI
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

MOT DE M. LE PREMIER MINISTRE

Le Programme du Gouvernement 2022, élaboré sur la base des orientations du Président de la République, S.E.M Alassane Ouattara, constitue la déclinaison annuelle du PND 2021-2025.

Le présent document établit le bilan de l'action gouvernementale en 2022. Il comporte les principales réformes entreprises, les projets majeurs achevés et ceux en cours.

La synthèse analytique des réalisations 2022, ainsi que la présentation détaillée du bilan des Ministères, montrent les avancées significatives obtenues par l'action gouvernementale lors de cet exercice annuel. Celles-ci sont soutenues par des réformes institutionnelles, structurelles et sectorielles efficaces, qui permettent d'améliorer, chaque jour un peu plus, les conditions de vie des populations sur l'ensemble du territoire national.

Le Programme Social du Gouvernement phase 2 (PSGouv2) permet, lui, de prendre en compte des enjeux nouveaux, notamment la problématique de la fragilité dans les zones frontalières au Nord et le renforcement des politiques sociales, à travers l'accès à l'emploi et l'autonomisation des jeunes et des femmes.

En 2022, l'économie ivoirienne, comme l'ensemble du monde, a été confrontée à la perturbation des chaînes d'approvisionnement internationales, à la flambée des prix de l'énergie, des produits pétroliers, de certains produits alimentaires et des engrais, ainsi qu'à l'insuffisance de l'offre locale de produits vivriers. Dans cette période exigeante, le Gouvernement a su prendre des mesures performantes pour lutter contre la vie chère, protéger le pouvoir d'achat des citoyens et accompagner le secteur privé, afin d'atténuer fortement les effets contextuels sur les populations comme sur les acteurs économiques.

En tirant les leçons des difficultés rencontrées en 2022, nous devons, en 2023, maintenir et renforcer notre engagement pour une action gouvernementale encore plus efficace, plus visible et toujours plus proche et bénéfique pour les populations et leur vie quotidienne.

La mise en œuvre effective de la feuille de route 2023 par l'ensemble des membres du Gouvernement, avec la contribution stratégique du secteur privé, des partenaires techniques et financiers et le soutien de l'ensemble des Ivoiriens, permettra d'accélérer la réalisation de la vision 2030 du Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara et de bâtir, ensemble, une « Côte d'Ivoire Solidaire ».

Patrick ACHI,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

SOMMAIRE

1
MOT DE SEM LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

4
SOMMAIRE

6
SIGLES ET ABREVIATIONS

22
L'ANNEE 2022 EN QUELQUES CHIFFRES

3
MOT DE M. LE PREMIER MINISTRE

5
LISTE DES ENCADRES

9
SYNTHESE ANALYTIQUE DES REALISATIONS

27
PRESENTATION DETAILLEE DES REALISATIONS DES MINISTRES

1.	MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA.....	28
2.	MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA DEFENSE.....	30
3.	MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL.....	36
4.	MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME.....	42
5.	MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE.....	46
6.	MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT.....	52
7.	MINISTRE DES MINES, DU PETROLE ET DE L'ENERGIE.....	56
8.	MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	62
9.	MINISTRE DES TRANSPORTS.....	68
10.	MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.....	74
11.	MINISTRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME.....	80
12.	MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT.....	86
13.	MINISTRE DES EAUX ET FORETS.....	92



14.	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER.....	96
15.	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION.....	102
16.	MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES PME.....	106
17.	MINISTERE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE.....	112
18.	MINISTERE DES SPORTS.....	116
19.	MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES.....	120
20.	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE.....	126
21.	MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE.....	130
22.	MINISTERE DU TOURISME.....	134
23.	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.....	138
24.	MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE.....	142
25.	MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE.....	148
26.	MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE, DU RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....	154
27.	MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	158
28.	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE.....	164
29.	MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT.....	168
30.	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE.....	172
31.	MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE.....	176
32.	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	180
Conclusion		184

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 :	Engagements du Président de la République au titre de l'année 2022.....	20
Encadré 2 :	Lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du nord : une réponse innovante à la menace terroriste.....	34
Encadré 3 :	Lutte contre la cherté de la vie : Réactivité et anticipation payante du Gouvernement par la maîtrise de l'inflation et le renforcement du pouvoir d'achat des ménages.....	162



SIGLES ET ABREVIATIONS

2PAI Bélier	projet de Pôle Agro-industriel de la région du Bélier
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AILCT	Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme
AISSA	Agence Ivoirienne de Sécurité Sanitaire des Aliments
ANAGIL	Agence Nationale de Gestion Intégrée du Littoral
ANAH	Agence Nationale en Habitat
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
APEXCI	Agence Promotion des Exportations Côte d'Ivoire
AVEC	Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
BDFH	Base de Données du Foncier et de l'Habitat
BHCI	Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire
BIC	Bureau d'Informations sur le Crédit
BONAMAS	Bourse Nationale des Manuels Scolaires
CAEF	Commission des Affaires Economique et Financière
CAF OMT	Commission Afrique de l'Organisation Mondiale du Tourisme
CAMDF	Comité d'Affectation et de Mise à Disposition des Fonctionnaires
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CASP 2	Certification des Administrateurs des Sociétés Publiques
CBG	Centre de Bureautique, de Communication et de Gestion
CCC	Campagnes pour le Changement de Comportement
CCE	Comité de Coordination Élargi
CCM	Communication en Conseil des Ministres
CDP	Contrats de Performance
CEMV	Centre d'Entomologie Médicale et Vétérinaire
CENATELPAC	Centre National Technique de Lecture publique et d'Animation Culturelle
CEP	champs écoles paysans
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIAPOL	Centre Ivoirien Anti-pollution
CIES	Constats d'Impact Environnemental
CIRA	convention d'indemnisation rapide des assurés
CLRCN	Comités Locaux de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale
CMMA	Centre Multi-ethnique de Médiations et d'Arbitrage
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNA	Comptes Nationaux Annuels
CNAC	Centre National des Arts et de la Culture
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNCMR	Centre National de Coordination du Mécanisme de Réponse
CNDigit	Comité National de Digitalisation
CNF	Centre National de Floristique
CNF	Commission Nationale de la Francophonie

CNJCI	Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
CNROM	Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale
CNT	Comptes Nationaux Trimestriels
CNTS	Centre National de transfusion Sanguine
COGES	comptes des différents Comités de Gestion
COMNAT-ALPC	Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre
CONAT	Comité National de Transhumance et des déplacements du bétail
CRO	Centre de Recherches Océanographiques
CROAT	Centre de Renseignement Opérationnel Anti-Terroriste
CSU	Centre de Secours d'Urgence
CVC	Compétences de Vie Courante
DECO	Direction des Examens et Concours
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DRENA	Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EFCPC	École de Formation Continue et de Perfectionnement des Cadres
EGENA	États Généraux de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EMPT	Ecole Militaire Préparatoire Technique de Bingerville
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENEF	École Nationale des Eaux et Forêts
ENR	Evaluation Nationale des Risques
ENSOA	Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active
EPES	Établissements Privés d'Enseignement Supérieur
EPHD	Etablissements Publics Hospitaliers Départementaux
EPHN	Etablissements Publics Hospitaliers Nationaux
EPHR	Etablissements Publics Hospitaliers Régionaux
ESTP	École Supérieure de Travaux Publics
FACI	Forces Armées de Côte d'Ivoire
FADCI	Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire
FADCI	Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire
FAE	Fonctionnaires et Agents de l'Etat
FBP	Financement Basé sur la Performance
FGA	Fonds de Garantie Automobile
FGLS	Fonds de Garantie du Logement Social
FONSTI	Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation
FSDP	Fonds de Soutien à la Presse
GENEC	Groupe d'Experts National sur l'Évolution du Climat

GES	Gaz à Effet de Serre
GS-LOI	Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illicite
GSPM	Groupement des Sapeurs-Pompiers-Militaires
GUCE	Guichet Unique de création des entreprises
GUDE-PME	Guichet Unique de Développement des Petites et Moyennes Entreprises
GUDE-PME	Guichet Unique de Développement des Entreprise de Côte d'Ivoire
HG	Hôpital Général
HVA	Hydrauliques Villageoises Améliorées
IFEF	Institutions de Formation et d'Education Féminine
IGM	Indice Gouvernance Mondiale
INAD-CI	Institut National des Administrateurs de Côte d'Ivoire
INFJ	Institut National de Formation Judiciaire
INSAAC	Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
INSAAC	Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
INSFS	Institut National de Formation Sociale en Institut National Supérieur de Formation Sociale
IPCI	Institut Pasteur de Côte d'Ivoire
ISR	intelligence, surveillance et reconnaissance
JBB	Jardin Botanique de Bingerville
L4M	Ladies for Mathematics
LEM	Logements à Equipements Modérés
LMD	Licence-Master-Doctorat
LPSI	Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
MASA	Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan
MCIPPME	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME
MCLU	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MEER	Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier
MEMINADER	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFPA	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
MFFE	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
MFP	Ministère de la Fonction Publique
MINHAS	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
MIRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MIVS	Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MMPE	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie
MNR	mécanisme national de référencement
MOP	maitrise d'œuvre privé
MPBGLC	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption
MPD	Ministère du Plan et du Développement

MPJIPSC	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique
MPM	Modernisation des Processus Métiers
MRCN	Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale
MSHPCMU	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
MSLP	Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté
NSU	Unités Non Standards
OEV	Orphelins et Autres Enfants Vulnérables
OGP	Open Government Partnership
OIPC	Office Ivoirien du Patrimoine Culturel
ONAC-CI	Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire
ONEP	Office National de l'Eau potable
ONPC	Office National de la Protection Civile
ONPC	Office National de Protection Civile
OQSF	Observatoire de la Qualité des Services Financiers
OSEP	Observatoire du Service Public
OSEP	Observatoire du Service Public
PAACA	Projet d'Assainissement et d'Amélioration du Cadre de vie du District Autonome d'Abidjan
PACY	Projet d'Assainissement de la Commune de Yopougon
PADFA	Projet d'Appui au Développement des Filières
PADSAD	Programme d'amélioration durable de la situation de l'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan
PAFE	Projet d'Appui aux Femmes Exportatrices
PAFE	Projet d'Appui aux Femmes Exportatrices
PAGDRH III	Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques Phase III
PAGDS	Projet d'Appui à la Gouvernance et à la Délivrance des Services de Base
PAGEF	Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière
PAGEF	Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière
PAGERPA	Projet d'Appui à la Gestion de l'Espace Pastoral
PAGIBVG	Projet d'Aménagement de Gestion Intégré du Bassin Versant du Gourou
PAPAN	Programme d'Appui à la Production Avicole
PAPSE	Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs
PA-PSGouv	projet d'appui au programme social du Gouvernement
PAPT	Programme d'Appui à la Planification Territoriale
PAPT	Programme d'Appui à la Planification Territoriale
PAQRA	Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan
PARCSI	Projet d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel
PARU	Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine
PASE	Programme d'Appui à la Structuration des Entrepreneurs
PASE	Projet d'Appui et de Soutien aux Entrepreneurs
PCBD	Palais de la Culture Bernard Dadié
PDC2V	Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières
PDL	Plans de Développement Local

PELAF	Programme Elargi de Logement et d'Aménagement Foncier
PEPITE	Programme Economique pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises
PEPT	Programme électricité pour tous
PG	Programmes Gouvernementaux
PHAS	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques
PIDACC/BN	Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger
PIP	Programme des Investissements Publics
PIP	Programmes d'Investissements Publics
PIPV	Projet d'Insertion des Personnes Vulnérables
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAPA	Projet National d'Assistance aux Personnes Âgées
PND	Plan National de Développement
PND	Programme National de Développement Communautaire
PNF	Plan National de Formation
PNJ	Politique Nationale de la Jeunesse
PNOEV	Programme National de Prise en charge des orphelins et autres enfants rendus vulnérables
PNR	parcs nationaux et réserves naturelles
PNRO	Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage
PNSAR	Programme National de Stage d'Apprentissage et de Reconversion
PNT	Parc National de Taï
PONADEPA	Politique Nationale de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture
PPCA	Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde
PPDZR	Programme Pilote de Développement des Zones Rurales
PPDZR	Programme Pilote de Développement des Zones Rurales
PPED	Projet de Promotion de l'Emploi Dément
PREMOPEF	Projet de renforcement des moyens de subsistance des petits exploitants et des femmes
PRETD	Projet de renforcement du Réseau de Transport et de Distribution
PRO2M	projet d'appui au développement des filières manioc et maraîcher
PRODERCI	Projet de Développement et de Réhabilitation du Réseau Electrique en Côte d'Ivoire
PRONER	Programme national d'Electrification rurale
PRPC-DC	Projet de Reconstruction Post-conflit et de Développement Communautaire
PS	Plans Stratégiques
PSGouv	Programme Social du Gouvernement
PSNDEA	Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'E-Agriculture
PSPI	Plan Stratégique de Promotion des Investissements
PSTACI	Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire
PTA	Plans de Travail Annuel
PTD	Projet de Transport Durable
PTDAE	Projet de Transport, de Distribution et d'Accès à l'Electricité

PURGA	Programme d'Urgence de Soutien aux filières agricoles impactées par la COVID 19
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
RC	Responsabilité Civile
RCCM	Registre de Commerce et de Crédit Mobilier
RESCO	Résilience des systèmes cotonniers
RGEE-CI	recensement Général des Entreprises et Établissements de Côte d'Ivoire
RSTI	Régime Social des Travailleurs Indépendants
SDUGA	Schéma Directeur d'Urbanisme du grand Abidjan
SID-CF	Système d'Information Décisionnel du Contrôle Financier
SID-CF	Système d'Information Décisionnel du Contrôle Financier
SIGFAE	Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat
SIGFU	Simplification et de Transformation Digitale du Foncier Urbain
SIGSAM	Système de Gestion des Agréments d'Instrument de Métrologie et de Contrôle des marchés
SIH	système d'information hospitalier
SIMBV-CI	Système d'Information des marchés de Bétail Viande en Côte d'Ivoire
SMQ	Système de Management de Qualité
SNDI	Société Nationale de Développement Informatique
SNITEF	Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Economie Formelle
SNJ	Service National Jeunes
SNRCS	Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale
SODERTOURLACS	Société de Développement Touristique de la Région des lacs
SOGEI	Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles
SONAPIE	Société Nationale de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat
SOSTECI	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
SOTRA	Société des Transports Abidjanais
SPACIA	Système de prévention et de détection des actes de corruption et infractions assimilées
SPDC	Société des Palaces de Cocody
SPJEJ	Service de Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse
SPREF	Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts
STI	Système de Transport Intelligent
THIMO	travaux à haute intensité de main d'œuvre
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TPI	Tribunal de Première Instance
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UFHB	Université Félix Houphouët-Boigny
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UNA	Université Nangui Abrogoua
VFV	Véhicules en Fin de Vie
VRD	Voiries et Réseaux Divers
ZEI	Zone Economique Industrielle

SYNTHESE ANALYTIQUE DES REALISATIONS

Après une décennie marquée par la mise en œuvre de réformes structurelles de grandes ampleurs et la réalisation d'importants projets d'investissements, la Côte d'Ivoire continue de renforcer ses acquis économiques et sociaux et entend devenir en 2030, un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Avec un taux de croissance de 7,4% en 2021, une estimation de 6,8% en 2022, l'économie ivoirienne a montré sa résilience face aux chocs successifs mondiaux et sous-régionaux.

Alors que l'année 2022 était vue comme une année de grands défis, le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, avait affirmé, dans son discours à la Nation du 31 décembre 2021, que « **...Pour consolider toutes ces avancées, nous avons encore d'importants défis à relever...** ». En d'autres termes, les avancées des dix dernières années, qui renforcent la fierté de nombreux Ivoiriens, ne doivent en aucun cas induire un relâchement qui pourrait affecter la trajectoire ou ralentir l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2030.

Conformément à cette orientation, le Gouvernement a entrepris en 2022 de nombreux chantiers d'envergure, a mis en place des politiques adaptées à la conjoncture pour renforcer la résilience de l'économie et poursuivre la dynamique vertueuse de performances économiques. Ainsi, les actions menées en 2022 s'inscrivent dans le cadre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 dont les piliers sont : (i) l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ; (ii) le développement du capital humain et la promotion de l'emploi ; (iii) le développement du secteur privé et de l'investissement ; (iv) le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ; (v) le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique ; et (vi) le renforcement de la gouvernance, la modernisation de l'État et la transformation culturelle.

Les avancées enregistrées au terme de l'exercice 2022, pour certains de ces piliers, permettent d'apprécier les acquis de la réalisation des grands objectifs du Plan National de Développement, mais aussi d'intégrer les défis à prendre en compte pour 2023, année charnière dans la mise en œuvre de ce Plan.

1. L'accélération de la transformation structurelle de l'économie

La mutation de l'économie ivoirienne vers l'industrialisation, moteur de croissance et d'emplois, est une exigence que le Gouvernement a placée au cœur de son action. Ainsi, les efforts déployés ont été orientés vers le renforcement des grappes que sont : le secteur agricole et agroalimentaire, le textile et l'habillement, les matériaux et l'industrie de la construction et de l'habitat, l'économie numérique, l'éducation et la santé, ainsi que les arts, sports et industries culturelles. Sur chacune de ces grappes, des réformes structurelles importantes et des investissements ont été faits en vue d'accélérer l'indispensable transformation structurelle.

Afin de renforcer la compétitivité du secteur primaire et capter plus de valeur ajoutée, l'année 2022 a vu la poursuite des efforts pour l'amélioration de la qualité des produits agricoles et la promotion de leur transformation. Ainsi, la mise en œuvre des conventions pour la transformation des produits agricoles a été poursuivie, à travers la signature de 7 conventions pour le Cacao, 35 conventions pour l'anacarde et 28 conventions pour l'hévéa. Les zones

agroindustrielles de Bondoukou, Korhogo et Séguéla ont été réaménagées et 732 km de routes rurales, dont 466 km dans la région du Gontougo, ont été réhabilitées dans le cadre de la Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde.

Le Gouvernement a également procédé à l'inauguration de près de 40 projets industriels répartis sur l'ensemble du territoire national, pour un montant d'investissement de plus de 220 milliards de FCFA et la création de plus de 2 670 emplois directs.

Le Programme d'urgence de soutien aux filières agricoles d'exportation et au secteur des productions alimentaires a permis de soutenir sur le long terme les filières agricoles affectées par la crise sanitaire de la Covid-19. Ce programme a notamment bénéficié aux filières ci-après :

- ananas, avec l'acquisition et la distribution de produits de traitement et matériel végétal ;
- mangue, avec l'acquisition de 746 154 pièges à mouches de fruits avec attractifs alimentaires pour 20.000 ha de vergers de manguiers ;
- riz, avec l'acquisition de matériel agricole, l'identification de 25 magasins de stockage de paddy et l'organisation d'un atelier d'actualisation du mécanisme de la fixation des prix en avril 2022 ;
- maïs ; et la banane plantain.

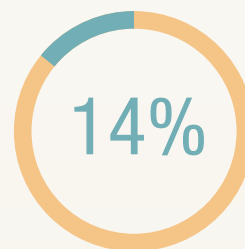
La création de la marque « Terr'Ivoire » et de l'Agence Ivoirienne de Sécurité Sanitaire des Aliments (AISSA) permet de valoriser les produits locaux. Ce sont, enfin, 14 champs écoles paysans (CEP) du manioc qui ont été installés dans plusieurs villes du pays, témoignant de la volonté de renforcer les compétences dans le secteur agricole.

Concernant les ressources halieutiques, alors que la production actuelle ne couvre que 14% du besoin national, le Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI), lancé en août 2022, a fixé comme objectif de produire plus de 500.000 tonnes de poissons, afin d'assurer la souveraineté alimentaire du pays en la matière.

Afin de garantir la transformation structurelle de l'économie ivoirienne et le développement des activités industrielles nationales, il est indispensable d'exploiter le potentiel des activités de services génératrices d'emplois et de valeur ajoutée. Pour cela, des politiques de formalisation et professionnalisation des petits métiers ont été mises en œuvre en 2022 par le Gouvernement. En effet, le Programme National de Stage d'Apprentissage et de Reconversion (PNSAR), lancé en octobre 2022, a été déployé dans les zones de fragilités au Nord, en vue d'adapter la formation des jeunes aux besoins des entreprises et promouvoir l'industrialisation. Le Programme proposera près de 32 000 opportunités de stages-écoles, d'apprentissages ou de formations de reconversion.

*inauguration de
près de **40**
projets industriels*

*Inauguration de **361**
ha de zone
industrielle à Akoupé-
Zeudji PK 24 (Abidjan)*



*seulement du besoin
national en poisson
couvert.*

*objectif : produire
plus de **500 000**
tonnes*

Par ailleurs, une loi relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières a été adoptée afin de mieux valoriser les compétences et le tissu industriel local dans la chaîne des activités pétrolières et gazières, notamment via l'obligation du recrutement et de l'emploi des nationaux disposant des qualités requises.

Le Gouvernement a également mis l'accent sur la culture comme moteur de croissance inclusive. Les travaux de construction du Centre National Technique de Lecture publique et d'Animation Culturelle (CENATELPAC) Riviera-Faya et de réhabilitation des bâtiments de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) connaissent des avancées substantielles, tout comme la construction du Lycée d'Enseignement Artistique de Yamoussoukro.

Enfin, le Gouvernement poursuit ses efforts pour garantir l'accès universel à l'électricité en Côte d'Ivoire, grâce à un transport et une distribution d'électricité améliorés. Cela s'est notamment traduit par la mise sous tension de 162 km de réseau basse tension, 742 km de lignes aériennes moyenne tension (HTA), et la mise en service de 280 postes de distributions publiques télécommandés.

2. Le développement du capital humain et la promotion de l'emploi

Le développement du capital humain et la promotion de l'emploi constituent les fondamentaux d'une croissance inclusive. C'est pourquoi le Gouvernement a fait de ces deux problématiques un pilier spécifique du Plan National de Développement. Conscient qu'il n'y a de valeur que d'hommes, le Gouvernement œuvre à travers ses réformes et ses projets à l'amélioration de la qualité des hommes en vue d'un accroissement substantiel de la productivité.

À ce titre, les actions du Gouvernement en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi ont été renforcées.

Pour l'éducation préscolaire, 225 salles de classe ont été construites dans différentes régions, 601 éducateurs, 2268 encadreurs et 375 enseignants ont été formés au titre du Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE). Grâce à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'alphabétisation, 215 animateurs ont reçu une formation et 6 270 apprenants ont participé à un programme dédié, 210 centres d'alphabétisation et 5 classes passerelles pour 150 enfants hors du système scolaire ont été ouverts.

L'organisation des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA) a donné lieu à une série de mesures de court-terme, adoptées par le Gouvernement, à l'occasion de la rentrée scolaire 2022 – 2023 qui sont en cours de déploiement. Dans le cadre du PSGouv-1, 10 300 enseignants ont été recrutés, avec la promesse d'une intégration à la fonction publique au terme d'une période cumulée de trois (03) ans comprenant deux (2) ans de stage et un (01) an d'exercice. Sur ces 10 300 enseignants, 10282 ont été recruté en juin 2022 et pris en charge par la solde à partir d'octobre 2022 après évaluation. En outre, dans le but d'améliorer l'accès au secondaire, 43 collèges, dont 31 sur financement C2D et 12 financés sur les ressources propres de l'Etat ont été construits.

Pour ce qui est de l'amélioration de l'enseignement supérieur, le projet de loi relatif à l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation a été adopté en juin 2022. Une attention particulière a été accordée au développement des infrastructures, avec l'ouverture de nouveaux restaurants universitaires en juin 2022 à Cocody et à Abobo-Adjamé, la réhabilitation et l'ouverture des cités universitaires d'Abobo 1 et 2, de Vridi, de Port-Bouet 3 et la construction d'un nouveau bâtiment pour Port-Bouet 3 à livrer en 2023. Les travaux de l'université de Bondoukou seront achevés partiellement en septembre 2023 pour permettre son ouverture officielle pour la rentrée 2023-2024. L'Université de San Pedro a été ouverte à la rentrée 2022-2023 et les travaux de la phase 1 ont connu une avancée significative au cours de l'année 2022. En outre, le renforcement et l'équipement du dispositif de Recherche a également été au

cœur de l'action gouvernementale, avec l'acquisition de logiciels et d'équipements de stockage par le Centre National de Calcul, l'extension et l'équipement de la station géophysique de Lamto, l'ouverture d'espaces numériques et de studios d'enregistrement.

Parallèlement au développement de l'enseignement supérieur et au renforcement de l'éducation nationale, le Gouvernement a fait le choix d'améliorer qualitativement et quantitativement l'Enseignement Technique, la Formation professionnelle et l'apprentissage. À ce titre, au cours de l'année 2022, plus de 6 000 jeunes ont été recrutés et sont en cours de formation dans le cadre du déploiement de l'apprentissage. En outre, dans le cadre du partenariat avec le secteur productif, des projets de recrutement direct et de formations/insertions sont en cours pour 5 174 bénéficiaires avec notamment 1 057 à PALM CI ; 3 190 UTEXI /COTIVO ; 50 à OLAM et 861 à GPMCI. Des projets pilotes ont également été lancés en lien avec les entreprises de la grande distribution et du Bâtiment et Travaux Publics. Des travaux ont été engagés pour la construction de neuf (09) nouveaux établissements dédiés à l'Enseignement Technique et à l'apprentissage, à Dabakala, Diabo, Ebimpé, Gbéléban, Kong, Korhogo, Yamoussoukro et Yopougon. En outre, quatre (04) autres établissements (Centre d'Electronique et d'Informatique Appliquée, LP de Ferké, LPC de Yopougon, LT de Yopougon) ont été entièrement réhabilités et rééquipés, et quatre (04) l'ont été partiellement. Le cadre de vie des élèves et étudiants de l'enseignement technique a connu une amélioration grâce à la rénovation partielle du Lycée Technique d'Abidjan du Centre de Bureautique, de Communication et de Gestion (CBCG) de Cocody, du Centre d'Enseignement Technique de Bouaké, du Centre de Formation Professionnelle de Bondoukou, du Lycée Professionnel de Jacquerville, du Lycée professionnel de Man, en vue de parvenir à créer un cadre d'épanouissement attractif pour les jeunes.

Outre le renforcement du système éducatif, l'emploi des personnes en situation vulnérable est demeuré une préoccupation en 2022. Le Projet de Promotion de l'Emploi Décent et le Projet d'Insertion des Personnes Vulnérables ont permis à plus de 2900 personnes vulnérables, partout sur le territoire, de s'insérer sur le marché du travail. Le Gouvernement œuvre également pour la formalisation de l'emploi grâce à la Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Économie Formelle ; ainsi, près de 3000 commerçants du vivrier d'Abidjan ont été formalisés.

Le développement du capital humain et la promotion de l'emploi requièrent un accès universel et de qualité aux soins de santé. Dans ce domaine, plus de 800 lits supplémentaires ont été mis à la disposition de la population en 2022, grâce à la mise en œuvre du Programme hospitalier. En effet, plusieurs établissements sanitaires ont été construits et équipés, à savoir: trois (03) Centres Hospitaliers Régionaux (San-Pedro, Adzopé et Man), trois (03) Hôpitaux Généraux (Danané, Méagui et Yopougon Attié), cinq (05) services spécialisés (Abengourou, Toumodi, Bouna, Séguéla, Daoukro) et 36 Etablissements Sanitaires de Premiers Contacts (ESPC). En outre, quatre (04) Centres Hospitaliers Régionaux (Daloa, Yamoussoukro, Korhogo et Guiglo), quatre (04) Hôpitaux Généraux (Grand Bassam, Adjamé, Duékoué et Soubré) et 133 ESPC ont été réhabilités et équipés.

La lutte contre les maladies non transmissibles a été accentuée à travers le programme de formation à la prise en charge du diabète et de l'hypertension artérielle qui a atteint un taux de réalisation de 131%. Les projets de prévention et d'amélioration de l'hygiène publique ont été particulièrement performants. Par exemple, les 2 journées de vaccination à la Poliomyélite ont dépassé les objectifs fixés, avec 2,2 millions d'enfants vaccinés, contre 1,9 million de prévus, et 193 dépôts de districts ont été équipés en réfrigérateurs.

En ce qui concerne la mise en œuvre effective de la CMU, Le Gouvernement a réduit substantiellement et uniformisé le prix de la poche de sang à 3 000 FCFA, aussi bien au public qu'au privé et a procédé au renforcement du dispositif d'enrôlement afin que chaque citoyen désireux d'acquérir la carte CMU ait un point vers lequel s'orienter. La révision

du panier de soins a fait l'objet d'un arrêté interministériel. Il est ainsi passé de 242 références de médicaments à 741 médicaments, déjà servis dans les pharmacies privées. Par ailleurs, deux problématiques majeures qui freinaient l'effectivité de la CMU ont trouvé des solutions en 2022. En effet, le Gouvernement a signé une convention avec les pharmaciens privés afin que le réseau des pharmaciens privés contribue à la vente des médicaments normaux aux assurés CMU. Ainsi 735 officines de pharmacie sur l'ensemble du territoire national sont prêtes à servir des médicaments aux assurés CMU.

En outre l'accès aux soins qui n'était pas effectif dans de nombreux hôpitaux a fait l'objet de plusieurs circulaires afin de permettre aux détenteurs de la carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU), à jour de leurs cotisations, de bénéficier des prestations.

3. Le développement du secteur privé et de l'investissement



En tant que moteur de la transformation économique et de la croissance inclusive, le développement du secteur privé et de l'investissement constituent le levier de la stratégie gouvernementale. À cet effet, le gouvernement a institutionnalisé la participation du secteur privé à un séminaire Gouvernemental chaque année. Ainsi, l'année 2022 a permis de consacrer le passage d'un cadre de partenariat public privé à une approche de réflexion partagée, en amont, tant en matière de définition de politique que de suivi de la mise en œuvre des activités.

La stratégie du gouvernement en matière de promotion du secteur privé s'appuie sur deux volets complémentaires, à savoir : l'appui direct aux opérateurs privés, notamment les petits et les moyennes entreprises nationales, et le renforcement des facteurs clés de production : infrastructures, finances, et climat des affaires afin de soutenir l'écosystème entrepreneurial et accélérer les investissements privés dans le pays.

Concernant l'appui direct aux opérateurs privés, le Gouvernement a procédé à la réforme de l'écosystème de soutien

aux PME à travers la création du Guichet Unique de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (GUDE-PME). Ce guichet constitue un dispositif d'accompagnement ambitieux qui agit concrètement sur l'ensemble des leviers contribuant à la compétitivité des entreprises et à leur développement. Parallèlement, le Programme Economique pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE), lancé par le gouvernement en octobre 2022 et destiné aux petites et moyennes entreprises à fort potentielles, va permettre d'accompagner 150 entreprises par an et d'en faire des locomotives économiques du pays. Le PASE (Programme d'Appui à la Structuration des Entrepreneurs) a permis d'enregistrer 26 000 entrepreneurs et d'acquérir du matériel de production et le PAFE (Projet d'Appui aux Femmes Exportatrices) a permis d'accompagner 112 femmes sur les marchés internationaux.

En outre, le Guichet Unique de Création des Entreprises (GUCE) du CEPICI a été particulièrement efficace dans l'aide à la création d'entreprises en 2022 avec la création de 18 314 entreprises contre 12 034 entreprises en 2021. Il a également réduit le délai de création d'entreprise (e-entreprise) grâce à la formation des usagers.

Les routes inter-urbaines comme la côtière, l'autoroute de contournement d'Abidjan, l'autoroute Tiébissou- Bouaké ont été accélérées. L'autoroute Yamoussoukro à Tiébissou a été inaugurée et ouverte à la circulation. L'autoroute Tiébissou Bouaké est quasiment achevée. Les travaux des routes stratégiques d'accès à la frontière du Mali par Odienné ou à la frontière du Libéria par Man se sont poursuivis. En d'autres termes, en matière d'infrastructures routières, quasiment toutes les régions ont enregistré des avancées significatives.

Pour ce qui est des infrastructures hydrauliques, le Gouvernement a approuvé la Stratégie Nationale de gestion et de maintenance des infrastructures d'eau potable en milieu rural et le Code de l'Hygiène et de la Salubrité a été adopté en Conseil des Ministres. Pour ce qui concerne la station de la ME, et le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable des villes de l'Est (Bondoukou) sont achevés. Le projet d'adduction en eau potable de la ville de Korhogo est quasiment achevé et de celui de Bouaké en cours d'achèvement.

Par ailleurs, dans le cadre de la CAN 2023, le Gouvernement a lancé le renforcement des systèmes d'adduction d'eau potable existants des villes de Yamoussoukro, San Pedro et Korhogo.

La disponibilité d'infrastructures énergétiques de qualité constitue un point d'attractivité pour les investisseurs privés et les entrepreneurs locaux et internationaux. En 2022, le Gouvernement en a fait une priorité avec l'augmentation de la capacité totale du parc de production, qui est passée de 2 269 MW à fin décembre 2021 à 2 548 MW à fin septembre 2022, grâce à la mise en service de la centrale thermique flottante de location KARPOWER de 100 MW à Azito, le 07 avril 2022, ainsi que de la turbine à gaz de la phase 4 de la centrale thermique d'Azito de 179 MW, le 27 juin 2022. Les travaux se poursuivent sur deux autres projets phares, notamment la construction de la centrale solaire de Boundiali, d'une capacité de 37,5 MW et l'aménagement du barrage de Gribo-Popoli, d'une capacité de 112 MW.

*création de **18 314**
entreprises contre 12 034
entreprises en 2021*

*phase 4 de la centrale
thermique d'Azito de
179 MW*

4. Le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale

Le Plan National de Développement 2021-2025 vise également à renforcer l'inclusion et la solidarité nationale, afin d'atteindre un développement économique et social dont les fruits sont équitablement partagés par toutes les couches sociales. Il met en œuvre des programmes pour renforcer les capacités de tous les groupes sociaux à participer pleinement à l'activité économique grâce à l'éducation, la formation, l'accès aux moyens de production et l'accès à tous les services économiques, ainsi que des programmes aménagés pour les personnes les plus démunies ou marginalisées.

Ainsi, le gouvernement a mis en place des programmes pour permettre l'accès de tous aux soins de santé à travers la construction de plusieurs infrastructures sanitaires. En outre, en étendant la vaccination sur toute l'étendue du territoire, la Côte d'Ivoire a été reconnue par l'OMS comme un modèle de déploiement de la vaccination contre la Covid 19.



Parallèlement, le Programme de Filet Sociaux Productifs a permis à 175 000 ménages de bénéficier de transferts monétaires trimestriels. L'opérationnalisation du Registre Social Unique progresse avec le développement du système d'information et de gestion grâce aux données de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). L'assistance aux populations sinistrées a fait ses preuves, avec 45 700 ménages sinistrés soutenus par l'Etat en 2022.

La lutte contre les diverses formes de marginalisation économiques et sociales a été intensifiée en 2022, notamment pour les jeunes, les jeunes filles et femmes, et les personnes âgées, tant sur les aspects réglementaires qu'opérationnels. À ce titre, l'adoption du Mécanisme National de Référence (MNR) et de procédures opérationnelles standards a permis de renforcer le cadre réglementaire et opérationnel de lutte contre la traite des personnes, de même que l'adoption du Programme Multisectoriel d'appui au système national des filets sociaux qui a participé à l'amélioration du cadre de la prise en charge des populations pauvres et vulnérables.

Une attention particulière a été donnée à l'éducation, au soutien des filles et à l'égalité des genres. Par exemple, le projet SWEDD a permis à 56 600 filles de bénéficier d'interventions en compétence de vie, genre, droits humains, santé sexuelle et planification familiale dans les espaces scolaires. 2 000 jeunes filles ont bénéficié d'un appui alimentaire durant l'année scolaire 2021-2022, et près de 3 000 jeunes filles ont reçu des cours d'alphabétisation du niveau 2.

Plus généralement, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant a œuvré au renforcement des capacités des acteurs de promotion du genre, à des approches de lutte contre les violences basées sur le genre et au renforcement des capacités socio-économiques des femmes, grâce à des actions de formation à la gestion financière et au leadership et à l'acquisition d'équipement pour des organisations féminines.

En outre, la prise en charge des enfants et adolescents vulnérables a été améliorée. 1800 orphelins et autres enfants

rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA ont été pris en charge, et le cadre institutionnel de protection des familles a été renforcé. Le Projet national d'assistance aux personnes âgées qui comporte des campagnes de dépistage des maladies métaboliques, d'octroi d'aides médicales et alimentaires, et d'appui financier a été exécuté.

La solidarité nationale s'est enfin traduite par des travaux et réformes visant à améliorer le cadre de vie des populations. Afin de sécuriser les propriétés foncières et les biens des concitoyens, accroître les recettes fiscales, et faciliter l'accès des propriétaires au marché hypothécaire, le projet de redressement / régularisation des lotissements irréguliers a été poursuivi en 2022. Concernant l'accès au logement, les travaux de Voiries et réseaux divers pour les logements sociaux et économiques sont en cours pour rendre habitables les cités construites. Ces travaux sont soutenus par la réforme de la gestion et du financement du Logement Social – dont la mise en œuvre a vu la transformation de la SICOGL en une Société d'Etat dénommée Agence Nationale en Habitat (ANAH). Cette réforme devrait permettre d'accélérer l'action gouvernementale sur le logement en 2023.

5. Le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique



Le PND 2021-2025 fait de la régionalisation une priorité. L'objectif est de disposer de pôles de développement régionaux qui, à travers la capacité à satisfaire les besoins sociaux de base, offriront un écosystème de vie compétitif par rapport à l'existence d'une mégapole unique. Ainsi, il s'agira de rendre des villes attractives pour les jeunes pour éviter qu'Abidjan, par ce qu'elle offre, continue de s'imposer comme la seule véritable ville.

À cet égard, le Gouvernement a procédé en 2022, à la réhabilitation d'importantes infrastructures à Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, Daloa, Bondoukou, Odienné et San Pedro.

rendre des villes attractives pour les jeunes pour éviter qu'Abidjan, par ce qu'elle offre, continue de s'imposer comme la seule véritable ville

Chacune de ces villes disposera à terme d'un stade, d'un hôpital de référence, d'une université, d'une voirie de grande qualité rénovée, d'une zone industrielle, de centres d'enseignement technique et professionnel, de programme de logements sociaux et de centres d'attraction comme les piscines et autres lieux de loisirs.

Outre les travaux de voirie, plusieurs autres ont été achevés en 2022 à San Pedro, notamment les travaux d'agrandissement du port et de construction d'un Centre Hospitalier Régional. Les travaux d'amélioration des infrastructures aéroportuaires se poursuivent.

La politique de régionalisation permettra aussi de parvenir à un développement équilibré et de valoriser les potentialités de chaque région. Le Programme des Investissements Publics (PIP) et le Programme d'Appui à la Planification Territoriale (PAPT) permettent une coordination de l'action gouvernementale en la matière.

Pour assurer l'efficacité des programmes régionaux, il est nécessaire de disposer de statistiques de qualité pour l'ensemble du territoire. A cet effet, le Ministère du Plan et du Développement a adopté plusieurs réformes en 2022 pour améliorer le Système Statistique National, dans le cadre du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest. Le recensement plus fin de la population est l'un des premiers résultats de cette dynamique.

Pour répondre aux besoins de cette population sur tout le territoire en termes de services publics, qui sont maintenant mieux identifiés et quantifiés, le gouvernement a lancé le Programme Pilote de Développement des Zones Rurales (PPDZR), qui doit se déployer dans les régions du Bounkani et du Poro en 2023. Ce programme vise à assurer le développement de ces régions à long-terme, tout en répondant à des préoccupations quotidiennes, à travers la réalisation de huit (08) centres de santé, huit (08) complexes scolaires et huit (08) forages de puits.

Concernant la biodiversité, le Gouvernement a renforcé les capacités opérationnelles des services du Ministère des Eaux et Forêts (achat de treillis et véhicules) et mis en œuvre des projets d'agroforesterie pour 8 653 ha, dans les régions du N'zi, du Moronou, du Gbêkê, de l'Iffou, du Cavally, de la Nawa et du Guémon. Cela s'inscrit dans la stratégie de valorisation des produits forestiers, établie en parallèle de l'accord de partenariat volontaire sur le commerce légal du bois avec l'Union Européenne (APV-FLEGT). Dans ce cadre, plus de 35 000 hectares de forêts ont été reboisés en 2022 et la filière de la production écoresponsable du cacao a été identifiée comme stratégique. Afin de la soutenir, le projet PROMIRE (Promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions) a été développé pour un déploiement ciblé de fonds structurants pour le financement de la durabilité de la filière cacao, à hauteur de 1,43 milliard de FCFA.

En outre, le Gouvernement a organisé la COP15 au terme de laquelle il a mobilisé 2,5 milliards de dollar US afin de mettre en œuvre des projets de lutte contre la sécheresse et la désertification dans le cadre du projet « Abidjan Legacy Program ».

*disposer de **statistiques de qualité** pour l'ensemble du territoire*

***35 000 hectares de forêts** ont été reboisés en 2022*

6. Le renforcement de la gouvernance, la modernisation de l'État et la transformation culturelle

La culture d'une administration performante s'enracine dans la création d'un environnement de paix et l'amélioration des conditions de travail afin de créer les conditions pour une meilleure productivité. En 2022, la signature du protocole d'accord portant sur une seconde trêve sociale entre le Ministère de la Fonction publique et les huit plateformes syndicales, représentant l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat, va permettre d'améliorer les conditions de vie et de travail des agents et de renforcer le dialogue social au sein de l'Administration publique.

De plus, la culture de l'excellence a été promue grâce à la réforme de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) fondée sur trois piliers de transformation, à savoir l'amélioration de la formation et du cadre de formation, l'opérationnalisation de la filière Gestion des Ressources humaines et la révision totale des curricula de formation. Le Gouvernement a adopté un programme de formation en management des administrations publiques des fonctionnaires et agents de l'Etat. Ce programme prévoit de renforcer la capacité de 3 000 fonctionnaires en trois ans, dont 350 sur l'année 2022.

Par ailleurs, les efforts du Gouvernement pour consolider la transformation culturelle du pays se sont traduits par le projet de Promotion de l'Observatoire du Service Public (OSEP). Ce projet vise à promouvoir le rôle de l'OSEP auprès des populations en formant plusieurs agents de proximité. L'application modulaire de Modernisation des Processus Métiers (MPM) a été développée et est disponible en ligne. En outre, 30 procédures administratives ont été dématérialisées et sont en instance d'être mises en ligne, et 150 nouvelles procédures administratives connectées qui concernent 20 ministères ont été mises à jour.

Dans le cadre du renforcement de la Gouvernance judiciaire et de la modernisation des institutions, le Gouvernement a œuvré pour l'amélioration des infrastructures judiciaires. À cet effet, 13 infrastructures judiciaires et pénitentiaires ont été construites ou réhabilitées, dont le parquet de Bongouanou, le Service de Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (SPJEJ) d'Abidjan-Plateaux, les Maisons d'Arrêts et de Correction de Tabou, de Séguéla, de Sassandra, de Sinfra et de Divo. La Cour d'Appel de Korhogo, réalisée sur financement du C2D, a été inaugurée en novembre 2022. En outre, la réhabilitation du tribunal Pénal d'Abobo et de la Prison de haute sécurité de Korhogo connaissent des avancées respectives de 69% et de 41%. La finalisation des nouveaux locaux de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) à Yamoussoukro et à Abidjan-Bounoumin contribue à la formation de qualité des professionnels de la Justice et la modernisation des institutions judiciaires.

De plus, un plan national de promotion et de protection des Droits de l'Homme et la loi sur l'intervention des juridictions nationales en matière d'arbitrage ont été adoptés, dans le but de doter le pays d'un dispositif normatif et institutionnel garant des libertés des citoyens et conforme à la Constitution de Côte d'Ivoire.

*la culture de l'excellence
a été promue grâce à la
réforme de l'Ecole
Nationale d'Administration*

*13 infrastructures
judiciaires et pénitentiaires
ont été construites ou
réhabilitées*



Le renforcement de la gouvernance économique s'est traduit par la poursuite du Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière, d'Actualisation du cadre de gouvernance et des procédures d'optimisation de la mobilisation des recettes non fiscales. En vue de renforcer la crédibilité de la gestion des finances publiques, le système digitalisé du contrôle fiscal, qui permet une transparence et une neutralité des contrôles, le portail eFournisseur permettant de suivre en temps réel les commandes publiques et le Système d'Information Décisionnel du Contrôle Financier (SID-CF) pour l'automatisation du traitement des dossiers, ont été mis en place en 2022.

En outre, un Système de prévention et de détection des actes de corruption et infractions assimilées (SPACIA) a été mis en place. De janvier à octobre 2022, la plateforme SPACIA a enregistré 469 dénonciations.

Enfin, la participation du Président de la République à la 77^{ème} Assemblée Générale de l'ONU, l'organisation de sept (7) visites officielles en 2022 et les cinq (5) Consultations bilatérales (Allemagne, Belgique, Corée du Sud, Egypte, Iran) ont permis de promouvoir la diplomatie du pays à travers le monde. Par ailleurs, plusieurs mesures attendantes au rayonnement de la Côte d'Ivoire ont été entièrement réalisées, à savoir l'adoption du Statut du Corps Diplomatique, l'opérationnalisation du Mécanisme de suivi de la libre circulation des véhicules de transport inter-Etats des personnes, des biens et du bétail, l'harmonisation des documents d'état civil consulaire en vue de leur sécurisation, et l'élaboration du Guide de l'état civil consulaire ●

Toujours faire ce qui est dit

S.E.M. Alassane Ouattara, Président de la République, accorde une importance particulière à ses engagements. Il s'agit pour lui, au-delà d'une exigence personnelle, de toujours mériter la confiance que le peuple ivoirien a bien voulu placer en lui, pour conduire les destinées de notre beau pays. Il met, ainsi, un point d'honneur à faire ce qu'il dit ».

À l'occasion de son adresse à la nation du 31 décembre 2021, le Président de la République s'est engagé à accélérer la mise en œuvre de son programme de société « **Une Côte d'Ivoire Solidaire** » dans plusieurs secteurs prioritaires. Il a fait, à ce titre, plusieurs déclarations portant sur **les infrastructures, le capital humain, la promotion de la jeunesse et du genre, ainsi que la Bonne Gouvernance et la lutte contre la corruption**.

En matière de renforcement des infrastructures, le Président a déclaré : « *Nous continuerons d'investir dans les infrastructures pour améliorer la fluidité du trafic dans le Grand Abidjan, désenclaver les zones rurales, relier toutes les capitales régionales (...) Nous poursuivrons l'extension de l'autoroute du Nord jusqu'à Bouaké, la réhabilitation de la côtière Abidjan-San Pedro, ainsi que les travaux pour le lancement de la construction de huit nouveaux échangeurs à Abidjan* ».

En ce qui concerne le capital humain, il a fait remarquer que « *Les travaux de réhabilitation des lycées Techniques d'Abidjan et de Yopougon, du lycée professionnel commercial de Yopougon et du CBCG devraient s'achever en 2022, afin d'améliorer l'employabilité de nos enfants ...* » ; puis d'ajouter : (i) « *Nous mettrons aussi en œuvre l'école de la deuxième chance afin de reconvertir certains diplômés sans emploi, d'accompagner les jeunes sans diplôme ou qualification dans des métiers à visée d'insertion rapide, ainsi que dans leurs projets d'insertion professionnelle et sociale* » ; (ii) « *Les Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation dont les recommandations seront bientôt disponibles contribueront à améliorer le contenu et les méthodes d'enseignement de notre système éducatif. Parlant plus spécifiquement du Programme Hospitalier, il relèvera que « Ce vaste programme se poursuivra avec*

l'objectif de rapprocher chaque Ivoirien, où qu'il se trouve sur le territoire national, d'un centre de santé bien équipé, et de consolider la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ».

Au titre du secteur privé, il a précisé que : « *le secteur privé fera l'objet d'une attention particulière et nous allons intensifier son développement par la promotion et l'émergence des champions nationaux* ».

Pour ce qui est de la promotion de la jeunesse et du genre, il a indiqué que : « *Notre seconde priorité pour cette année 2022 est l'emploi des jeunes et des femmes (...) Nous soutiendrons davantage l'autonomisation de nos sœurs et de nos filles, grâce au Fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), initié et mis en œuvre par la Première Dame, doté d'un capital de 25 milliards FCFA* »

Au titre de la Bonne Gouvernance et de la lutte contre la corruption, il a indiqué que « *Notre troisième priorité pour 2022 est la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption* » ; « *j'ai décidé d'instaurer à partir de 2022, un prix portant sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption* ».

Malgré les fortes contraintes économiques et financières dues aux effets du COVID-19 et à la Guerre inattendue en Ukraine, le Président de la République a tenu à la mise en œuvre des priorités sus mentionnées. Le présent encadré permet de lever le voile sur l'Etat d'avancement de la mise en œuvre de ces différents chantiers par le Gouvernement.

En ce qui concerne les infrastructures, l'année 2022 a vu l'accélération de différents chantiers. Toutes les régions du pays font l'objet de travaux. La marche vers l'émergence par l'amélioration des infrastructures est une évidence. Les projets de construction de l'ouvrage principal du pont de Cocody, de l'échangeur de l'Indénié et l'extension de l'autoroute du Nord jusqu'à Tiébissou sont achevés.

Les travaux de réhabilitation de la côtière ont démarré et la construction du 4^e pont d'Abidjan a connu des avancées notables au cours de l'année 2022, avec un

taux de réalisation de 60 %. Une mise en service partielle du pont permettant de drainer 75 % du trafic pourra être effective en avril 2023. Les projets de construction des échangeurs des carrefours Akwaba, Macaci, nouveau Camp d'Akouédo ont effectivement démarré. Les travaux de construction des quatre autres échangeurs seront lancés d'ici janvier 2023.

Pour ce qui est du capital humain, le rapport des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation a été officiellement remis au Premier Ministre, en vue de l'évaluation financière des différentes mesures et de la prise des textes réglementaires. En outre, 43 collèges et lycées, 565 salles de classe pour le primaire et le préscolaire ont été construits.

Le Programme National de Stage d'Apprentissage et de Reconversion, lancé au plan national, le 24 octobre 2022, est déjà déployé dans les zones de fragilités au Nord. Il propose près de 32 000 opportunités de stages-écoles, d'apprentissages ou de formations de reconversion. Dans le domaine de l'Enseignement technique, sur les quatre (4) établissements à réhabiliter, deux (2) établissements (Lycée Technique de Yopougon et Lycée professionnel et commercial de Yopougon) ont vu leurs bâtiments à usage pédagogique totalement réhabilités et équipés.

De nouveaux restaurants universitaires ont été ouverts en juin 2022 à Cocody et à Abobo-Adjamé. Les cités universitaires d'Abobo 1 et 2, de Vridi, et de Port-Bouet 3 sont désormais réhabilitées et ouvertes. Pour Port-Bouet 3, en plus de la réhabilitation, la construction d'un nouveau bâtiment est en cours et sera livré en 2023. Les travaux de l'université de Bondoukou en cours seront achevés en septembre 2023.

Dans le domaine de la santé, plusieurs établissements sanitaires ont été réhabilités et équipés, dont 312 Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC), 5 Hôpitaux Généraux, 8 Centres Hospitaliers Régionaux. Les travaux du plus grand CHU du pays, celui d'Abobo, ont été lancés. Le taux d'accès des populations disposant d'un centre de santé à moins de 5 km est aujourd'hui de 75 % et ne cesse de s'améliorer. En outre, l'accessibilité des populations aux produits sanguins s'est accrue, avec 215 000 poches de sang produites en 2022 contre 132 000 en 2021, soit une hausse de 36%.

La prise en charge des assurés CMU dans les hôpitaux publics s'est accélérée. Avec la signature récente de la Convention avec l'Ordre des Pharmaciens, la disponibilité des médicaments remboursés par la CMU sera nettement améliorée.

En ce qui concerne la promotion de la jeunesse et du genre, les travaux du centre de service civique de Bouaké sont achevés. La construction du centre de service civique de Daloa devrait s'achever en 2023.

Le projet autonomisation de la femme rurale et le programme usines des femmes de Côte d'Ivoire (usi-fem) sont mis en œuvre, avec la construction d'une usine de transformation de Mangue à Sinématiali en 2022.

S'agissant du secteur privé, le Programme PEPITE, destiné aux entreprises à fort potentiel d'exportation dans les chaînes de valeur stratégiques ou celles avec un fort impact domestique, a été lancé. Le Guichet Unique de Développement des PME (GUD-PME) future porte d'entrée unique des entreprises, qui facilitera leur accès à des financements, est désormais opérationnel.

En parallèle, au niveau de l'Administration centrale, les délais de paiement des fournisseurs de l'État ont été fortement réduits pour être ramenés à moins de 30 jours et l'applicatif E-Fournisseurs, permettant au secteur privé de suivre ses factures et leur traitement en temps réel, a été développé et mis en service.

Les travaux sur les délais de paiement ont permis d'aboutir à un accord avec le secteur privé de 30 jours pour l'administration.

Pour ce qui est de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la lutte contre la corruption, les prix d'Excellence de la Bonne Gouvernance et de la lutte contre la corruption ont été décernés, le 5 août 2022, à l'occasion de la Journée Nationale de l'Excellence, respectivement au Ministère d'Etat, Ministère de la Défense et à Monsieur Konan Kouamé, Contrôleur Sanitaire à l'aéroport international Felix Houphouët-Boigny. Les audits des entreprises publiques se sont poursuivis ainsi que le renforcement de leur cadre de Gouvernance.

En 2022, ce qui a été dit a été effectivement fait... ●



L'ANNEE 2022 EN QUELQUES CHIFFRES

I. LES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES ET BUDGETAIRES EN 2022

Au niveau international

- Croissance du PIB mondiale :	3,2%
- Inflation mondiale :	8,8%
- croissance du PIB en Afrique subsaharienne :	3,4%
- croissance UEMOA :	5,7%
- inflation UEMOA :	7,5%

Au niveau national (estimation à fin septembre 2022)

- croissance économique :	6,8%
- inflation :	4,5%
- investissements publics :	3 298,7 milliards FCFA (7,7% du PIB)
- investissements privés :	7 240,9 milliards FCFA (16,9% du PIB)
- crédits à l'économie :	10 218,7 milliards FCFA (en hausse de 11,7% par rapport à 2021)
- nombre de mois de couverture des importations par les devises :	4,6 mois
- déficit courant :	6,3% du PIB
- solde budgétaire :	6,8% du PIB (estimation décembre 2022)

II. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS SECTORIELLES

SANTÉ

- **36 ESPC, 3 CHR, 3 HG et 5** services spécialisés construits et équipés
- **133 ESPC, 4 CHR et 4 HG** réhabilités et équipés
- plafonnement à **3 000 FCFA** la poche de sang au public comme au privé
- **215 000** poches de sang distribuées en 2022 contre 132 000 en 2021
- distribution de **334 752** kits d'accouchement et **35 092 kits** de césariennes
- service gynéco-obstétrique du CHU de Treichville réhabilité et équipé
- plus de **800 lits supplémentaires ouverts** et le taux accessibilité des populations à moins de 5 km de **75%**
- l'opérationnalisation du Registre Social Unique de la CMU avec **741** médicaments référencés
- **25 894 890** doses de vaccins contre la Covid acquis et environ 22 millions de vaccins administrés
- **le taux de létalité de la Covid : 0,94%**, l'un des plus bas au monde



ÉDUCATION

- **10 282 enseignants** contractuels de 2019 recrutés comme fonctionnaires
- **43 lycées et collèges** construits
- ouverture de **l'université de San-Pedro**
- ouverture de **10 espaces numériques** (UFHB, UNA, UAO, UPGC et UMAN)
- octroi de **47.891** bourses Côte d'Ivoire, **2.093** bourses hors Côte d'Ivoire aux étudiants.
- ouverture de la cité universitaire de Vridi
- **ouvertures de restaurants universitaires** à Cocody et à Abobo-Adjamé
- **4 écoles techniques** réhabilitées (Celia, LP de Ferké , LPC de Yopougon, LT de Yopougon)
- **9 écoles techniques** en construction (Dabakala, Diabo, Ebimpé, Gbéléban, Kong, Korhogo, Yamoussoukro, Yopougon)



VIE CHÈRE

- **6,6 milliards** par mois de subvention au prix du pain sur 9 mois, soit **59,4 milliards versés aux meuniers**
- prix de **21 produits** de premières nécessités plafonnés contre 4 produits anciennement
- renforcement du contrôle et la répression contre les hausses anarchiques des prix (707 infractions constatées).
- **725 milliards** pour subventionner le prix du carburant permettant à la Côte d'Ivoire d'être le pays ayant le prix de Gazoil le plus faible de la sous-région.

AUTRES RÉALISATIONS SOCIALES

- **516** localités électrifiées de janvier à novembre 2022. Ce qui porte le taux d'électrification à 81,87% sur la base du RGPH 2021
- **36** localités en milieu urbain connectées au réseau d'eau potable et **150** villages équipé en HV
- **2 900** personnes vulnérables insérer sur le marché de l'emploi
- **110 000** ménages ont bénéficié des filets sociaux
- **56 600 filles** ont bénéficié d'interventions en compétence de vie
- **45 688** personnes sinistrées ont été assistées et **1175** victimes de traite des personnes prises en charge.



AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES TRAVAILLEURS

SECTEUR PUBLIC

- **239 milliards** Fcfa par an aux fonctionnaires et agents de l'Etat, soit **1 195,8 milliards Fcfa en 5ans**

- extension de l'indemnité du logement à l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'État

- allocation familiale qui passe de 2 500 à 7 500 FCFA par mois et par enfant

- l'instauration d'une prime spéciale annuelle, la Prime ADO (33% du salaire mensuel indiciaire chaque début du mois de janvier)

- Revalorisation des baux militaires et police

- revalorisation de la prime de transport

Ces efforts du Gouvernement représentent une moyenne globale de 15% d'augmentation.

SECTEUR PRIVE

- augmentation du SMIG de 60 000 FCFA à 75 000 FCFA, soit **25%**

- fixation du prix du cacao à **900 FCFA et à 750 FCFA** pour le café, malgré un contexte international difficile et défavorable.

SECTEUR PRIVÉ

- **18 314 entreprises** créées en 2022 contre 12 034 entreprises en 2021 au CEPICI ;

- zones industrielles de Bondoukou, Korhogo et Séguéla réaménagées et 732 km de routes rurales réhabilités ;

- **40** projets industriels inaugurés devant créer plus de **2 670 emplois directs** ;

- réforme de l'écosystème des PME pour mieux les accompagner (PEPITE et GUDE-PME) ;

- recensement de **26 000** entrepreneurs et acquisition du matériel de production et **112 femmes exportatrices** ont été accompagnés sur les marchés internationaux ;

- réduction effective des délais de paiements de factures, moins 30 jours pour les factures de moins de 100 millions FCFA ;

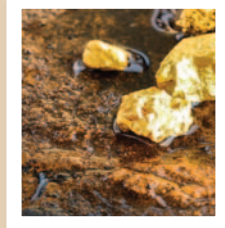
- opérationnalisation effective de l'applicatif E-fournisseur pour le suivi en ligne des factures ;

- lancement du système digitalisé du contrôle fiscal permettant la transparence et la neutralité des contrôles.

INFRASTRUCTURES

- **autoroute Yamoussoukro**-Tiébissou inaugurée
- **autoroute Tiébissou**- Bouaké quasiment achevée
- construction des stations d'Approvisionnement en Eau Potable de la ME et de Bondoukou
- construction du **terminal à conteneur** du port de San Pedro
- construction du **terminal à conteneur** du port de d'Abidjan
- 5e pont d'Abidjan reliant la commune du Plateau à Cocody et échangeur indénifié
- Construction/ réhabilitation de **6 stades** pour la CAN 2024 (Abidjan, Ebimpé, Bouaké, Korogho, San Pédro, Yamoussoukro)
- Turbine à gaz de la phase 4 de la **centrale thermique d'Azito de 179 MW**, le 27 juin 2022
- renforcement de **354 km de la côtière**
- le prolongement du boulevard Latrille sur une longueur totale **7,3 km**, dans le District d'Abidjan
- Amélioration de la voirie de Bouaké et de San Pédro
- le renforcement et l'élargissement du Boulevard de Marseille dans le district d'Abidjan.





Bilan

PRÉSENTATION
DÉTAILLÉE DES
RÉALISATIONS
DES MINISTÈRES

1. MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère d'État, Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de politique extérieure et d'améliorer la contribution de la Diaspora Ivoirienne au Rayonnement et au Développement de la Côte d'Ivoire.



II. Réformes majeures en 2022

Quatre (04) principales réformes ont été mises en œuvre en 2022. Il s'agit de :

- l'adoption du nouveau statut du corps diplomatique ;
- l'opérationnalisation du mécanisme de suivi de la libre circulation des véhicules de transport inter-Etats des personnes, des biens et du bétail ;
- l'harmonisation des procédures d'identification en vue de la sécurisation de l'Etat civil ivoirien dans les Chancelleries ;
- l'élaboration du Guide de l'Etat civil.

Ces actions ont contribué à renforcer les échanges inter-Etats, notamment, en matière d'approvisionnement en bétail pour les populations ivoiriennes et à faciliter l'identification des Ivoiriens de la Diaspora, en vue de leur prise en compte dans les programmes nationaux de développement.

III. Point d'exécution des projets en 2022

Les projets d'investissement réalisés ont été centrés sur l'amélioration des conditions de vie et de travail du Personnel diplomatique à l'étranger.

III.1. Projets achevés en 2022

Ils portent sur :

- l'acquisition d'une Chancellerie à Lisbonne au Portugal ;
- l'acquisition de la Résidence de l'Ambassadeur en Corée du Sud ;
- la Réhabilitation de la Chancellerie et de la Résidence au Mexique ;
- la réhabilitation de la Chancellerie à Genève ;
- la réhabilitation de la salle de Conférence du Ministère.

III.2. Projets en cours non achevés en 2022

Les projets entamés et non achevés en 2022 concernent :

- le système sécurisé de gestion et d'archivage électronique des documents. Le taux d'exécution est passé de 15 à 25% entre 2021 et 2022 ;
- le projet de connexion du Département Central à l'Ambassade de Côte d'Ivoire en France, démarré en décembre 2021, est à 30% de réalisation ;
- les travaux de construction de la Résidence au Sénégal, démarrés en 2021, sont à 10% de réalisation ;
- les travaux de réhabilitation des Chancelleries et Résidence à Bruxelles ont été réalisés à 75% en 2022, contre 45% en 2021.

III.3. Les projets majeurs lancés en 2022

Deux (02) projets majeurs ont été lancés en 2022. Ils concernent :

- Les travaux de réhabilitation des Chancellerie et Résidence à Ottawa, dont la finalisation est prévue pour fin 2023 ;
- Les travaux de réhabilitation des Chancelleries et Résidence au Danemark, la fin des travaux étant prévue pour l'année 2023.

En conclusion, la mise en œuvre des réformes sur l'état civil dans les chancelleries permettra leur sécurisation tout en offrant aux Ivoiriens de l'extérieur de bénéficier des documents d'identité dans des conditions adéquates.

Par ailleurs, les projets de réhabilitation et/ou d'acquisition de chancelleries permettront d'améliorer les conditions de travail des diplomates à l'extérieur ; ce qui entrainera une meilleure visibilité et un meilleur rayonnement de notre pays à l'extérieur ●

2. MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense a pour principale mission d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire le suivi de la politique du gouvernement en matière de Défense. De manière spécifique, il a la responsabilité de défendre l'intégrité du territoire, de sécuriser les populations et les biens et de restructurer les forces de défense en vue d'en faire une armée moderne et républicaine.

II. Réformes majeures en 2022

Les réformes majeures, au nombre de quatre (04), ont porté sur la création :

- du Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illicite (GS-LOI), chargé notamment, de réaliser les enquêtes administratives sur l'orpaillage illégal en liaison avec les structures compétentes, de procéder à la recherche et à l'arrestation des délinquants et de leurs complices, de planifier les interventions et d'organiser le déploiement des opérations de déguerpissement sur le terrain ;
- du Centre de Renseignement Opérationnel Anti-Terroriste (CROAT) pour une meilleure coordination de l'ensemble des actions de lutte contre le terrorisme ;

Aménagement
de 18
cantonements
opérationnels
en conteneurs
maritimes ▼



Acquisition
d'un
patrouilleur de
haute mer
P 400 ◀

- du poste de Conseiller de Sécurité auprès d'Institutions, de Préfectures de Régions et d'Entreprises Stratégiques pour la planification, l'élaboration des plans de protection ou de défense ;
- de nouvelles unités par la Gendarmerie, en vue de s'adapter aux défis sécuritaires actuels et pour une amélioration du maillage du territoire, à savoir :
 - neuf (09) Escadrons à Bongouanou, Dabou, Dabakala, Duékoué, Ferké, Koun Fao, Tengrela, Zuénoula et Bingerville ;
 - quatre (04) Compagnies à Korhogo-Est, Korhogo-Ouest, Odienné-Est et Odienné-Ouest ;
 - trois (03) Brigades, dont une brigade à Gbéléban, une brigade routière et une brigade de recherche à Odienné ;

- trois (03) Sections de Recherches à Daloa, Bouaké et Korhogo ;
- un (01) Peloton de Sécurité Aéroportuaire à Yamoussoukro ;
- trois (03) Légions de Gendarmerie dont une (01) légion territoriale respectivement à Odienné et Korhogo, et une (01) légion mobile à Odienné.

III. Point d'exécution des projets en 2022

III.1. Projets achevés en 2022

Les projets mis en œuvre et achevés par le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense concernent :

- l'acquisition d'un patrouilleur de haute mer P400 pour la surveillance de l'espace maritime ;
- la réhabilitation de brigades de gendarmerie, de l'école de gendarmerie d'Abidjan et de la caserne d'Agban ;
- la construction de bâtiments administratifs et de la zone d'entraînement des forces de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT) au titre de la première phase, financée par le C2D ;
- l'acquisition de paquetage individuel complet pour l'ensemble des Forces Armées de Côte d'Ivoire ;

Acquisition de
02 aéronefs de
type
Beechcraft
350 ER ▼

Acquisition de
véhicules
blindés légers
▶



- l'acquisition de 08 simulateurs de tirs pour l'entraînement des Armées et de la Gendarmerie nationale (Ecole de Gendarmerie à Abidjan, 1er Bataillon d'Akouédo d'Abidjan, Académie des Forces Armées de Zambakro, Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active (ENSOA) de Bouaké, 2ème Bataillon de Daloa, 4ème Bataillon d'Infanterie de Korhogo, Centre d'Entraînement aux Opérations de Paix (CE-OP) de Séguéla et Ecole de Gendarmerie de Toroguhé) ;
- l'acquisition d'engins blindés et de véhicules de transport de troupes pour l'amélioration des capacités opérationnelles des Forces Armées de Côte d'Ivoire (FACI) ;
- la première phase de la mise en place d'un système intégré pour une communication sécurisée des Forces Armées sur l'ensemble du territoire ;
- l'équipement de l'Administration Centrale du Ministère à travers l'acquisition de moyens de mobilité (27 véhicules gamme commerciale) ;
- la construction de la base pour hélicoptères à Tengréla.

III.2 Projets en cours non achevés en 2022

Plusieurs projets non achevés sont en cours et concernent :

- la rénovation de l'Ecole Militaire Préparatoire Technique de Bingerville (EMPT) (bâtiments du premier et second cycle et la construction d'un bâtiment R+2) ;
- la réhabilitation des casernes d'Abidjan du Groupement des Sapeurs-Pompiers-Militaires (GSPM) ;
- la réhabilitation des casernes de l'Armée de Terre (Abidjan, Bouaké, Korhogo et Daloa) et des bases de l'Armée de l'Air (Abidjan et Bouaké) ;
- le démarrage de la première phase de la construction de la base Aérienne de Daloa ;
- la réhabilitation de la base navale de Locodjro et du centre de formation commandos de la Marine nationale ;
- la construction des unités des Forces spéciales d'Abidjan, d'Adiaké et de San Pedro ;
- l'appui à la réinsertion des militaires démobilisés (financé sur le deuxième C2D) ;
- la mise en place d'un système d'Information intégré pour la gestion des ressources humaines des Forces Armées de Côte d'Ivoire ;
- la deuxième phase de la mise en place d'un système intégré pour une communication sécurisée des Forces Armées sur l'ensemble du territoire ;
- la construction de cinq (05) compagnies autonomes de travaux et d'appui au développement rural pour le renforcement des capacités opérationnelles du Génie militaire (Bondoukou, Bouaké, Odienné, San Pedro et Séguéla) ;
- l'acquisition de deux (02) aéronefs de type beechcraft KING AIR 350 ER, équipés pour les missions d'intelligence, surveillance et reconnaissance (ISR), recherche et sauvetage ;
- la fourniture de deux (02) aéronefs au profit des FACI ;
- la construction de sept (07) bases, pour hélicoptères à Boundiali, Bouna, Guiglo, Grand-Béréby, Kong, Téhini et Touba.



62ème Anniversaire de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire à Yamoussoukro le 07 Août 2022 ▲



Visite et rencontre avec les militaires à Kafolo (Kong) le 22 Janvier 2022 ▲

III.3 Projets majeurs lancés au cours de l'année 2022

Quatre (4) projets majeurs ont été lancés en 2022. Ils concernent :

- la construction et d'équipement de la base principale des Forces Spéciales à Jacqueville ;
- l'aménagement de 18 cantonnements opérationnels en conteneurs maritimes au profit des FACI (Guiglo, Bloléquin, Pékan Barrage, Gbinta, Danané, Zouan-Hounien, Prolo, Para, Olodio, Noé, Agnibilékro, Akoboissué, Abengourou, Niablé, Ebilassokro) ;
- l'acquisition du bâtiment du Centre National de Coordination du Mécanisme de Réponse à l'alerte précoce (CNCMR) ;
- l'acquisition et l'installation d'équipements pétroliers.

En somme, les efforts déployés par le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense ont permis de garantir l'intégrité du territoire national ainsi que la sécurité y compris aux frontières des zones nord, confrontées au terrorisme.

Les réformes menées, notamment la création de nouvelles unités de gendarmerie et le Centre de Renseignement Opérationnel Anti-Terroriste ainsi que les acquisitions en matériels de tout genre, auront contribué à améliorer le niveau de sécurisation des populations.

Par ailleurs, les efforts du Gouvernement se poursuivront en matière d'équipements en matériels de dernières générations en vue de disposer d'une armée moderne et plus efficace.

Ces efforts combinés avec ceux du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ont permis d'assurer la quiétude des populations ●



Visite et rencontre avec les militaires à Kafolo (Kong) le 22 Janvier 2022 ▲



cérémonie de baptême de la 53ème promotion des élèves officiers d'active (Abidjan - Yamoussoukro - Zambakro) le 21 Juillet 2022 ▲

Lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du nord :

une réponse innovante à la menace terroriste



De mars 2016 à octobre 2021, la Côte d'Ivoire a connu six attaques terroristes dont cinq dans les zones frontières du Nord (Kafolo, Toubo, Téhini).

Sécuriser le Nord, tel est l'objectif que s'est fixé le Gouvernement, et cela, par une approche holistique. Pour faire face à cette situation inédite, le Gouvernement a mis en place un plan d'action, combinant le renforcement du dispositif sécuritaire (déploiement militaire) – une approche habituelle – et la réalisation de programmes sociaux dédiés, clé pour soutenir les populations vulnérables de ces régions et les soustraire aux influences des groupes terroristes. Cette approche novatrice part d'une conviction forte du Gouvernement à savoir qu'une lutte efficace à long-terme contre le terrorisme et les risques de radicalisation passe nécessairement par l'amélioration des conditions de vie des populations locales afin de réduire la pénétration des discours jihadistes.

La Banque Africaine de Développement (BAD) considère la fragilité comme « une situation où

l'exposition aux pressions internes ou externes surpasse les capacités existantes pour les prévenir, les gérer et les surmonter, créant ainsi des risques d'instabilité ». Les facteurs de cette fragilité sont multiples, et comprennent la pauvreté, l'absence d'infrastructures, notamment, dans les domaines du transport, de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement, ou, pour le cas spécifique des zones du nord, le sentiment d'abandon par l'Etat. Ce dernier est d'autant plus prégnant qu'il est au cœur de la propagande jihadiste, conduisant parfois les populations à coopérer avec eux, en échange de modiques sommes d'argent, d'engins (moto) ou du paiement de leurs ordonnances.

Dès lors, le Gouvernement s'est engagé dans une lutte sur l'ensemble du territoire pour démanteler les réseaux terroristes et neutraliser les extrémistes. A cet effet, l'approche militaire du Gouvernement a porté sur : (i) la formation, à travers la mise en place de l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme (AILT) à Jacqueville ; (ii) la sécurisation des points stratégiques à travers

l'acquisition d'équipements pour les forces de l'ordre et de sécurité, ainsi que l'achat de nouveaux avions, et (iii) l'adoption d'une nouvelle stratégie de gestion et de sécurisation du Parc national de la Comoé, visant à créer un espace d'aires protégées.

Si le renforcement de la présence militaire et du dispositif de renseignement dans les zones frontalières contribue à garantir l'intégrité du territoire et la sécurité immédiate des personnes et des biens, il a été complété par un renforcement de l'action sociale. Celle-ci vise à démontrer à la population la proximité de l'action Gouvernementale et la prise en compte de ses préoccupations, et cela afin de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Etat. Elle concourt ainsi à dissuader les populations, notamment les jeunes, de céder à la tentation de s'enrôler dans les groupes extrémistes ou d'adhérer aux discours de radicalisation qui fleurissent bien souvent prospère sur le terreau fertile de la pauvreté. En complément de l'approche militaire, l'approche sociale vise donc à transformer le potentiel désespoir des populations, né d'un éloignement et de la confrontation aux difficultés de subsistance de tout ordre, en l'espoir d'une vie restaurée et de besoins sociaux de base satisfaits. C'est d'ailleurs ainsi que l'on peut établir une confiance et une complicité entre la population et les Forces de Défense et de Sécurité, et améliorer la participation citoyenne de la population à la lutte contre le terrorisme.

Cette approche inédite a été réalisée par le Gouvernement au niveau national par la mise en œuvre de projets sociaux sur l'ensemble du territoire et ciblés sur les zones de fragilité, afin de répondre aux préoccupations de ces régions.

Ainsi, le Gouvernement a su intégrer la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme dans le cadre de ses projets sociaux, dont le Programme Social du Gouvernement (PSGouv), le projet « Cohésion Sociale des régions Nord du Golfe de Guinée » (COSO), et le programme spécial dans le cadre de l'insertion des jeunes. Ces projets visent à soutenir concrètement les populations dans les zones frontalières fragiles, en y renforçant l'éducation et la formation, en améliorant les conditions de vie

des populations rurales et en favorisant la couverture sociale des populations précaires. Les différents projets développés vont notamment permettre d'offrir aux jeunes des opportunités de formation et d'insertion afin de les autonomiser, et des financements, à destination d'individus ou de groupes, pour les soutenir dans la création d'activités génératrices de revenus et de micro et petites entreprises.

De plus, le Gouvernement a décidé de doter les populations des régions concernées d'infrastructures sociales de base (éducation, santé, électricité, eau potable, entretien routier, service civique, etc.), permettant ainsi de désenclaver certaines localités et de réduire le taux de pauvreté.

Déjà en septembre 2022, l'approche sociale du Gouvernement avait permis d'enregistrer des résultats positifs. En effet, dans le cadre du PSGouv2, 48 localités ont été électrifiées, 46 forages positifs équipés de PMH ont été réalisés, 3 182 PMH ont connu des travaux de maintenance, et 304,4 km de linéaires ont été reprofilés (correspondant aux itinéraires : Kalabo-Parhadi-Talahini ; Odienné-Goulia ; Madinani-Ouayéré). Le PSGouv2 a, également, permis d'insérer 16 785 jeunes au titre des Formations complémentaires qualifiantes, des programmes d'apprentissage, le permis de conduire, les THIMO, le financement d'AGR, le Fonds d'Appui au secteur informel, etc. Dans le cadre des filets sociaux, 17 497 bénéficiaires ont effectivement reçu leurs allocations du troisième trimestre, leur permettant ainsi d'investir dans des activités génératrices de revenus.

La conjugaison des actions sociales avec la mise en place d'un environnement propice à l'épanouissement des jeunes et des femmes, est une approche innovante dont se sert le Gouvernement pour consolider la cohésion sociale et la prévention des conflits dans les régions frontalières. L'approche se déploie et le Gouvernement reste fermement déterminé à poursuivre sa lutte et à garantir la sécurité et la paix sur l'ensemble du territoire ●

3. MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Agriculture, de Développement rural, de Promotion de la Riziculture, d'Agro-Industrie et de Recherche Agronomique Appliquée. Dans ce cadre, il vise une agriculture performante et compétitive, rentable pour les producteurs, avec des acteurs organisés en filières maîtrisant l'ensemble de la chaîne des valeurs et une agriculture soucieuse de la préservation de l'environnement.



Cérémonie de lancement du Projet Agro Industriel du Nord à Sinematiali dans la Région du Poro, le 27 Juillet ▲

II. Réformes majeures en 2022

Les principales réformes engagées par le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural portent sur la mise en place d'un mécanisme provisoire de fixation du prix d'achat du caoutchouc humide au planteur, qui a fait l'objet d'une décision au niveau du Conseil Hévéa Palmier à Huile.

Le Ministère a, en outre, mis l'accent sur la traçabilité du cacao et mis en place un dispositif permettant aux planteurs de disposer de cartes magnétiques pour sécuriser leur revenu.

*des acteurs organisés en filières maîtrisant l'ensemble
de la chaîne des valeurs et une agriculture soucieuse de
la préservation de l'environnement*

III. Point d'exécution des projets en 2022

III.1. Projets achevés en 2022

Le Ministère est dans un nouveau cycle de projets démarrés entre 2018 et 2022. Les acquis au niveau des différentes composantes des projets sont les suivants :

- Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) / Volet agriculture :
 - formation de 3 000 producteurs et de 875 multiplicateurs de boutures de manioc aux bonnes pratiques agricoles ;
 - distribution de 1 000 ha de boutures de manioc ;
 - mise en place de 3 035 ha de production de masse ;
 - formation de 106 transformatrices artisanales du manioc, contre 70 prévues initialement ;
- Projet d'appui au développement des filières manioc et maraîcher en Côte d'Ivoire (PRO2M) :
 - production de 1 115 tonnes de légumes et 70 000 tonnes de manioc ;
 - aménagement de 41,48 ha de sites maraîchers d'agro-entrepreneurs sur les 180 prévus ;
 - réhabilitation de 115,78 ha de sites maraîchers sur 133 ha prévus ;



- Projet Soja : préparation et la mise en valeur de 1 115 ha dans les régions du Bafing et du Kabadougou ainsi que le défrichement de 830 ha ;
- Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) : réhabilitation du barrage de Sologo ;
- Projet sur les Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI) :
 - construction de 03 Hydrauliques Villageoises Améliorées (HVA) dans les régions du Poro et de la Bagoué ;
 - réhabilitation du barrage de Solomougou, du barrage de Tchaloni (travaux achevés à 85%) ;
- Projet de Pôle Agro-industriel de la région du Bélier (2PAI Bélier) :
 - formation de 300 jeunes pour leur intégration dans les chaînes de valeur vivrières ;
 - équipement 32 unités de nutrition dont 27 construites ;
 - renforcement de la capacité électrique de la zone industrielle de Yamoussoukro et du département de Didievi ;
 - production de 38 000 tonnes de manioc sur 2 000 hectares.

- Programme de Renforcement des Infrastructures Socioéconomiques de Base (zones cacaoyères) :
 - réhabilitation de 60 km de pistes et réalisation de 100 forages ;
 - construction de 48 salles de classe, 51 logements d'instituteurs, 16 cantines scolaires, 4 dispensaires, 4 logements d'infirmiers, 2 maternités et 2 logements de sage-femme ;
 - distribution de 200 ensembles table-bancs et 22 500 kits scolaires ;
- Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA) : réhabilitation de 1 003 km de routes rurales dont 466 km dans la région du Gontougo ;



- Programme d'Urgence de soutien aux filières agricoles d'exportation et au secteur des productions alimentaires impactés par la crise sanitaire de la Covid 19 (PURGA 2) :
 - banane plantain :
 - * production de 700 000 vivo plants et 800 000 rejets pares
 - * identification de 350 hectares de terres pour la production sous irrigation dont 100 hectares actuellement défrichés et labourés dans les Régions/Localités du N'zi, Bélér, Moronou, Sud Comoé, Agneby Tiassa, la Mé, Marahoué, Tonkpi) ;
 - * mise en place de 475 hectares de banane plantain en production pluviale dans les régions du N'zi, du Bélér, du Moronou, du Sud Comoé, de l'Agneby Tiassa, de la Mé, de la Marahoué, et du Tonkpi) ;
 - riz :
 - * emblavure de 6 932 ha grâce aux appuis en semences, en engrais et au conseil agricole ;
 - * réhabilitation de 1 840 hectares de parcelles ;
 - * acquisition de 163 équipements de mécanisation pour l'amélioration de la qualité du riz blanchi dans les régions du Gontougou, Nawa, Bagoué, Indénié-Djuablin, Bounkani, La Mé, Tonkpi, Guémon, Cavally, Bélér, Gbêkê, Iffou, Tchologo, Poro, Hambol, Gôh, Loh-Djiboua, Marahoué et Haut Sassandra ;
 - Ananas :
 - * préparation de 80 hectares sur 168 hectares prévus ;
 - * distribution de 3 000 000 de rejets aux planteurs sur 3 265 306 prévus dans les régions des Grands Ponts, du Sud Comoé et de l'Agneby Tiassa ;



Lancement officiel des travaux du Barrage de Sologo ▲

- Mangue :

- * acquisition de 746 154 pièges à mouches de fruits pour 20 000 hectares de vergers dans les régions du Poro, de la Bagoué, du Tchologo, du Kabadougou, du Folon, du Worodougou et du Hambol) ;

- Maïs :

- * formation de 2 559 exploitants sur 1 100 prévus ;
- * distribution de 200 tonnes de semences et mise en place de 9 222 ha de maïs sur 10 000 ha prévus dans les régions du Nawa, Gboklê, San Pedro, Indénié-Djuablin, Sud-Comoé, Folon, Kabadougou, Loh-Djiboua, l'Iffou, Bélier, du N'Zi, Agneby-Tiassa, Grands Ponts, la Mé, Tonkpi, Guémon, Cavally, Haut Sassandra, Marahoué, Bagoué, Poro, Tchologo, Gbêkê, Hambol, Béré, Bafing, Worodougou, Bounkani et Gontougo ;

- Maraîchers :

- * identification de 50 000 exploitants dont 40 000 déjà formés aux bonnes pratiques ;
- * acquisition et distribution de 19 tonnes de semences ;

**50 000 exploitants
identifiés pour les
maraîchers**

- * mise en place de 6 000 hectares en cours pour une production sur la période février-mai 2023 ;
- * sélection de 20 Agro-entrepreneurs pour recevoir des unités de production hors sol (production en toute saison) dans les régions de la Nawa, du Gboklê, de San Pedro, de l'Indénié-Djuablin, du Moronou, du Sud-Comoé, du Folon, du Kabadougou, du Loh-Djiboua, du Gôh, de l'Iffou, du Bélier, du N'Zi, de l'Agneby-Tiassa, des Grands Ponts, des Lagunes, de la Mé, du Tonkpi, du Guémon, du Cavally, du Haut Sassandra, de la Marahoué, de la Bagoué, du Poro, du Tchologo, du Gbêkê, du Hambol, du Béré, du Bafing, du Worodougou, du Bounkani et du Gontougo .

III.2. Projets en cours non achevés en 2022

Le Gouvernement est en train de réhabiliter le barrage de Tchaloni dans le cadre du Projet sur les Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI). En 2022, le taux de réalisation était de 85%.

De même, les travaux de renforcement du barrage de Raviart exécutés à hauteur de 70% seront achevés en 2023 et permettront de mettre en valeur 125 ha de parcelles rizicoles et maraîchères, dans le cadre du Projet de Pôle Agro-Industriel du Bélier (2PAI Bélier).

Les travaux des Zones agroindustrielles de Korhogo et Bondoukou pour la transformation de l'anacarde se poursuivent, avec respectivement, des taux d'exécution techniques de 85% et de 52%. Ils sont exécutés dans le cadre du Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA).

III.3. Les projets majeurs lancés

Cinq (05) projets majeurs ont été lancés au cours de l'année 2022, dans le cadre du renforcement des actions du Gouvernement pour impulser la politique agricole. Il s'agit des projets ci-après :

- le Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières (PDC2V) pour un coût de 142,9 milliards FCFA financé par la Banque Mondiale et l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- Ce projet concerne les régions de la Mé, de l'Indénié-Djuablin, de l'Agneby-Tiassa, des Grands-Ponts, du Sud-Comoé, de San-Pedro, du Gboklê, de la Nawa, du Goh, du Loh-Djiboua, du Haut-Sassandra, de la Marahoué, du Tonkpi et le District d'Abidjan ;
- le Projet de renforcement des moyens de subsistance des petits exploitants et des femmes dans la région du N'Zi (PREMOPEF) pour un coût de 9,87 milliards F CFA (Don GAFSP, Prêt FAD, Gouvernement, bénéficiaires).
- Ce projet qui vise l'aménagement de 100 ha de périmètres maraîchers, la mise en place de 120 champs-écoles, l'appui-conseil à 57 000 producteurs, la construction de 10 sites post-récoltes (hangars, latrines, magasins, aires de séchage), concerne la région du N'zi (Dimbokro, Bocanda et Kouassi Kouassikro) ;
- le Projet Résilience des systèmes cotonniers au nord de la Côte d'Ivoire (RESCO) d'un coût de 44 milliards de FCFA (AFD, INTERCOTON, Etat, bénéficiaires). Ce projet vise à contribuer au développement durable de la filière cotonnière dans un contexte de vulnérabilité climatique, en apportant, notamment un appui au développement de la recherche cotonnière, à la production à travers la modernisation des exploitations cotonnières sur tout l'ensemble du bassin cotonnier, et à la compétitivité de la fibre ivoirienne sur le marché international ;



- le Projet de Pôle Agro-industriel de la région du Nord (2PAI Nord) d'un coût de 167,7 milliards F CFA (BAD, Fonds de l'OPEP, BIDC). Ce projet concerne les régions de la Bagoué, du Poro, du Tchologo et du Hambol et permettra de développer un hub de transformation agricole de 100 ha, ainsi que 5 centres d'agréations et de services agricoles ;
- le Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA) en vue d'accroître la productivité, la qualité et la valeur ajoutée des noix de cajou brutes au bénéfice des petits exploitants agricoles, des OPA et des PME de transformation locale de l'anacarde : démarrage effectif de la troisième zone à Séguéla.

En conclusion, pour répondre à la nécessité de la modernité de l'agriculture qu'impose la conjoncture nationale et internationale, d'importants efforts sont en cours afin d'accroître la production, notamment pour faire face aux besoins des populations en période de contresaison. Les premiers résultats des efforts faits en 2022 pourront se faire ressentir à partir de 2023.

En outre, la politique de transformation locale des produits agricoles sera renforcée à travers la mise en œuvre de certains projets lancés en 2022 et qui se poursuivront en 2023 ●

4. MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

I. Rappel des principales missions

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH) a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Justice et de Droits de l'Homme. Il a pour missions principales : (i) la gestion de l'activité des juridictions ; (ii) le suivi de la bonne application des lois et règlements ; (iii) l'élaboration des projets de lois et règlements ; (iv) la promotion et la protection des droits de l'homme.

II. Réformes majeures en 2022

Les réformes conduites en 2022 portent sur deux axes : (i) les réformes institutionnelles et pédagogiques de l'Institut National de Formation Judiciaire et (ii) les réformes des textes relatifs à l'atteinte des indicateurs du MCC. La mise en œuvre de ces réformes se présente comme suit :

II.1. Les réformes réalisées en 2022

Deux (02) grands types de réformes majeures ont été réalisés par le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme. Il s'agit des réformes suivantes :

- **au titre des réformes institutionnelles** : la finalisation du transfert du siège de l'INFJ dans ses nouveaux locaux à Yamoussoukro et à Abidjan-Bounoumin et l'adoption du plan national de promotion et de protection des Droits de l'Homme ;
- **au titre des réformes visant l'atteinte des indicateurs MCC**
 - l'adoption de la loi organique déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ; la loi portant statut de la Magistrature ;
 - le décret d'application de la loi n° 2022-194 du 11 mars 2022 portant Statut de la Magistrature ;
 - la loi relative au divorce et à la séparation de corps ; et
 - la loi relative à l'absence et à la disparition.

Les réformes institutionnelles permettront d'améliorer la formation initiale et continue du personnel judiciaire, notamment, les magistrats et greffiers pour une bonne application des lois et règlements.

En ce qui concerne l'atteinte des indicateurs MCC, les réformes engagées permettront d'aligner la législation nationale sur l'évolution de la société et l'environnement international.

II.2. Les réformes en cours

Projet de renforcement des capacités du personnel de l'Institut de Formation judiciaire (INFJ) (taux de réalisation 30%) ;

- Projet de réforme de la loi portant organisation judiciaire ;
- Projet de décret relatif à la détention des personnes dans les établissements pénitentiaires ;
- Projet de décret d'application de la loi relative aux agents d'affaires ;
- Charte d'éthique et le code de déontologie ;
- Projet de code de procédure civile et commerciale ;
- Projet de code de procédure en matière administrative ;
- Projet de loi relatif à l'absence et à la disparition (projet de texte adopté par l'Assemblée nationale, en attente de son examen par le Sénat) ;
- Projet de loi relatif aux majeurs protégés (projet de texte adopté en Conseil des Ministres, inscrit au rôle de l'Assemblée nationale) ;
- Projet de décret portant Règlement Général d'Archives Judiciaires.

III. Point d'exécution des projets en 2022

Les projets mis en œuvre ont concerné la mise aux normes des infrastructures judiciaires et pénitentiaires ; la construction et l'équipement de nouvelles infrastructures judiciaires et pénitentiaires et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du MJDH.

II.1. Projets achevés en 2022

Plusieurs projets ont été entièrement réalisés par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme. Il s'agit de :

- la construction du parquet de Bongouanou ;
- la construction de la Cour d'Appel de Korhogo et de Daloa ;
- la réhabilitation du Service de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (SPJEJ) d'Abidjan-Plateaux ;
- l'achèvement de la construction de la cité pénitentiaire de San-Pedro ;
- l'acquisition du terrain pour la construction de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) d'Adzopé ;
- l'achèvement de la construction et de l'équipement du Centre d'Observation des Mineurs (COM) de Bingerville ;
- le déploiement du logiciel de gestion des cabinets d'instruction dans l'ensemble des juridictions ;
- la réhabilitation de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Sinfra ; et
- l'acquisition des terrains pour la construction de la cité justice commerciale.

II.2. Projets en cours d'exécution à fin 2022

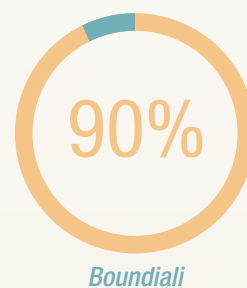
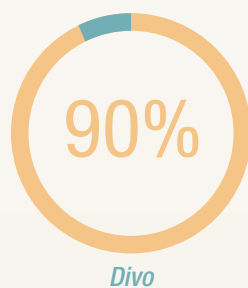
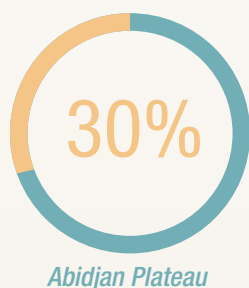
Les principales activités en cours d'exécution et représentant 52% des activités prévues, portent sur :

- la construction et de l'équipement de l'infirmerie de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Bouna ;
- la réhabilitation du Tribunal de Première Instance (TPI) d'Abidjan Plateau (taux d'exécution : 30%) ;
- la construction de la clôture et de la guérite du Tribunal de Première Instance (TPI) de Divo (taux d'exécution : 90%) ;
- la réhabilitation de la section du Tribunal de Première Instance (TPI) Boundiali (taux d'exécution : 90%) ;
- la réhabilitation des Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de Tabou, Séguéla, Sassandra et Divo (taux respectifs de réalisation : 95%, 70% et 95%) ;
- l'acquisition du terrain pour la construction de la Cour d'appel de Bouaké, de la cité pénitentiaire de Korhogo, des TPI et MAC de Dabakala et Tengréla ;



- la construction du tribunal d'Abobo (taux de réalisation de 69%) ;
- la construction de la prison de haute sécurité de Korhogo (taux de réalisation : 98% pour la phase 1 et 41% pour les travaux de la phase 2) ;
- la construction de la MAC de Guiglo (taux de réalisation : 98%) ;
- les travaux de câblages informatiques et électriques dans les juridictions du ressort de la Cour d'Appel d'Abidjan (taux de réalisation : 60%) ;
- l'équipement informatique des juridictions du ressort de la Cour d'Appel d'Abidjan (taux de réalisation : 80%) ;
- la réalisation des missions de suivi du contrôle de l'état civil dans 50 communes et 120 sous-préfectures.

Taux d'exécution
des travaux de
tribunaux de première
instance



II.3. Les projets majeurs lancés



Inauguration de la Cour d'Appel de Korhogo, Région du Poro le 25 Novembre 2022 ▲

Ce sont :

- la construction de la cité pénitentiaire de Guiglo ;
- la digitalisation des textes usuels à l'endroit des magistrats et des greffiers ;
- la dotation des juridictions, des établissements pénitentiaires et de la DPS en équipements pour la collecte des données ;
- la dotation des juridictions et établissements pénitentiaires en logiciels de gestion des données des greffes ;
- la numérisation des archives judiciaires ainsi que des doubles des registres d'état civil.

Au total, les principales réalisations, portant notamment sur la construction d'infrastructures, la réhabilitation des juridictions et établissements pénitentiaires, ainsi que sur les réformes de textes, visent à rendre la justice plus moderne et davantage accessible aux citoyens ●

5. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'administration du territoire, de décentralisation, de dépôt légal, d'identification des populations, de cultes, d'immigration et d'émigration, de sécurité intérieure et de protection civile.



II. Réformes majeures en 2022

Treize (13) réformes majeures, dont cinq (05) avant-projets de loi et huit (08) projets de décret ont été initiées par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et sont en cours. Tous ces textes ont été élaborés et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement par courrier n°936MIS/CAB du 09 juin 2022.

L'état d'avancement se résume comme suit :

- l'avant-projet de loi portant régime général des armes, de leurs pièces, éléments, munitions et autres matériels connexes avec pour objet de lutter contre la prolifération et la circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre tout en prenant en compte les mesures sécuritaires et de coopération désormais en vigueur au niveau sous régional, régional et international ;
- le projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office National de la Protection Civile (ONPC) apporte des modifications au décret n° 2008-60 du 28 février 2008 afin de permettre à l'ONPC de se présenter désormais comme un organisme national de réflexion, de recherche, d'étude, de conseil et d'intervention pour la protection des personnes et des biens. Ainsi, l'ONPC connaîtra une extension de ses attributions et une restructuration de son organisation ;
- l'avant-projet de loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire a pour objet de regrouper

les instruments juridiques liés à l'immigration et à l'émigration en Côte d'Ivoire, en un texte unique et spécifique de sorte à en faciliter l'accès, de le promouvoir comme élément essentiel d'un arsenal complet de réglementation de la gestion du flux migratoire et surtout de favoriser la compréhension des dispositions sur l'entrée et le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire ;

- l'avant-projet de loi relatif aux organisations de la société civile (OSC) avec pour objet la reprise des principaux acquis de la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, notamment le principe de liberté. En outre, il apporte des innovations qui concernent principalement trois aspects, à savoir : (i) la prise en compte de toutes les formes d'association, hormis celles faisant déjà l'objet d'un texte particulier ; (ii) la gouvernance des OSC ; (iii) le financement des OSC ;



- l'avant-projet de loi portant modification du code électoral a pour objet de modifier 59 articles du Code électoral, touchant respectivement les dispositions communes, l'élection du Président de la République, des députés, des sénateurs, des conseillers régionaux et municipaux ;
- le projet de décret portant modification du décret n°74-265 du 19 juin 1974, relatif à la délégation de pouvoirs des ministres aux préfets a pour objet de procéder à la prise en compte des différentes mutations que connaît le fonctionnement de l'administration publique et la gouvernance locale avec la création de nouvelles entités territoriales ;
- le projet de décret instituant une Prime Mensuelle d'incitation au profit du personnel d'appui exerçant dans les services centraux et déconcentrés en charge de l'Administration Territoriale vise à mettre fin aux défections généralisées et à la fuite du personnel d'appui, vers les Ministères et Structures offrant des primes à leur personnel ;
- le projet de décret instituant des recettes non fiscales au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité vient instituer une tarification des actes produits par les structures du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité pour leur permettre de sédentariser leurs personnels et faire face à leurs besoins quotidiens en moyens de fonctionnement, qui sont engendrés par la sollicitation de plus en plus grande des usagers ;
- le projet de décret relatif aux Conseils de Sous-Préfecture a pour objet d'actualiser et de réorienter les dispositions relatives aux Conseils de Sous-Préfecture en lui assignant un nouvel ordre du jour pour tenir compte des réalités actuelles en ce qui concerne les exigences de la gouvernance locale ;
- le projet de décret instituant un uniforme des Autorités Préfectorales vise à prendre en compte les réalités



actuelles imposées par la loi n° 2014-451 du 5 août 2014, portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale qui consacre une véritable hiérarchisation des circonscriptions administratives que sont les Régions, les Départements, les Sous-Préfectures et les Villages, d'où la nécessité d'établir une nette différenciation à partir des attributs de la fonction. ;

- l'avant-projet de loi portant modification des articles 46, 52, 62, 66, 155, 156, 157, 158, 176, 178, 179, 180 et 181 de la loi n° 2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales a pour objet d'adapter et d'harmoniser les dispositions de la loi n°2012-1128 portant organisation des collectivités territoriales, en retenant pour toutes les entités décentralisées les mêmes principes tels que la désignation de la tête de liste, l'élection au même titre que la tête de liste des membres du bureau du conseil ou de la Municipalité ainsi que les questions relatives à la durée du mandat de tous les membres du Bureau du Conseil Régional ou de la Municipalité ;
- le projet de décret portant institution d'une indemnité exceptionnelle de précarité de l'emploi en faveur du personnel des collectivités territoriales et districts autonomes vise à instituer une indemnité exceptionnelle de précarité de l'emploi en faveur du personnel des collectivités territoriales et districts autonomes admis à faire valoir leurs droits à la retraite ;
- le projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2013-476 du 02 juillet 2013 fixant les modalités d'établissement du cadre organique des emplois des collectivités territoriales vient prendre en compte les annexes et les dispositions transitoires dudit décret pour permettre de doter les Communes disposant de recettes propres suffisantes, d'organigramme de services types composé de directions, sous-directions, services et postes de travail.



III. Point d'exécution des projets en 2022

À ce niveau, sur 52 projets d'investissement prévus en 2022, 19 activités ont été entièrement réalisées (36,53%), 23 activités sont en cours d'exécution (44,23%) et 10 activités ont été lancées (19%).

III.1. Projets achevés en 2022

Les projets, ci-après, ont été entièrement réalisés par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. Il s'agit de :

- l'ouverture de trois (03) nouveaux commissariats à (Cocody Angré château, Méagui et Diégonefla) ;
- la dotation en effets d'habillement à tous les fonctionnaires de Police (3673 tenues claires, 10 048 treillis, 5 555 combinaisons noires, 11 274 imperméables, 6 575 bottes, 6 663 paires de rangers, 9 590 paires de mi-bas, 4 992 gilets et 4 825 casques balistiques) ;
- l'acquisition de 299 véhicules de natures diverses, 194 motos et 06 quads ;
- l'équipement en mobiliers, matériels de bureau et matériel informatique de 160 services et Commissariats de Police ;
- l'achèvement des travaux de construction du bâtiment abritant le siège de l'Office National de Protection Civile (ONPC) ;
- la mise en fonctionnement du Centre de Secours d'Urgence (CSU) de Dabou ;
- l'appui aux opérations de sécurisation communautaires :

- organisation de 25 campagnes de sensibilisation communautaire ;
- collecte de 520 armes ;
- marquage de 2028 armes aux normes et standards de la CEDEAO ;
- destruction de 2033 armes obsolètes ;
- l'amélioration des capacités d'anticipation de la Direction des Renseignements Généraux par l'ouverture de 16 Antennes régionales des Renseignements Généraux (Touba, Boundiali, Tabou, Guiglo, Bouna, San-Pedro, Daloa, Gagnoa, Bondoukou, Abengourou, Aboisso, Odienné, Man, Korhogo, Bouaké et Yamoussoukro) ;
- la construction, réhabilitation et équipement des bureaux et résidences de Préfets :
 - six (06) bureaux réhabilités (Man, M'Bahiakro, Touba, Grand-Bassam, Sassandra et Aboisso) ;
 - cinq (05) résidences réhabilitées (Taabo, Koun-fao, Man SG2, Sandégué et Sassandra) ;
 - 93 bureaux équipés en mobiliers et matériels ; 96 bureaux équipés en matériels informatiques ;
 - 90 résidences réparties sur l'ensemble des régions ont bénéficié d'équipements en appoint ;
- la construction, réhabilitation et équipement des bureaux et résidences de Sous-préfets :
 - six (06) bureaux réhabilités (Adiaké, Guehiébly, Kossou, Yakassé-Attobrou, Gagoré et San-Pedro) ;
 - neuf (09) résidences entièrement réhabilitées (Anyama, Grabo, Korhogo, Jacqueville, Morondo, Siempurgo, Agboville, Sikensi et Kouassi-Datédro) ;
 - 103 résidences réparties sur l'ensemble des régions ont bénéficié d'équipements en appoint ;
- la dotation des autorités préfectorales en moyens de mobilité :
 - acquisition et l'affectation de 106 véhicules de commandement ;
 - acquisition de 11 véhicules de liaison ;
 - acquisition d'un (01) hors-bord ;
- la modernisation de l'identification et mise en place du Registre National des Personnes Physiques :
 - enrôlement de 6 042 737 pétitionnaires ;
 - production de 5 843 732 CNI ;

**25 campagnes
de sensibilisation
communautaire
effectuées**

**106 véhicules de
commandement
acquis et affectés**

- distribution de 4 912 122 CNI ;
- 72 720 pétitionnaires satisfaits sur 87 987 au titre des réclamations;
- dotation de 21 centres d'état civil en logiciel «la solution » ;
- formation de 140 agents d'état civil, et de 309 agents de collecte sanitaires ;
- renforcement des capacités des Communes pour la promotion de la Cohésion Sociale.

III.2. Projets en cours

Les projets en cours concernent :

- la construction de deux (02) commissariats de police à Abidjan (Cocody Angré CHU et Abobo N'dotré), et 03 autres à l'intérieur (Korhogo, Niakara et Jacqueville) ;
- la construction du Siège de la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (COMNAT-ALPC) ;
- l'appui au profit des déposants volontaires d'armes de Kébi, Boundiali à travers les Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- la construction des marchés de Bouaké et de Yopougon (MABY) ;
- la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement Economique et Ecologique des Territoires Ruraux (ECOTER) en vue de favoriser une vision concertée du développement durable des territoires, intégrant la gouvernance améliorée, le dialogue social apaisé, le développement économique et la gestion durable des ressources naturelles dans 08 régions que sont le Bafing, le Béré, le Bounkani, le Cavally, le Guémon, le Gontougo, le Tonkpi et le Worodougou ;
- la mise en œuvre du Projet de Développement des Ressources humaines pour le Renforcement de l'Administration Locale dans les Zones centre et nord de la Côte d'Ivoire (PCN-CI) : composante Ecole Primaire Publique réalisée à 50% et composante hydraulique villageoise réalisée à 65%.

En conclusion, les efforts du Gouvernement se sont axés sur l'amélioration des conditions de travail des agents par la dotation en effets d'habillement à tous les fonctionnaires de Police, l'acquisition de matériels de mobilité, la construction/réhabilitation de bureaux et résidences de sous-préfets.

Par ailleurs, l'ouverture de trois (03) nouveaux commissariats à Abidjan et à l'intérieur du pays aura permis de rapprocher le service de police du citoyen.

Ces efforts combinés avec ceux du Ministère d'Etat Ministère de la Défense ont permis d'assurer la quiétude des populations ●

6. MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère du Plan et du Développement (MPD) a pour principales missions : (i) d'assurer la prospective, la planification, la programmation et le suivi-évaluation des politiques économiques, sociales et démographiques ; (ii) de mettre en œuvre les actions d'aménagement du territoire et de développement régional et local ; (iii) d'assurer la production, l'analyse et la diffusion de l'information statistique, ainsi que la formation des statisticiens ; (iv) de faire la coordination et le suivi des cadres de coopération avec les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement ; (v) de conduire la politique de veille stratégique et de l'intelligence économique.

II. Réformes majeures 2022

Les principales réformes mises en œuvre ont concerné l'amélioration du cadre de programmation et de suivi des investissements. De façon spécifique, elles ont concerné :

- le renforcement du cadre institutionnel de la programmation des investissements publics, avec la prise du décret n°742 du 16 septembre 2022 fixant le cadre de maturation, de programmation, et de gestion des projets d'investissements publics, qui prévoit l'adoption chaque année, du Programme des Investissements Publics (PIP) en Conseil des Ministres ;
- l'opérationnalisation du cadre de suivi du PND 2021-2025 avec la prise du décret n°1079 du 31 août 2022 portant création et fonctionnement du cadre institutionnel de suivi et évaluation du Plan National de Développement (PND) 2021-2025. Ce dispositif prévoit la mise en place des organes du cadre de suivi du PND dont le Conseil Présidentiel d'Orientation présidé par le Vice-Président de la République ;
- l'institutionnalisation de l'Évaluation des Politiques Publiques, qui permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leur mise en œuvre, à travers une loi en cours d'adoption par le Parlement.

III. Point d'exécution des projets en 2022

III.1. Projets achevés en 2022

Les principaux projets mis en œuvre par le Ministère du Plan et du Développement sont comme suit :

- l'organisation de l'enquête post censitaire du RGPH 2021 qui a permis de valider un taux d'omission de 4,6% au niveau national, confirmant ainsi la bonne qualité des données ;
- la production des Comptes Nationaux Annuels (CNA) définitif 2020 et des Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) du dernier trimestre 2021 et des premier et deuxième trimestres 2022 ;
- la validation des résultats clés de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2021 : il en ressort une nette amélioration des indicateurs de l'état de santé maternelle et infantile (le taux de mortalité maternelle est passé de 614 en 2012 à 385 en 2021 pour cent mille naissances vivantes et la mortalité infanto-juvénile a chuté, passant de 181 en 1999 à 74 pour 1000 en 2021).

Toutefois, les efforts doivent se poursuivre pour une amélioration encore plus prononcée au regard des ambitions de la vision Côte d'Ivoire 2030 ;

- organisation du Groupe Consultatif, le 15 juin 2022, pour la mobilisation du financement du PND : annonces de financement sur la période 2021-2025 de 15 707 milliards FCFA, contre 9 000 milliards FCFA attendus, soit une réalisation de 168,2% ;
- Mise en place d'un système informatique de Gestion Electronique des Documents et Archives du Ministère : formation de 94 agents et responsables à l'utilisation et à l'appropriation du SIGED-MPD et mise en ligne du fonds documentaire du Ministère (<https://siged-mpd.plan.ci>), plus de 3 572 documents et 2 710 archives téléchargés.



III.2. Projets en cours en 2022

Les projets non achevés en 2022 sont :

- le Programme Pilote de Développement des Zones Rurales (PPDZR) pour les régions du Poro et du Bounkani : ce projet vise à accélérer le développement local par la création dans les régions concernées de petits pôles de développement . La situation de mise en œuvre se présente comme suit :
 - mise en place des cadres institutionnel et organisationnel ;
 - élaboration d'un manuel de procédures ;
 - recrutement du cabinet-conseil chargé de superviser les travaux.

*système informatique de
Gestion Electronique des
Documents et Archives
du Ministère*

*renforcement des
systèmes statistiques
des pays concernés et des
organismes régionaux*

*Recensement Général
des Entreprises et
Établissements de Côte
d'Ivoire*



- le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques (PHAS) en Afrique de l'Ouest : ce projet a pour objectif de renforcer les systèmes statistiques des pays concernés et des organismes régionaux en Afrique en vue d'harmoniser, de produire, de diffuser et d'optimiser l'utilisation des statistiques. Il soutient la réforme du Système Statistique National à travers le financement des grandes enquêtes statistiques et des activités de renforcement de capacités, notamment :
 - le Recensement Général des Entreprises et Établissements de Côte d'Ivoire (RGEE-CI) en cours de préparation ; et
 - le recrutement de 48 statisticiens et 3 géomaticiens en 2022 pour renforcer l'appareil statistique national.
- le Programme d'Appui à la Planification Territoriale (PAPT) lancé en 2021 pour renforcer les capacités des collectivités territoriales en matière de planification, mobilisation des ressources et suivi évaluation. Les réalisations de ce programme en 2022 sont : le renforcement des capacités de 28 cadres des directions de planification des Districts autonomes ; l'appui à l'élaboration de schémas directeurs de l'aménagement du territoire de 4 Districts autonomes (Vallée du Bandama, Lacs, Comoé et Lagunes) et de deux régions (Bélier et Gontougo) ; l'appui à l'élaboration de Plans de Développement Local (PDL) de 07 localités (Tipadipa/Gagnoa, Dieou-Zibiao/Bangolo, Segnonnonklo/Sinématiali, Gogoko/Lakota, Adiebonou/Botro, Priti 1/Transua, Toungbokro/Bouaké ; et la conception de la plateforme d'apprentissage en ligne.
- le Projet Ladies for Mathematics (L4M) : financé par l'AFD, cette étude vise à identifier les déterminants de l'orientation scolaire des filles afin de proposer une stratégie qui contribue à améliorer leur orientation dans les filières sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM).

identifier les déterminants de l'orientation scolaire des filles afin de proposer une stratégie qui contribue à améliorer leur orientation dans les filières scientifiques



- l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) 2021-2022 : la collecte de données des vagues I et II ainsi que les enquêtes sur les Unités Non Standards (NSU) Consommation et Production sont achevées. Le traitement des données et la production des indicateurs de pauvreté sont en cours.
- le Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique (MIVS) : la mise en œuvre de ce projet répond au besoin d'accroître la capacité d'anticipation de l'État. À ce jour, il a été procédé à :
 - la formation de 39 acteurs clés en Veille Stratégique et en Intelligence Economique ;
 - l'acquisition de matériel informatique ;
 - l'élaboration d'un manuel de procédures de réalisation des études de perspectives sectorielles.

III.3. Projets majeurs lancés en 2022

Le programme majeur lancé en 2022 par le Ministère du Plan et du Développement concerne la cartographie des études pour le pilotage stratégique du développement : démarrage avec la mise en place d'un système d'information et de production de données documentaires.

En somme, l'année 2022 a connu l'aboutissement de plusieurs travaux, dont l'organisation du Groupe Consultatif avec la mobilisation réussie des ressources qui contribuera à renforcer l'action du Gouvernement dans tous les secteurs porteurs de l'économie (agriculture, santé, transport, etc.).

En outre, la finalisation de l'enquête post censitaire et la publication des résultats du RGPH 2021 ainsi que la publication des résultats de l'EDS-CI, contribueront à améliorer la qualité et la disponibilité de l'information statistique pour une meilleure planification du développement ●

7. MINISTÈRE DES MINES, DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE) a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion, d'orientation, de réglementation, de coordination et de contrôle des activités des secteurs des mines, du pétrole et de l'énergie.



Inauguration de la Phase IV de la centrale thermique d'Azito le 27 Juin 2022 ▲

II. Réformes majeures en 2022

La principale réforme a été l'adoption de la loi N°2022-408 du 13 juin 2022, relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières. Cette loi prévoit que les titulaires des contrats pétroliers doivent accorder la préférence aux entreprises ivoiriennes pour les contrats de construction, de fourniture et de prestation de service. En outre, il est requis que l'entreprise comporte au moins 75% de main-d'œuvre locale dans ces effectifs.

III. Point d'exécution des projets en 2022

III. 1. Projets achevés en 2022

Dans le cadre des projets en cours, plusieurs activités ont été réalisées :

Au titre du secteur Énergie, concernant les trois (03) objectifs prioritaires du PSGouv2 :

- 516 localités ont été électrifiées de janvier à fin novembre 2022 sur un objectif de 700 localités dans le cadre du PRONER, soit un taux de 74%. Le taux couverture ressort à 81,87% sur la base des données du RGPH 2021 ;

- 208 867 branchements ont été réalisés de janvier à fin novembre 2022 dans le cadre du PEPT soit un taux d'exécution de 83,5%. Pour rappel, depuis le lancement officiel du PEPT en octobre 2014, un cumul de 1 434 513 branchements ont été réalisés à fin novembre 2022 ;
- 34 810 personnes ont bénéficié de la baisse du tarif social permettant ainsi d'économiser 798 millions de FCFA de janvier à octobre 2022.

Les activités achevées au titre des divers projets mis en œuvre par le Ministère des Mines, du Pétrole et l'Energie se présentent comme suit :



- **Projet de Développement et de Réhabilitation du Réseau Electrique en Côte d'Ivoire (PRODERCI)** : l'objectif est de renforcer les capacités du système de transport en vue de lever les contraintes d'exploitation identifiées et doter la Côte d'Ivoire d'un système électrique robuste et fiable.

Les principales composantes sont : (i) réseau de Transport (la construction de 26 postes ; la construction de 1 681 km de lignes HTB) ; (ii) électrification rurale (l'électrification rurale de 500 Localités) et (iii) réseau de Distribution: la restructuration des réseaux HTA de 11 villes de Côte d'Ivoire : Bondoukou, Bouna, Dabakala, Katiola, Kong, Mankono, Sérebou, Tanda, Touba, Touleupleu, Vavoua.

Les activités réalisées dans le cadre de ce projet se présentent comme suit :

- 1685 km de lignes HTB construits ;
- 25 postes construits ;
- réseau HTA réaménagé dans 11 localités ;
- 545 localités électrifiées.

Le taux d'exécution globale du projet est de 99,40%.

1 434 513 branchements électriques ont été réalisés du le lancement du PEPT à fin novembre 2022

34 810 personnes ont bénéficié de la baisse du tarif social de l'électricité de janvier à octobre 2022

1 681 km de lignes Haute Tension construites



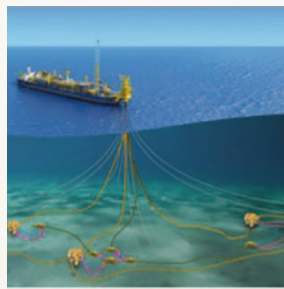
- Projet de renforcement du Réseau de Transport et de Distribution (PRETD) . Ce projet a pour objectif principal d'améliorer la capacité de transit des Lignes et Postes des Réseaux de Transport et de Distribution d'Énergie.

Les activités suivantes ont été programmées au titre du PRETD :

- Construction du poste source 225/20kV de Bingerville ;
- Doublement de la ligne 225kV Soubré - San Pedro (128km) et Extension des postes de Soubré et de San-Pedro ;
- Construction du poste 225/ 33kV de Duékoué, du poste 225/33kV de Zagné, de l'entrée en coupure au poste de Duékoué (1km) de la ligne existante Buyo – Man et de la ligne 225kV Duékoué – Zagné (77km).
- Restructuration du réseau HTA de la ville de Bingerville ;
- Restructuration des réseaux HTA des villes de Duékoué et de Zagné ;
- Construction de la ligne 33kV Zagné – Taï (40km) ;
- Restructuration du réseau HTA de la ville de Taï.
- Electrification de 252 localités rurales.

Les activités, ci-après, ont été réalisés :

- 220 localités mises en service ;





- 9 174 branchements sociaux réalisés (réalisations mentionnées ci-dessus dans le cadre du PSGouv2) ;
- 205 km de Lignes Haute Tension construites (Ligne Duékoué – Zagné et Ligne 225kV Soubré – San-Pedro) ;
- construction et mise sous tension de la ligne HTA de Zagné-Taï ;

Le taux d'exécution globale du projet est de 83,61%.

- **Projet de Transport, de Distribution et d'Accès à l'Electricité (PTDAE) :** Les activités réalisées dans le cadre de ce projet se présentent comme suit :
 - le passage en 225kV des postes de Yopougon 1, Treichville, Vridi et Bia-sud ;
 - 24 transformateurs installés et mis en service ;
 - le passage en souterrain de réseaux HTA aériens dans le District autonome avec 358,5 km de ligne déroulés à Abidjan dont 323 km sous tension et 190 postes préfabriqués installés dont 172 postes en service ;
 - le remplacement des câbles HTA de type CPI par des câbles HTA de type CIS dans la ville d'Abidjan (avec 131,4 km de câbles CIS déroulés, en remplacement des câbles CPI dont 126,5 km de ligne sous tension) ;
 - la mise en service des infrastructures électriques dans 82 localités dans les régions de la Nawa, de Sassandra, San Pédro et Gbôklè.
- **Projet ENERGOS 1 :** l'objectif est de renforcer et de fiabiliser les réseaux électriques des villes de Bouaké, d'Abidjan et de San-Pédro, et d'améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public. Les résultats enregistrés se résument comme suit :
 - la mise en service du nouveau dispatching de Yamoussoukro qui constitue pour le secteur de l'électricité, une infrastructure d'exploitation stratégique, indispensable pour assurer la continuité et la qualité de la fourniture de l'électricité ;

- la reconversion de 106 070 lanternes reconverties dont 27 705 en LED et 78 365 en SHP ;
- l'installation de 2051,18 km de fibre optique ;
- le renforcement de l'électrification dans 148 sous-quartiers.

Au titre du secteur des mines, les résultats enregistrés se résument comme suit :

- 634 sites d'orpaillage illégaux ont été démantelés et réprimés sur 100 sites prévus, soit un taux de réalisation de 634% ;
- 343 personnes déférées devant les tribunaux.

Ces résultats, qui ont été possibles grâce au concours du Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illicite (GSLOI), créé par le Conseil National de Sécurité et mis en service en 2021, ont été enregistrés dans le cadre du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO).

Au titre du secteur des Hydrocarbures :

Au titre du secteur des hydrocarbures, les efforts du Gouvernement en matière de soutien aux populations dans le cadre de lutte contre la cherté de la vie, se sont situés à 725 milliards FCFA. Ces efforts ont permis un soutien substantiel du prix à la pompe, le maintien du prix du gaz butane malgré les fortes pressions à la hausse, une application judicieuse de la hausse en protégeant les populations les plus vulnérables qui sont affectées par les variations du prix du gasoil que le super sans plomb.

Par ailleurs, les efforts du Gouvernement en matière d'intensification de l'exploration ont permis d'aboutir à une découverte importante de réserves de gaz naturel et de pétrole brut dans le bloc CI-802 adjacent au bloc 101 dans le cadre de l'exploration pétrolière et gazière.

Cette découverte permet d'accroître de 25% les réserves initiales qui passent à 2,5 milliards de barils pour le pétrole brut et 3 300 milliards de pieds cubes pour le gaz naturel.

III.2. Projets en cours non achevés en 2022

D'autres nouveaux projets sont en cours d'exécution. Il s'agit :

- du Projet d'aménagement du barrage de Gribo-Popoli : les travaux se poursuivent, avec un taux d'avancement global des travaux de 49% à fin septembre 2022 ;
- de projet de construction de la centrale solaire de Boundiali : les travaux se poursuivent, avec notamment l'acquisition des équipements et la purge des droits coutumiers ;
- du projet de construction de trois (03) nouvelles mines d'or, respectivement à Dabakala (taux de réalisation de 5%), Daloa-Zoukougbeu (85%) et Séguéla (90%) ;
- du projet de construction d'un bac de super sans plomb d'une capacité de 20 000 m3 au dépôt GESTOCI de Yamoussoukro, avec un taux d'avancement global des travaux est de 23% ;
- du projet de construction d'une sphère de 4 000 TM de stockage de gaz butane au dépôt GESTOCI TPAV : taux de réalisation de 77,19%. La mise en service du projet est prévue pour décembre 2023.

III.3 Les projets majeurs lancés en 2022

Les projets majeurs lancés en 2022 par le Ministère des Mines du Pétrole et de l'Énergie concernent :

- la construction d'une centrale à biomasse (BIOVEA) et les infrastructures associées dans la zone d'Aboisso : Ce projet comprend deux (2) tranches indépendantes (Tranche 1 & 2 de 23 MW chacune, soit 46 MW). Il permettra de diversifier le mix énergétique et contribuera à atteindre 45% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2030 ;
- la création du poste Source de Tiassalé 225/33 kV et la restructuration du Réseau HTA : ce projet se situe dans la zone de Tiassalé. Débuté en juillet 2022, il s'achèvera le 21 mars 2024.

Au total, la dynamique observée au niveau des secteurs extractifs et énergétiques consolide l'ambition du Gouvernement de faire de ces secteurs, l'un des piliers forts de la transformation structurelle de l'économie. La mise en œuvre des projets prioritaires du secteur énergie a permis d'accroître la capacité nationale de production de l'énergie électrique de 12% (2548 MW à fin septembre 2022 contre 2269 MW à fin 2021) et d'améliorer le taux de couverture (81,87% à fin novembre 2022 contre 77% en fin 2021).

Les efforts du Gouvernement en matière de renforcement de la lutte contre l'orpaillage illicite se sont faits fortement sentir avec la mise en service du Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage illicite (GSLOI) et les résultats importants enregistrés ●

8. MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le **Ministère de la Fonction Publique (MFP)** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la Politique du Gouvernement en matière de Fonction Publique et de Transformation du Service Public. En liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité, entre autres, du recrutement, de l'affectation des fonctionnaires et agents de l'Etat, de la gestion de leur carrière, du contrôle des effectifs et de la moralisation de la Fonction Publique.



II. Réformes majeures en 2022

Les principales réformes mises en œuvre en 2022 concernent l'amélioration de la formation, de la qualité de service et la consolidation du climat social apaisé. Elles se déclinent comme suit :

II.1. Amélioration de la formation

- **l'amélioration de la formation et du cadre de formation à l'ENA** : la filière Gestion des Ressources humaines est opérationnelle et les curricula de formation sont révisés ;
- **la mise en œuvre de la phase 2 du « Programme de formation en management des administrations publiques » des fonctionnaires et agents de l'Etat** : une Communication en Conseil des Ministres (CCM) relative à ce programme a été adoptée le 03 septembre 2021 et les organes de gouvernance du programme

ont été mis en place. Ce programme vise à renforcer les capacités des agents publics en tenant compte de leur positionnement et de leur contribution réelles à la réalisation des missions qui leur sont assignées et de renforcer la culture managériale de la performance dans l'organisation administrative ;

- **l'élaboration du Plan National de Formation (PNF) des fonctionnaires et agents de l'Etat** : il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans le processus de réforme du cadre national de la formation continue des fonctionnaires et agents de l'Etat et fait suite au diagnostic du système de formation continue des fonctionnaires et agents de l'Etat, à l'élaboration des documents de cadrage de la formation continue des agents publics et à la révision du décret portant organisation de la formation professionnelle. Il a pour objectif de permettre à l'Administration publique ivoirienne de disposer d'un outil de référence qui contribuera à mettre en place le dispositif opérationnel de planification, de gestion, de suivi et d'évaluation de la formation des ressources humaines de l'Etat.



Son déploiement a permis :

- d'opérationnaliser les organes de gestion de la formation continue des fonctionnaires et agents de l'Etat, prévus par le décret n° 95-92 du 1^{er} février 1995 portant organisation de la formation professionnelle des fonctionnaires candidats fonctionnaires, des fonctionnaires et agents relevant des ministères, établissements publics nationaux et collectivités locales. Il s'agit des cellules de Formation, des commissions ministérielles, instituées au sein de chaque département ministériel ainsi que la commission interministérielle présidée par le Ministre de la Fonction Publique ;
 - d'élaborer une matrice consolidée des besoins prioritaires de formation de perfectionnement des fonctionnaires et agents de l'Etat pour la période 2023-2025 ;
 - d'identifier les besoins de formation d'accompagnement de carrière, les besoins de formation catégorielle et les besoins de formation de spécialisation ;
- **la situation de mise en œuvre de ce programme se présente comme suit :**
 - l'élaboration et l'adoption en Conseil des Ministres **le 04 mai 2022** des documents de cadrage de la formation continue des Fonctionnaires et Agents de l'État (FAE), à savoir le document de politique nationale de la formation continue, le document de stratégie nationale de la formation continue et le manuel de procédures de gestion de la formation continue des FAE, essentiels pour l'élaboration du Plan National de Formation (PNF) ;

- élaboration d'un manuel de procédures de la formation ;
- révision du cadre réglementaire de formation des fonctionnaires et des agents de l'Etat ;
- mise en place de cellules et des commissions de la formation continue dans les ministères.

II.2. Amélioration de la qualité de service

- **l'implémentation du Système de Management de Qualité (SMQ) du Ministère de la Fonction Publique** à travers l'élaboration et la validation d'un manuel de procédure du Ministère de la Fonction Publique. Ce manuel qui a été diffusé auprès des administrations et des usagers comporte un ensemble de 28 procédures ;
- **l'implémentation de la phase pilote du guichet unique des concours dans le cadre de l'organisation des concours administratifs** : elle a permis l'ouverture en ligne des concours administratifs à la diaspora, à la déconcentration du dépôt des dossiers des concours d'entrée à l'ENA;
- **la réforme en matière d'affectation et de mise à disposition** : il a été procédé à la création d'un Comité d'Affectation et de Mise à Disposition des Fonctionnaires (CAMDF) en vue de rassurer les fonctionnaires et agents de l'Etat sur la ferme détermination du Ministre de la Fonction Publique à créer un cadre de gestion transparente et optimale des ressources humaines civiles de l'Etat. Pour mémoire, la Commission a tenu sa première session le jeudi 18 août 2022 en statuant sur **cinq-cent-quatre-vingt-six (586)** demandes de mise à disposition de différents ministères formulées par des agents publics en vue de la décision de l'Administration concernant la cinquième étape de la procédure y afférente.

II.3. Consolidation du climat social apaisé

Les discussions conduites par le Gouvernement avec les centrales syndicales ont abouti à la conclusion d'une nouvelle trêve sociale pour une période de cinq (05) ans, de 2022 à 2027.

Dans ce cadre les fonctionnaires et agents de l'Etat ont bénéficié de plusieurs mesures de revalorisation de leur traitement. Il s'agit de :

- l'instauration d'une prime exceptionnelle de fin d'année payée au plus tard le 10 janvier de chaque année au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat en lieu et place du paiement d'un 13^{ème} mois préalablement sollicité. Cette prime représente le tiers (1/3) du salaire mensuel indiciaire de base, pour tous les fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- la revalorisation de l'indemnité de transport des fonctionnaires et agents de l'Etat à partir de fin août comme suit :

Système de Management de Qualité du Ministère de la Fonction Publique, avec un manuel de procédure

Guichet unique des concours dans le cadre de l'organisation des concours administratifs

Cadre de gestion transparente et optimale des ressources humaines



- de 7 000 FCFA à 20 000 FCFA pour les fonctionnaires et agents de l'État qui résident dans le District d'Abidjan ;
- de 7 000 FCFA à 15 000 FCFA pour les fonctionnaires et agents de l'État qui résident à Bouaké ;
- de 5 000 FCFA à 15 000 FCFA pour les fonctionnaires et agents de l'État qui résident à dans les autres chefs-lieux de région ;
- de 5 000 FCFA à 10 000 FCFA pour tous les autres fonctionnaires et agents de l'État qui résident dans les autres localités ;
- la revalorisation des allocations familiales de 2 500 FCFA à 7 500 FCFA par mois et par enfant, pour tous les fonctionnaires et agents de l'État, à compter de fin août 2022 ;
- l'extension du bénéfice de l'indemnité de logement aux fonctionnaires et agents de l'État qui n'en bénéficient pas à ce jour, à compter de fin août 2022 ;
- la revalorisation de l'indemnité contributive au logement pour l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'État, de 20 000 FCFA, à compter de fin août 2022.

En outre, le Gouvernement a adopté un projet de loi portant nouveau statut général de la Fonction Publique.

Ce projet de statut consolide les acquis des fonctionnaires et agents de l'Etat, renforce le principe de respect des libertés syndicales et prévoit l'instauration dans tous les ministères, de comités sectoriels de dialogue social ainsi que le renforcement des capacités des fonctionnaires et agents de l'Etat.

III. Point d'exécution des projets en 2022

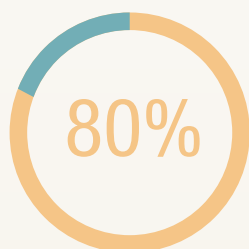
Les projets et investissements réalisés ont porté sur l'amélioration du cadre de travail et la transformation du Service Public.

III.1. Projets achevés en 2022

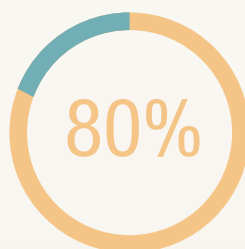
Tous les projets de 2022 se poursuivent. Toutefois, l'on note certains acquis dans la mise en œuvre des différents projets. Ces acquis se présentent comme suit :

- au titre de la phase 2 de la Réhabilitation de l'ENA, de la construction/réhabilitation des Directions Régionales et Antennes du Ministère de la Fonction Publique, Phase 2 :
 - réhabilitation de trois (03) salles de cours et cinq (05) bureaux de l'ENA (80%) ;
 - réhabilitation des DR de Bouaké et d'Agboville (80%) ;
 - réhabilitation des bâtiments de l'Antenne d'Abidjan, de Bouaké et Bouaflé (98%) ;
 - construction du bâtiment de la DR d'Abidjan (25%) ;
- au titre de la politique de modernisation de l'Administration, il s'est agi d'accélérer la transformation du Service Public, à travers la réalisation des projets ci-après : (i) Modernisation des Processus Métiers (MPM), (ii) E-démarches administratives, (iii) Organisation des concours, (iv) Archivage numérique des dossiers des Fonctionnaires et Agents de l'Etat, (v) Guichet Unique des Services Publics « La Maison du Citoyen » et (vi) Performance de l'Observatoire du Service Public (OSEP) :
 - concernant la Modernisation des Processus Métiers (MPM), elle consiste à digitaliser les processus de gestion de plans, projets et programmes, de suivi – évaluation et de production statistique. Cette activité a permis la conception, le développement et la mise en ligne de l'application modulaire MPM. Cet applicatif permettra désormais de centraliser et d'améliorer la production et la gestion des Plans Stratégiques (PS), des Plans de Travail Annuel (PTA), des projets, des Programmes d'Investissements Publics (PIP), des Programmes Gouvernementaux (PG), du Suivi-Evaluation des plans, projets et programmes, mais aussi de la production des données statistiques du Ministère de la Fonction Publique. Par ailleurs, 35 acteurs sont formés à l'exploitation de la plate-forme MPM ;
 - concernant E-démarches Administratives et de l'Organisation des concours, les acquis suivants sont à retenir :
 - * 30 procédures administratives des Ministères de la Justice et des droits de l'homme et du Ministère des Eaux et Forêts ont été dématérialisées et sont en instance d'être mises en ligne ;
 - * 150 nouvelles procédures administratives concernant 20 ministères ont été collectées et mises à jour ;
 - * la célérité dans la proclamation des résultats des concours administratifs (maximum 30 jours) ;
 - * l'équité dans l'organisation des concours est effective (mise en place d'un Collège de supervision avec les Préfets, élaboration d'une charte d'éthique) ;
 - * la transparence dans l'organisation des concours est effective (possibilité de consultation en ligne des notes obtenues par les candidats lors des concours) ;

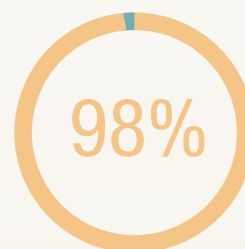
**Taux
d'exécution**
des travaux de
Réhabilitation au
titre de la phase 2



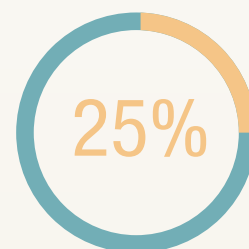
ENA



DR Bouaké et Agboville



Antennes Abidjan,
Bouaké et Bouaflé



DR Abidjan

- concernant l'Archivage numérique des dossiers des Fonctionnaires et Agents de l'Etat et la Performance de l'Observatoire du Service Public (OSEP), les activités suivantes ont été entreprises :

- *la construction et l'équipement de la salle N°3 d'archives réalisés à 100% ;

- *l'interfaçage du système de numérisation avec le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) réalisé à 95%. Cette opération permettra désormais d'accéder à la totalité des pièces constitutives de son dossier administratif logé au dépôt d'archives du MFP. Ainsi, des projets d'actes administratifs pourront être initiés sans qu'il ne soit demandé au fonctionnaire de fournir des documents déjà produits (arrêté de nomination ou de promotion, certificat de première prise de service, etc.) ;

- *dans le cadre du suivi des activités de l'OSEP, sur les 18 453 requêtes collectées, 15 178 ont été traitées, soit un taux de traitement de 82,25% ;

- *80 agents de proximité ont été formés sur le rôle de l'OSEP en vue de sa promotion auprès des populations est réalisée.

III.2. Projets en cours en 2022

Les projets mentionnés dans la section précédente se poursuivent. Ils feront l'objet d'une attention particulière, au niveau du Ministère de la Fonction Publique, en vue de leur achèvement en 2023.

III.3. Les projets majeurs lancés

À ce niveau, le projet Rénovation et extension du câblage téléinformatique du Ministère a débuté par la rénovation du câblage du cœur du réseau et du rez-de-chaussée de l'immeuble principal du Ministère de la Fonction Publique. Il est prévu s'achever en 2025.

En conclusion, l'année 2022 a été marquée essentiellement par les négociations et la conclusion d'une nouvelle trêve sociale. Grâce à ces discussions, les fonctionnaires et agents de l'Etat ont vu leur situation améliorée avec un ensemble de mesures prises qui impactent directement leur niveau de rémunération, y compris l'adoption en Conseil des Ministres du nouveau projet de loi portant statut de la fonction publique ●

9. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministre des Transports est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Transports. En liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité de : (i) la maîtrise d'ouvrage des infrastructures des aéroports, des ports, des gares routières, des chemins de fer nationaux et urbains et des infrastructures fluviales ; (ii) de la promotion, l'organisation et le contrôle du transport privé routier, ferroviaire, aérien, fluvial et maritime ; (iii) la promotion, l'organisation, la réglementation et contrôle des transports collectifs urbains, interurbains et en milieu rural, et du transport privé ; (iv) de l'initiation, l'application et le contrôle de la réglementation relative à la sécurité des transports routier, aérien, ferroviaire, fluvial et maritime ; (v) et la contribution à la formation de l'ensemble des acteurs des transports.

II. Réformes majeures en 2022

Les principales réformes effectuées en 2022 portent sur :

- l'adoption du décret relatif à la mise en place d'un plan de circulation des motos et tricycle dans la ville d'Abidjan ;
- l'adoption du décret relatif à la réglementation des transports publics particuliers de personnes (VTC et co-voiturage) ;
- la mise en place d'une plateforme électronique de suivi des activités de contrôle technique automobile ;
- l'adoption de la Stratégie Nationale de Sécurité routière pour la période 2021-2025 qui a permis de mettre en œuvre la vidéoverbalisation : plus de 3 millions d'infractions ont été notifiées de septembre 2021 à fin septembre 2022. 30% de ces contraventions ont été recouvrées pour un montant total de 1,8 milliard FCFA ;
- la réactivation et le fonctionnement régulier de la commission de retrait des permis avec 376 permis de conduire retirés de janvier à fin octobre 2022 ;
- la mise en œuvre de la phase pilote de l'automatisation de l'examen théorique du permis de conduire, le 14 octobre 2022.

*Mise en place
d'un **plan de
circulation**
des motos et
tricycles dans
Abidjan*

*Réglementation
des transports
publics
particuliers de
personnes (VTC
et co-voiturage)*

*Plateforme
électronique
de suivi du
contrôle
technique
automobile*

*Stratégie
Nationale de
Sécurité
routière pour
la **vidéoverba-
lisation***

*Automatisa-
tion de
l'examen
théorique du
permis de
conduire*



Unité d'assemblage Sotra Industrie à Abidjan-Koumassi ▲

III. Points d'exécution des projets

III.1. Projets achevés en 2022

Plusieurs projets ont été mis en œuvre par le Ministère des Transports. Les résultats se présentent comme suit :

Au titre de la Mobilité Urbaine

- L'indemnisation des personnes affectées par le projet et la libération des emprises du projet dans le cadre de la construction de la ligne 1 du métro. Le montant des indemnités payées s'élève à plus de 26,9 milliards FCFA ;
- le déploiement de la Société des Transports Abidjanais (SOTRA) à Grand-Bassam en mai 2022, à Yamoussoukro le 23 décembre 2022. La finalisation des diligences et la signature des documents contractuels (contrats financiers, documents techniques, etc.) en liaison avec les autres Ministères, notamment le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère de l'Économie et des Finances garantissant le démarrage des travaux physiques en 2023 ;
- l'acquisition de 401 autobus neufs sur les 450 prévus au profit de la SOTRA dans le cadre du Projet de Transport Durable.

Au titre du développement des infrastructures maritimes et fluviolagunaires :

- l'achèvement de la construction du deuxième terminal à conteneurs du port d'Abidjan et sa mise en service le vendredi 2 décembre 2022. Ce terminal permettra d'accueillir des porte-conteneurs de grandes capacités, notamment 16 m de tirant d'eau dans le cadre du développement des infrastructures maritimes et fluviolagunaires ;



Visite du Premier Ministre à l'unité d'assemblage de Sotra Industrie à Abidjan-Koumassi le 10 Janvier 2022 ▲

- l'inauguration le mercredi 14 septembre 2022, du Terminal Industriel Polyvalent du port de San-Pedro.

Au titre de la sécurité routière :

- la mise en place d'une plateforme électronique de suivi des activités de contrôle technique automobile dans le cadre de la sécurité routière ;
- l'extension du Système de Transport Intelligent (STI) sur les axes accidentogènes identifiés. Ce système permettra d'améliorer significativement la sécurité routière, de doter l'administration d'un système d'information sur les accidents de la route, de maîtriser au mieux la mobilité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national.

Cette activité a eu, pour conséquence, l'amélioration de la situation de la sécurité routière dans le Grand Abidjan au cours du 1^{er} semestre 2022 avec une baisse de 9,79 % pour les accidents, 64 % pour les tués et 10,39 % pour les blessés par rapport à la même période en 2021 ;

Au titre du développement du transport aérien :

- l'achèvement de l'installation de l'ILS de l'aéroport de Bouaké qui est une méthode de radiogoniométrie permettant l'atterrissage des avions sans visibilité ;
- l'ouverture de 02 nouvelles liaisons aériennes respectivement à destination de la Guinée Bissau (02 juin 2022) et de l'Afrique du Sud (29 juin 2022).

En matière de renouvellement du parc auto :

Les efforts du Gouvernement ont permis de livrer 50 taxis compteurs aux opérateurs en 2022. Ce qui porte le nombre total de véhicules livrés depuis 2017 à 1382 dont 832 mini bus de marque Ashok Leyland et 550 taxis compteurs.



III.2 Projets en cours non achevés en 2022

Plusieurs projets sont en cours d'exécution et concernent :

- la généralisation de la vidéo verbalisation dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité routière pour la période 2021-2025, l'extension du Système de Transport Intelligent (STI) sur quatre (04) axes accidentogènes identifiés et le démarrage de la phase pilote de l'automatisation de l'examen théorique du permis de conduire le 14 octobre 2022, dans le cadre de la sécurité routière ;
- la réhabilitation des aéroports de Korhogo et de San-Pedro avec une réception prévue au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre 2023 ;
- la construction de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Séguéla ;
- la construction de l'aéroport de Kong ;

Installation de l'ILS de l'aéroport de Bouaké (méthode de radiogoniométrie permettant l'atterrissage des avions sans visibilité)



Ouverture de 02 nouvelles liaisons aériennes à destination de la Guinée Bissau (02 juin 2022) et de l'Afrique du Sud (29 juin 2022)

- l'acquisition de 25 bateaux-bus pour la SOTRA dans le cadre d'un contrat de livraison d'autobus avec IVECO en vue de la mobilité urbaine dans la ville d'Abidjan ;
- la révision des conventions des opérateurs des transports publics à Abidjan (SOTRA, STL, CITRANS), sur financement de la Banque Mondiale à travers le PMUA ;
- la construction de la ligne de BRT entre Yopougon et Bingerville ainsi que ses voies de rabattement, sur financement de la Banque Mondiale à travers le PMUA. Pour ce projet un gap de financement de 156 milliards de francs est à rechercher. Ce financement pourrait être comblé à hauteur de 40 milliards de francs CFA au titre de l'exonération de la TVA sur le PMUA. En effet, il s'agit d'un projet financé par la Banque Mondiale et conformément à la pratique pour les projets financés par la Banque Mondiale, ceux-ci sont exonérés d'impôts et taxes. L'exonération demandée ici permettra ainsi un gain de 40 milliards de francs CFA. Il restera à rechercher :



- 45 milliards de francs CFA pour assurer la mise en œuvre du PAR ;
- 71 milliards de francs CFA à rechercher pour la construction de la traversée aérienne d'Adjamé et l'échangeur du carrefour de la Vie ;
- la construction de la ligne de BRT sur le boulevard Latrille, pour lequel il faudra mobiliser un financement complémentaire de 63,5 milliards auprès de Swedfund qui est disposé à accompagner l'Etat à hauteur de ce montant.

Acquisition de 25 bateaux-bus pour la SOTRA (...) en vue de la mobilité urbaine dans la ville d'Abidjan



Révision des conventions des opérateurs des transports publics à Abidjan (SOTRA, STL, CITRANS)

III.3 Projets lancés en 2022

Les principaux projets lancés par le Ministère des Transports concernent :

- les travaux du projet BRT d'Abidjan qui s'inscrit dans la recherche de solutions durables aux difficultés de mobilité à Abidjan ;
- la rénovation et l'extension de l'aéroport Felix Houphouët Boigny d'Abidjan ;
- le démarrage des études suivantes, dont les financements sont disponibles :
 - construction de 9 pontons, aménagement de plateformes et de voies d'accès dans le cadre du PACOGA ;
 - balisage et dragage des zones prioritaires dans le cadre du PACOGA ;
 - la construction ou réhabilitation de 8 gares lagunaires (Treichville - Locodjoro - Niangon Lokoua - Bingerville - Vridi Tripostal - Songon Kassemblé - Blockauss – Akwaba) à travers un financement à mobiliser auprès de la BPI.

En somme, les efforts d'application des mesures en matière de sécurité routière dans le Grand Abidjan ont permis l'amélioration du niveau de risque au cours du 1^{er} semestre 2022, avec une baisse de 9,79% pour les accidents, 64 % pour les tués et 10,39% pour les blessés par rapport à la même période en 2021 ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de l'Économie et des Finances a en charge la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière économique, financière et monétaire. À ce titre, il a pour principale mission de mobiliser les ressources pour le financement des priorités du Gouvernement.

II. Réformes majeures exécutées en 2022

Sept (07) réformes majeures ont été mises en œuvre en 2022. Elles se présentent comme suit :

II.1. Réformes achevées

II.1.1. Poursuite de l'exécution de la stratégie de développement du secteur financier

Les avancées ont porté sur les deux (02) volets de cette réforme que sont (i) l'assainissement (ii) et le développement dudit secteur.

S'agissant du volet assainissement, les progrès obtenus sont les suivants :

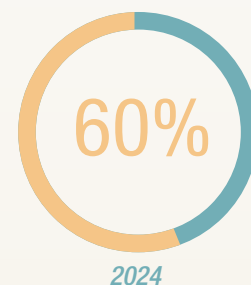
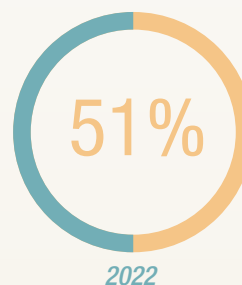
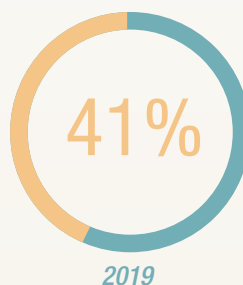
- la recapitalisation de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI), conformément aux décisions du Conseil des Ministres en date du 15 décembre 2021, avec la libération effective du montant total de 46,4 milliards FCFA. Cette mesure vise à renforcer cette banque et en faire l'instrument principal de financement de la politique de logement social ;
- l'amélioration de la gestion des recours et la convention d'indemnisation rapide des assurés (CIRA), et l'accélération du règlement des sinistres en assurance Responsabilité Civile (RC) auto, dans le cadre des marchés d'assurance automobile.

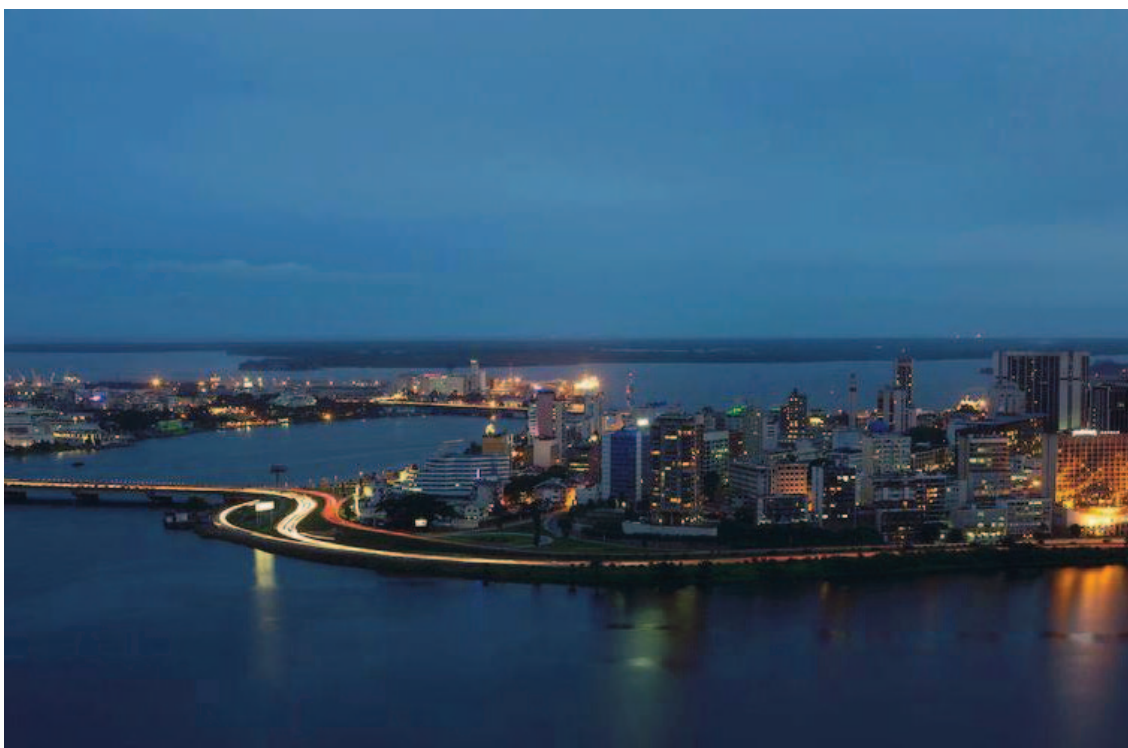
En ce qui concerne le volet développement, les actions exécutées se présentent comme suit :

- la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière 2019-2024, avec notamment, l'élaboration des modules d'éducation financière et l'encadrement des acteurs de la FINTECH, a contribué à relever le taux d'inclusion financière de 41% en 2019 à 51% en 2022, pour un objectif de 60% en 2024 ;

Recapitalisation de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire afin d'en faire l'instrument de la politique de logement social

Stratégie nationale
pour relever
l'inclusion
financière :





- l'amélioration de la transparence et la disponibilité des informations financières à travers le renforcement du Bureau d'Informations sur le Crédit (BIC) ont participé à la hausse du nombre d'assujettis qui est passé de 4 142 047 à fin 2021 à plus de 4 594 048 en 2022. Ceci contribue à réduire l'asymétrie d'information pour les prêts bancaires ;
- le renforcement de la protection des consommateurs et l'amélioration de la qualité des services financiers par la mise en place d'un site comparateur de la qualité des services financiers et d'une application web de médiation au sein de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) ;
- le développement et la promotion de nouveaux instruments financiers tels que la monnaie électronique, le « mobile banking », la finance islamique, le crédit-bail et les financements avec label ESG. Une loi sur l'activité d'affacturage a été également prise, en vue de permettre au secteur privé national, plus particulièrement aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) de financer leurs outils de productions et leurs fonds de roulement via ce nouvel instrument.

II.1.2. Mise en place de l'appliquatif « eFournisseur » de suivi des factures des prestataires et fournisseurs de l'Etat.

Cet applicatif, lancé officiellement le 21 septembre 2022, permet, désormais, à tous les fournisseurs de l'Etat de faire le suivi en temps réel de l'état d'avancement et des délais de traitement de leurs factures, sur le site internet www.efournisseur.gouv.ci.

À fin octobre 2022, les délais de la phase comptable, de traitement des factures des fournisseurs de l'Etat se sont établies comme suit :

- les factures de moins de 30 millions ont été réglées en 17 jours en moyenne contre un objectif de 30 jours maximum ;



- les factures compris entre 30 et 100 millions ont été réglées en 22 jours en moyenne contre un objectif de 60 jours maximum ;
- les factures de plus de 100 millions ont été réglées en 28 jours en moyenne contre un objectif de 90 jours maximum.

Les paiements effectués à cet effet ont été faits au profit de plus de **6 645 fournisseurs** de l'Etat, dont plus de 96% ayant des factures de moins de 100 millions.

II.1.3. Opérationnalisation de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard

Face à la forte expansion du secteur des jeux de hasard, l'Autorité Nationale de Régulation des Jeux de Hasard a été instituée par décret N°2021-301 du 16 juin 2021. En 2022, cette Autorité a été opérationnalisée, avec la mise en place effective de ses organes, notamment la Direction Générale et le Conseil de Régulation.

L'opérationnalisation de cette nouvelle autorité permettra d'assainir le secteur des jeux de hasard sur le territoire national et de maîtriser les risques sociaux liés à ce type d'activités.

II.1.4. Adoption du projet de Loi relatif aux Infractions Boursières sur le Marché Financier de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Cette réforme permet à la Côte d'Ivoire de transposer dans sa législation nationale, les nouvelles dispositions communautaires en matière d'infractions boursières.

Il s'agit de rendre effective la répression des comportements délictueux sur le marché financier par l'établissement d'une gamme de sanctions proportionnées et dissuasives.

De façon spécifique, cette réforme permet, entre autres, de :

- proposer un instrument juridique communautaire adéquat ;

- renforcer l'arsenal pénal dans l'espace communautaire et offrir aux investisseurs la garantie d'un marché transparent et intègre ;
- définir d'une façon précise les incriminations ainsi que les peines applicables, conformément au principe de la légalité des délits et des peines.



II.1.5. Mise en place d'un régime des sanctions Administratives en matière de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) et Organisation du Contrôle des Assujettis

Cette réforme apporte des réponses à toutes les insuffisances textuelles constatées dans la législation ivoirienne, à l'issue de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR) de LBC/FT réalisée en 2020.

Par ailleurs, elle renforce l'efficacité de la lutte d'autant plus que les structures assujetties, leurs dirigeants et les autorités de contrôle qui manqueraient à leurs obligations de LBC/FT seront désormais exposés à un double niveau de sanctions (sanctions pénales et sanctions administratives) proportionnées et dissuasives comme le recommande le Groupe d'Action Financière (GAFI).

II.1.6. Mise en place d'un portail d'information sur la dette publique

Ce portail www.portaildettepublique.gouv.ci présente l'exhaustivité des informations sur la dette publique de l'Etat. Il permet ainsi de répondre aux préoccupations régulièrement soulevées par les investisseurs et les partenaires techniques et financiers.

Ce portail contribue également à renforcer la transparence sur la dette publique de l'Etat et à rassurer davantage les investisseurs sur la viabilité de la dette publique, en présentant de façon actualisée la situation de l'endettement public.

II.2. Réformes en cours

II.2.1. Actualisation du cadre de gouvernance et des procédures d'optimisation de la mobilisation des recettes non fiscales

Cette réforme permettra d'assurer, notamment, une meilleure maîtrise du champ des recettes non fiscales et des recettes de services, de définir les conditions et modalités de création, d'émission et de recouvrement des recettes non fiscales. Ce qui devrait permettre à terme d'optimiser la gouvernance et la gestion desdites recettes. Le projet de loi portant livre de procédures des recettes non fiscales a été adopté en Conseil des Ministres le 28 septembre 2022.

III. Point d'exécution des projets en 2022

Au cours de la gestion 2022, les projets, programmes et investissements mis en œuvre ont contribué à renforcer les outils de gestion économique et financière.

III.1. Projets et programmes achevés en 2022

Les projets et programmes achevés sont les suivants :

- la construction et l'équipement d'un Bureau Relais du Fonds de Garantie Automobile (FGA) à Bouaké, en vue de rapprocher les services de cette structure des populations ;
- la mise en œuvre du Plan de Soutien Economique et Social face à la Covid-19, à travers la poursuite des opérations des quatre (04) fonds Covid-19 ; à fin octobre 2022, on note que 14,18 milliards FCFA ont été décaissés par ces quatre (04) fonds portant ainsi le montant cumulé des opérations à 171,3 milliards de FCFA. Ces fonds ont permis de réaliser les opérations ci-après :
 - concours financiers accordés à 1 030 entreprises, dont 889 PME ;
 - subvention accordée à 135 389 acteurs du secteur informel ;
 - transferts monétaires effectués au profit de 459 016 ménages vulnérables ;
 - aides financières accordées à 20 808 travailleurs, en chômage du fait de la Covid-19.

III.2. Projets et programmes en cours en 2022

Les projets et programmes en cours sur lesquels des progrès ont été réalisés en 2022 sont les suivants :

- Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF), avec un taux de décaissement de 61,47% contre un objectif 2022 de 60%. Les financements décaissés ont servi notamment à :
 - la conception de nouveaux modèles économiques de prévision et de simulation ;
 - la création en cours d'une salle de marché pour une gestion active de la dette publique ;
 - l'appui à la modernisation des administrations financières par la mise en place de nouveaux outils et systèmes conformes aux standards internationaux.

*Conception de
**nouveaux modèles
économiques de
prévision et de
simulation***

*Lancement de
**eFournisseur : paiement
des factures de moins de
30 millions en 17 jours
et ceux de 30 à 100
millions en 22 jours***

*Modernisation des
**administrations financières par
la mise en place de nouveaux
outils et systèmes conformes
aux standards internationaux***

- **Projet d'Appui à la Gouvernance et à la Délivrance des Services de Base (PAGDS)**, avec 9,1 milliards FCFA décaissés pour réaliser les actions ci-après :
 - la consolidation de la plateforme TresorPay-TrésorMoney, destinée aux paiements digitalisés de l'Etat ;
 - le déploiement de la plateforme de contrôle des effectifs en ligne dans 1000 établissements scolaires, en liaison avec le Ministère de l'éducation nationale ;
 - le renforcement de la plateforme E-tribcom du Tribunal du Commerce, permettant une gestion digitalisée du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM).
- **Projet de dématérialisation du Système d'Information de Côte d'Ivoire en Chiffres (CIC)**, visant à dématérialiser l'ensemble des informations économiques pertinentes sur le pays, nécessaires à la décision des investisseurs étrangers. Les actions réalisées ont porté sur :
 - la réalisation d'un diagnostic complet du système ;
 - le démarrage de la conception des différents modules.

III.3. Les projets majeurs lancés en 2022 :

Dans la perspective de consolider les chaînes de valeur dans quinze (15) filières stratégiques de l'économie et accélérer la transformation structurelle de l'économie, le Programme Economique Pour l'Innovation et la Transformation Structurelle de l'Économie (PEPITE), a été lancé le 05 octobre 2022.

Au total, les réformes, projets et programmes réalisés en 2022, par le Ministère de l'Économie et des Finances ont contribué à renforcer la gestion de la politique économique, financière et monétaire du pays, en vue d'offrir un cadre économique et financier attractif pour les investisseurs et apporter des réponses concrètes à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Malgré un contexte de crise particulièrement difficile, le Ministère de l'Économie et des Finances a pu mobiliser les ressources de marché pour accompagner la mise en place du Budget pour le financement de l'activité gouvernementale et la mise en œuvre des projets.

En outre, les efforts du Gouvernement ont permis de réduire les délais de paiement, notamment au niveau de la phase comptable, des factures des fournisseurs de l'Etat, et l'ensemble de la documentation nécessaire au suivi de la situation économique ont été produits, notamment le rapport économique et financier, et le rapport sur la situation de trésorerie ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Construction, de Logement et d'Urbanisme. Il a pour missions principales de : (i) réduire les tracasseries dont les usagers sont l'objet ; (ii) disposer d'outils de planification et de gestion urbaine et veiller à leur application effective ; (iii) moderniser, sécuriser et simplifier les démarches et la production des actes administratifs du Foncier, de l'Urbanisme et de la Construction ; (iv) renforcer l'intégrité juridique de l'ACD ; (v) sécuriser le cadre bâti et doter nos Administrations de bâtiments décents à usage de bureaux et de logements ; (vi) réglementer le secteur de l'habitat et relancer le Projet Présidentiel de Construction de Logements Sociaux.



II. Réformes majeurs en 2022

Trois (03) principales réformes ont été mises en œuvre. Elles se présentent comme suit :

II.1. La réforme de la gestion et du financement du Logement Social

Face aux résultats mitigés obtenus dans la production des logements sociaux et économiques de 2011 à 2020, l'Etat à travers le MCLU a engagé des réformes institutionnelles et réglementaires en vue de redonner une nouvelle dynamique à la politique du logement social en Côte d'Ivoire. Ces réformes ont porté essentiellement sur :

- la transformation de la SICOGL en une Société d'État dénommée Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : l'ANAH a pour mission de favoriser l'accès aux logements à des coûts d'acquisition ou de location compétitifs à tous les ménages et de veiller à l'amélioration et à l'entretien du cadre de vie.

Elle est un instrument technique chargé d'assurer notamment la coordination et la supervision des activités des promoteurs immobiliers privés agréés dans le cadre du Programme Présidentiel de construction de Logements Sociaux et Economiques (PPLSE) ;

- la création du Fonds de Garantie du Logement Social (FGLS) : créé en appui aux activités de l'ANAH, le Fonds de Garantie du Logement Social est chargé de financer les activités de l'Agence, de faciliter les conditions d'accession au crédit-acquéreur aux couches sociales les plus défavorisées et de contribuer au financement de toutes les actions favorisant le développement de l'habitat social ;
- la recapitalisation de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI) : dans le cadre d'un plan de restructuration associé à la mise en place d'une nouvelle gouvernance, en vue de relancer l'exploitation. La stratégie de la banque sera orientée sur son cœur de métier initial, à savoir le financement de l'immobilier, en devenant l'instrument privilégié de financement du secteur de l'habitat de façon à combler le déficit structurel en logements ;
- l'instauration d'une taxe parafiscale sur certains matériaux de construction (ciment, fer à béton et marbre) : cette mesure vise à créer les conditions favorables à un financement stable et durable du logement social. Les ressources mobilisées grâce à cette parafiscalité seront exclusivement dédiées au financement de la politique du logement social, notamment à la purge des droits coutumiers, à la réalisation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) primaires, à la garantie des crédits acquéreurs et promoteurs et globalement à l'industrialisation du secteur du logement.

II.2. La réforme foncière

Dans le souci de maîtriser de façon durable l'urbanisation, l'Etat s'est engagé à : (i) renforcer le cadre législatif et réglementaire du secteur du foncier urbain ; (ii) améliorer le fonctionnement de l'administration en matière de traitement des actes du foncier urbain ; (iii) sécuriser le foncier urbain ; et (iv) renforcer la planification urbaine. Les réformes engagées en 2022 ont porté essentiellement sur :

- l'organisation des procédures d'élaboration, d'approbation et d'application des plans de lotissement : cette mesure intègre le titement massif des parcelles par la création massive de titres fonciers sur l'ensemble des parcelles d'un lotissement dès son approbation en vue de faciliter et simplifier la délivrance des titres de propriété (Arrêté de Concession Définitive (ACD) ;
- la mise en place d'un Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU) : cette mesure met en place un système informatisé avec automatisation du traitement des actes et mutualisation des points de règlements et des frais. Elle permet d'assurer la qualité du service et d'optimiser les procédures de production, de sécurisation et de délivrance des actes administratifs liés à la gestion du foncier urbain.

II.3 La réforme de l'optimisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat

La création de la Société Nationale de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (SONAPIE) répond au besoin de

rationaliser et d'optimiser la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat par une société unique.

Cette nouvelle société d'Etat est destinée à prendre en charge les attributions de la Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (SOGEPiE), de la Société des Palaces de Cocody (SPDC) et de la Société de Développement Touristique de la Région des lacs (SODERTOURLACS), dissoutes.

III. Point d'exécution des projets en 2022

Les projets et investissements réalisés en 2022 ont été, pour la plupart, entamés avant 2022 et se poursuivront en 2023.

III.1. Projets achevés en 2022

Les efforts du Gouvernement ont permis la réalisation de plusieurs projets.

Dans le cadre de la mise en place d'un cadre de coordination de mise en œuvre des schémas et Plans d'Urbanisme directeur, on relève la finalisation et la validation de :

- (01) Schéma Directeur d'Urbanisme (Yamoussoukro intégrant le département d'Attégouakro) ; et
- trois (03) plans d'urbanisme de détail (Bouaké, San Pedro et de l'unité urbaine n°6 (Treichville, Koumassi, Port-Bouët) du Schéma Directeur d'Urbanisme du grand Abidjan (SDUGA)).

En matière de restructuration et d'aménagement urbain, l'on note la réalisation :

- de la cartographie des espaces verts des districts autonomes de Bouaké et de Yamoussoukro, en vue de leur aménagement ;
- des études de faisabilité pour l'équipement de trois (03) quartiers sous-équipés des Districts autonomes de Bouaké et de Yamoussoukro.

En matière de construction et de réhabilitation : les projets réalisés se présentent comme suit :

- la réhabilitation complète du palais des hôtes à Cocody. Ce qui permet de recevoir les chefs d'Etat et personnalités de très haut rang à l'instar de la pratique en vigueur dans de nombreux pays.
- l'achèvement des travaux de construction de l'immeuble devant abriter les services du Ministère de l'intérieur et de la Sécurité ;
- l'achèvement de la mise en place d'un centre de production des actes du Projet de Simplification et de Transformation Digitale du Foncier Urbain (SIGFU).

*Création de la Société
Nationale de Gestion
du Patrimoine
Immobilier de l'Etat qui
répond au besoin d'une
structure unique*

*Cartographie des
espaces verts des
districts
autonomes de
Bouaké et de
Yamoussoukro*

*Réhabili-
tation
complète du
Palais des
Hôtes à
Cocody*

*Simplification
et
Transformation
Digitale du
Foncier
Urbain*

III.2. Projets non achevés en 2022

Les projets mis en œuvre par le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme et qui se poursuivront en 2023 concernent le foncier et l'urbanisme, les logements, l'adressage et la restructuration urbaine, la sécurisation du cadre bâti, etc.

En matière de foncier et d'urbanisme :

- la phase opérationnelle du projet de simplification et de transformation digitale du foncier se poursuit dans le District d'Abidjan avec :



- le développement d'une Base de Données du Foncier et de l'Habitat (BDFH) qui sécurise les informations relatives à la propriété foncière ;
- la production d'un ensemble de données géographiques nouvelles, précises et interopérables ;
- le démarrage de la phase pilote du titrement massif à SONGON. En 2022, environ 30 000 ACD ont été signés (12 000 ACD à Abidjan et 18 000 ACD à l'intérieur du pays) contre une moyenne de 10 000 ACD signés par an entre 2013 et 2019. Entre 2021 et 2022, ce sont respectivement 28 775 et 28 124 qui ont été signés sur l'ensemble du territoire national ;
- l'accélération du projet de délimitation des territoires villageois du Grand Abidjan (189 villages) avec la réalisation :
 - des enquêtes historiques et socio-économiques dans 149 villages (40 villages en 2021) ;
 - des enquêtes foncières et géographiques dans 87 villages (40 villages en 2021) et la production des plans provisoires des limites de territoires de 45 villages du Grand Abidjan ;
- le projet de redressement /régularisation des lotissements irréguliers et des noyaux anciens des villes de Côte d'Ivoire se poursuit : 22 lotissements ont été redressés dans le District d'Abidjan et 35 régularisés à l'intérieur du pays soit un total de 57 lotissements au titre de l'année 2022.

En matière d'adressage et de restructuration urbaine :

- l'adressage de la ville d'Abidjan est en cours avec la mise en place de la centrale d'adressage, la réalisation du répertoire de toponymie et le pochage de deux (02) zones sur cinq (05) ;
- la poursuite des activités préalables de mise en œuvre du Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan (PAQRA). Ces activités concernent la réalisation d'infrastructures et d'équipements de base dans 5

sous quartiers restructurés d'Abidjan (Abobo PK18 ; Yopougon Gesco ; Koumassi Aklomianbla ; Koumassi Divo 1 et Divo 2). Le taux d'exécution physique est de 35%.

En matière de construction et de sécurisation du cadre bâti :

- la construction de la tour F à la cité administrative du Plateau se poursuit avec un taux d'avancement physique de 35%, pour le gros œuvre hors charpente métallique. L'état d'avancement des travaux, tout corps d'état confondu, est de 20% ;
- la réhabilitation de l'immeuble industrie (Immeuble RDC + 5 étages, situé à Abidjan-Plateaux) est en cours avec un taux d'avancement global est de 45% ;
- le contrôle des constructions dans le grand Abidjan a été renforcé : plus de 12 000 chantiers contrôlés contre 2 760 contrôles réalisés en 2020 et 9 867 contrôles réalisés en 2021.

En matière de logement :

Le Programme Présidentiel de construction de Logements Sociaux et Economiques se poursuit avec :

- la réalisation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) primaires pour les logements Sociaux et Economiques sur les quatre (04) principaux sites du programme : Cité ADO; Bassam; Bingerville; et Songon. Le taux de réalisation est de 95% ;
- l'implantation d'environ 30 000 logements en 2022 contre 26 493 logements à fin 2021.

III.3. Projets majeurs lancés en 2022

Les projets lancés en 2022 portent sur :

- l'élaboration des Plans d'Urbanisme Directeurs des villes chefs-lieux de département : les contrats de prestation ont été lancés pour 80 localités projetées ;
- la phase pilote du Titrement Massif dans la sous-préfecture de Songon sur le lotissement ADIAPOTO 1 BEIKEITO pour une superficie de 42 hectares et 444 lots ;
- la réhabilitation du bâtiment « SEBROKO » depuis le mois d'avril 2022 et devront s'achever en 2023 ;
- le renforcement des capacités de la Brigade de contrôle des constructions dans le Grand Abidjan : démarrage de la construction de trois (03) bâtiments à usage de bureaux pour la brigade et les antennes de Cocody et Yopougon et réception de 17 véhicules ;
- l'opérationnalisation de la plateforme collaborative de contrôle des constructions (MCLU, District d'Abidjan, Mairies) : cérémonie solennelle de lancement et signature de la charte de la plateforme par les parties prenantes le 04 août 2022 ;
- la phase pilote du projet PELAF (Programme Elargi de Logement et d'Aménagement Foncier) sur un site de 53 hectares à AHOUE (ALEPE). Ce projet, dont les études d'aménagement et les plans sont disponibles, servira de modèle de ville nouvelle ;
- la réalisation de VRD pour les sites de logements sociaux de Yamoussoukro, Dimbokro et Touba et des sites de Logements à Equipements Modérés (LEM) de Adiopodoumé, Bingerville-djondjournin et Songon-Kassemblé.



Au total, l'année 2022 a été marquée par des avancées significatives dans l'encadrement du développement urbain, la sécurisation du cadre bâti et la réforme du secteur de l'habitat. Ainsi le SIGFU et le projet d'adressage des rues et des unités d'occupations (habitations, commerces...) dans le grand Abidjan contribueront à sécuriser les actes du foncier urbain, améliorer la transparence et la célérité dans le traitement des dossiers des usagers, moderniser la gestion et le fonctionnement des services urbains, optimiser l'identification et la mobilisation de ressources locales et améliorer la planification et la gestion urbaine.

La mise en œuvre de projets structurants de construction et de réhabilitation (Palais des Hôtes, Tour F de la cité administrative, Ex Hôtel Sebroko, etc.) permettra d'accroître la capacité de l'Etat en termes de bureaux à usage administratifs pour une meilleure efficacité du service public. L'opérationnalisation de la réforme du logement couplée au renforcement de la sécurité des actes du foncier urbain à travers la digitalisation permettra de disposer de suffisamment de ressources pour accompagner la nécessaire industrialisation du secteur, sans laquelle il ne sera pas possible d'élever nos capacités de production à la hauteur de l'objectif de 30 000 logements au minimum à réaliser par année. Ces réformes seront de nature à créer les conditions favorables à un financement stable et durable du logement et impulseront le développement du marché hypothécaire.

Ces projets devraient à terme conduire à un tout autre écosystème qui favorise la consolidation du dynamisme du secteur de la construction et de l'habitat dans le développement économique et social du pays ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le **Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE)** assure la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière budgétaire, douanière, fiscale, de gestion des marchés publics et de gestion du portefeuille de l'Etat.

II. Réformes majeures en 2022

Au titre de l'année 2022, diverses réformes ont été mises en œuvre. Une synthèse de ces réformes est présentée ainsi qu'il suit :



II.1. Mise en place du Système d'Information Décisionnel du Contrôle Financier (SID-CF)

Un système d'information décisionnel a été déployé à la Direction du Contrôle Financier en vue d'assurer une autonomisation du traitement des dossiers de cette Direction ainsi qu'une consultation automatique en ligne des dossiers contrôlés. Ce système permet également la géolocalisation et le géo-référencement des infrastructures réalisées par les départements sectoriels et qui font l'objet de contrôle par la Direction.

II.2. Déploiement du portail E-fournisseurs

Le suivi de la commande publique a été renforcé par la mise en place de l'appliquatif « E-Fournisseur » dont le lancement a été effectué en septembre 2022. « E-Fournisseur » est l'outil officiel dédié aux fournisseurs et prestataires de l'État. Il permet de suivre en temps réel et en toute transparence les commandes publiques, de l'engagement au paiement.



II.3. Lancement de l'administration digitalisée de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La réforme de l'administration digitalisée de la TVA a consisté en la dématérialisation de bout en bout, de la procédure de déclaration de la TVA effectuée par les entreprises et en l'automatisation des règles de gestion de cette taxe sur une plateforme électronique (e-impôts, SIGICI).

Ce dispositif, dont le lancement a été effectué en janvier 2022, assure le contrôle *a priori* des conditions légales de déduction de la TVA. À fin octobre 2022, l'administration digitalisée a permis de déceler 29 636 factures frauduleuses émanant de 5 589 fournisseurs pour un montant de déduction non approuvée de 60,4 milliards FCFA.

Par ailleurs, cette digitalisation a renforcé le suivi des paiements de sorte que le délai moyen de remboursement des crédits de TVA a été maintenu à moins d'un mois au cours de l'année 2022.

II.4. Lancement du système digitalisé du contrôle fiscal

Le module « Contrôle et redressement » du SIGICI a été implémenté et son utilisation a été rendue obligatoire. Ce module permet d'assurer la programmation, la gestion et le suivi de l'ensemble des dossiers de contrôle. Il permet également l'échange dématérialisé des documents issus des contrôles fiscaux, la traçabilité et le suivi du recouvrement, ainsi que l'évaluation du contrôle fiscal. Avec ses fonctionnalités, le module assure désormais la transparence et la neutralité en matière de contrôle fiscal.

II.5. Opérationnalisation de « SIGMISSION »

Le Conseil des Ministres a adopté, en sa session du 8 juin 2022, une communication relative au lancement de SIGMISSION qui fait obligation aux Ministères de recourir désormais à cette plateforme digitalisée pour la validation des missions à exécuter à l'étranger.

Cette plateforme permet aux Ministères en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat, de l'Économie et des Finances, des Affaires Étrangères, au Secrétariat Général du Gouvernement, à la Présidence de la République, au Contrôle Financier, à la Direction de la Solde et à la Régie des Missions Hors Côte d'Ivoire de procéder aux validations nécessaires.

Une session de renforcement de capacités des usagers de la plateforme, a été organisée du 17 au 23 août 2022, par

le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en partenariat avec la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI), au Centre de Formation de la SNDI, en vue de permettre aux Points Focaux SIGMISSION auprès des Ministères de s'approprier l'outil et d'assurer un traitement efficace des dossiers des missions sur la plateforme. Au titre de l'année 2022, une cinquantaine de missions ont été validées dans SIGMISSION.

III. Point d'exécution des projets en 2022

En ce qui concerne les projets et investissements, les réalisations suivantes ont été enregistrées :

III.1. Projets achevés en 2022

Sept (07) projets ont été entièrement mis en œuvre par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Ils concernent :

- l'acquisition d'un scanner pour le Port Autonome d'Abidjan, dans le cadre de la poursuite de la modernisation et du renforcement du contrôle des marchandises au niveau des bureaux des Douanes ;
- l'installation du scanner de contrôle de marchandises à TAKIKRO et l'achèvement du bâtiment abritant les services de contrôle ;
- l'équipement en dispositifs de vidéosurveillance des postes frontaliers de NOE, NIABLE et de TAKIKRO dans le cadre du renforcement des exigences sécuritaires en matière douanière aux frontières du pays ;
- l'acquisition de 2 028 véhicules au profit des Ministères et Institutions de l'État, dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des services de l'État ;
- la formation de 60 dirigeants sociaux (Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjointes) des entreprises publiques, en partenariat avec HEC Paris. Ce programme de certification des Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjointes des entreprises publiques, dénommé « Public Executive Certificate », a permis le renforcement des capacités des dirigeants des entreprises publiques en matière de stratégie, de gouvernance, de pilotage de performance et de communication. La cérémonie de remise des certificats aux bénéficiaires s'est déroulée le 9 février 2022 ;
- le lancement de la seconde édition du Programme de Certification des Administrateurs des Sociétés Publiques (CASP 2), avec comme partenaire technique l'Institut National des Administrateurs de Côte d'Ivoire (INAD-CI). Ce programme a permis la formation d'une centaine d'administrateurs représentant l'Etat dans les Conseils d'Administration des entreprises du portefeuille de l'Etat ;

*Acquisition d'un
scanner pour le
Port Autonome
d'Abidjan*

*Dispositifs de
vidéosurveillance
des postes
frontaliers*

*2 028 véhicules dans le
cadre du renforcement des
capacités opérationnelles
des services de l'État*

- le renforcement du cadastrage pour le recouvrement de l'impôt foncier à travers la réalisation des activités suivantes :
 - le recensement de 5 525 parcelles dont 3 158 à Cocody et 2 367 à Bingerville dans le cadre des travaux d'enquête, démarrés en mars 2022 ;
 - la remise de 37 378 convocations aux détenteurs de parcelles, dont 21 627 à Cocody et 15 751 à Bingerville ;
 - la production de 640 orthophotoplans avec les bâtis en 3D au terme des travaux post-traitement des données photogrammétriques.

III.2. Projets en cours non achevés en 2022

Six (06) projets en cours de mise en œuvre par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat se poursuivront en 2023. Ils se présentent comme suit :

- Construction et équipement du bâtiment annexe de la Tour F de la Cité Financière

Les travaux de construction d'un bâtiment de 13 étages, annexe à la Tour F de la Cité financière, se sont poursuivis en 2022. Les gros œuvres ont été achevés à fin décembre 2022.

En 2023, il s'agira d'achever la construction avec les travaux de finition.

Cette opération devra permettre d'améliorer le cadre de travail du personnel de la Direction Générale du Budget et des Finances en leur offrant davantage de bureaux et de meilleures commodités de travail.

- Sécurisation et Sauvegarde du Système d'Information Budgétaire (SIB)

Ce projet vise l'amélioration de la sécurité énergétique et des données budgétaires par le renforcement du système énergétique de cette infrastructure informatique et la mise en place d'un site de réplication pour la reprise d'activités en cas de sinistre ainsi que d'un site de sauvegarde à partir de matériels plus fiables.

Le matériel acquis en 2022 a permis de mettre en place le site de réplication dans le Data Center Mutualisé du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et de renforcer le système énergétique de l'infrastructure informatique de la Direction Générale du Budget et des Finances.

- Renforcement du cadastrage pour le recouvrement de l'impôt foncier :

Les travaux de cadastrage réalisés dans le cadre du Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF) avec le financement de la BAD, vise notamment à basculer toutes les sections cadastrales du Grand Abidjan dans les nouveaux systèmes de référence adoptés par décret N°2019-220 du 13 mars 2019, à

**Renforcement du
cadastrage pour le
recouvrement de
l'impôt foncier**

**Construction et
équipement du bâtiment
annexe de la Tour F de la
Cité Financière**

**Sécurisation et
Sauvegarde du
Système d'Information
Budgétaire**

renforcer la sécurité foncière par la mise à jour et la constitution d'une infrastructure cadastrale de qualité, permettant de réduire les erreurs techniques, source de conflits fonciers. Ce projet est réalisé à 75%.

- Mise en œuvre de la deuxième édition du « graduate program »

Ce programme vise à renforcer le capital humain dans les entreprises publiques tout en développant une culture de l'excellence dans l'écosystème de la gestion des participations publiques.

À ce jour, le processus a permis de réaliser les activités suivantes :

- la campagne de syndication avec l'ensemble des acteurs en vue d'obtenir leur adhésion au projet (écoles et universités, entreprises publiques, autres partenaires) a été achevée avec la prise en compte des besoins spécifiques des entreprises publiques ;
- les projets de conventions avec les différents partenaires ont été finalisés et transmis aux entreprises concernées ;
- la phase de présélection est achevée avec la mobilisation de soixante-quatorze (74) CV et lettres de motivation des étudiants issus de l'ensemble des universités et écoles cibles ;
- le processus de sélection finale est en cours de préparation, avec la validation des critères de notation des candidats, le programme et les modalités de conduite des entretiens.

La finalisation de ce processus contribuera à la politique de l'emploi des jeunes et la culture de l'excellence.

- Renforcement du contrôle des entreprises publiques

Le plan d'audit 2022 des entreprises publiques comprend :

- neuf (9) missions d'audit (CI-ENERGIES, PAA, PETROCI, BNI, FODI, LBTP, VERSUS BANK, SODEXAM et GESTOCI) ;
- deux (2) missions d'études d'opportunité de transformation en Société d'Etat (LANEMA et IMPRIMERIE NATIONALE).

À ce jour, quatre (4) missions sont finalisées sur les neuf (9) prévues par le plan d'audit 2022.

Les autres missions sont en cours de réalisation. Il s'agit des missions relatives aux audits de VERSUS BANK, LBTP, SODEXAM, GESTOCI, l'audit du FODI ayant été annulée en raison de la dissolution de la société.

*Renforcement du
contrôle des
entreprises
publiques*

*Quatre missions sont
finalisées sur les neuf
prévues par le plan
d'audit 2022*

- Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics (DEMAT/DGMP)

Ce projet vise la dématérialisation des procédures de marchés publics par le développement de l'outil dénommé SIGOMAP. Il devrait assurer l'automatisation de toute la chaîne de passation de marchés, la réduction des délais de passation des marchés et davantage de transparence dans l'attribution des marchés, toutes les opérations étant faites en ligne. Le taux d'exécution du projet est de 89%.

En conclusion, les importantes réformes entreprises par le Gouvernement en matière budgétaire, de fiscalité intérieure et de porte, de gestion du portefeuille de l'Etat et de gestion des marchés publics ont permis d'améliorer le dispositif de gestion des finances publiques et de renforcer la gouvernance des entreprises publiques.

Malgré un contexte de crise particulièrement difficile, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat a pu mobiliser le niveau de recettes nécessaire pour le financement de l'activité gouvernementale et la mise en œuvre des projets.

En outre, l'ensemble de la documentation nécessaire au suivi de la gestion des finances publiques a été produite, notamment les projets de loi de finance et leurs annexes, la loi de règlement, les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution budgétaire et la passation des marchés publics ainsi que le budget citoyen ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de protection des eaux et de la forêt : (i) la gestion durable des forêts ; (ii) la gestion durable et la protection des eaux ; et (iii) la protection de la faune et de la flore.



II. Réformes majeures en 2022

Dans le but de renforcer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de gestion durable des ressources forestières, de gestion durable de la faune et de gestion intégrée des ressources en eau, les réformes mises en œuvre se présentent comme suit :

- la validation de la stratégie de valorisation des produits forestiers le 15 février 2022 ;
- l'adoption de l'avant-projet du code de l'eau révisé par le Gouvernement le 28 septembre 2022 ;
- l'élaboration de l'avant-projet de loi relatif à la protection de l'éléphant.

En outre, les réformes initiées et en cours de réalisation se présentent comme suit :

- élaboration des deux (02) projets de texte relatifs à la politiques sectorielles sur la faune et sur les ressources en eau et leurs stratégies de mise en œuvre ;
- élaboration et signature en cours de vingt (20) conventions de concessions agro-forestières, dans le cadre de la nouvelle politique de gestion des forêts ;

- opérationnalisation de l'École Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) ;
- paraphe de l'accord de partenariat volontaire sur le commerce légal du bois (APV-FLEGT) avec l'Union Européenne.

III. Point d'exécution des projets en 2022

III.1. Projets achevés en 2022

Le principal projet entièrement mis en œuvre porte sur la réhabilitation du parc zoologique d'Abidjan. Les travaux ont permis de donner une fière allure à ce seul parc zoologique national.

Les travaux réalisés ont consisté en la rénovation de l'ancien bâtiment administratif, la transformation d'un bâtiment en clinique pour animaux, la réhabilitation des enclos des chimpanzés, de l'éléphant, des crocodiles et des singes, la construction d'une clôture, de deux blocs de cage quarantaine, etc.

III.2. Projets en cours non achevés en 2022

Quatre (04) principaux projets se poursuivent, avec d'importants acquis au titre de l'année 2022. Il s'agit des projets ci-après :

- Projet d'aménagement du Jardin Botanique de Bingerville

Le projet d'aménagement du Jardin Botanique de Bingerville (JBB) vise à améliorer les aménagements au sein du site et à lui donner plus d'attractivités. En 2022, les résultats obtenus sont :

- la construction d'un bloc sanitaire de sept (07) WC dont un pour les personnes à motricité réduite, de 4 lavabos et de 5 urinoirs ;
- la confection et la pose de 10 tables et 20 bancs en béton.

- Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN)

Ce projet vise à contribuer à l'amélioration de la résilience des populations et augmenter la capacité de séquestration de carbone. En 2022, ce projet a permis de renforcer les capacités de 40 personnes de groupements de paysans.

Réhabilitation du parc zoologique d'Abidjan. Les travaux ont permis de donner une fière allure à ce seul parc zoologique national

Améliorer la résilience des populations et augmenter la capacité de séquestration de carbone



- Projet d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF)

Ce projet dont l'objectif est d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie, de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts, a permis en 2022, la réalisation de plus de 35 000 hectares de reboisement.

- Investissement pour la mise en œuvre de la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure (LPSI)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure (LPSI), plusieurs investissements ont été effectués en 2022. Il s'agit, notamment de l'acquisition de mobiliers de bureau (200 fauteuils visiteurs et 400 bureaux agents) et de matériels roulants (24 véhicules), d'un système progiciel de géolocalisation des parcelles, de matériels militaires, d'une assistance technique en communication, de 7 500 paires de rangers, 3 000 bérets et 1 040 treillis. Les autres étapes du projet seront poursuivies en 2023.



Au total, les actions entreprises dans le secteur des eaux et forêts en 2022, ont permis renforcer les capacités des services pour la surveillance et la gestion durable des ressources forestières, fauniques et en eau. Par ailleurs, les actions de sensibilisation pour faire adhérer l'ensemble des populations à la culture de l'arbre ont permis de reboiser plus de 35 000 hectares de forêts ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement Ivoirien en matière d'infrastructures dans le domaine des routes et ouvrages d'art. Ses actions s'inscrivent principalement dans la transformation de l'économie, par l'amélioration des conditions de déplacement des personnes et des biens et la réduction des coûts du transport. Il assure également la gestion du domaine public de l'État.



II. Réformes majeurs en 2022

Deux (02) principales réformes ont été mises en œuvre.

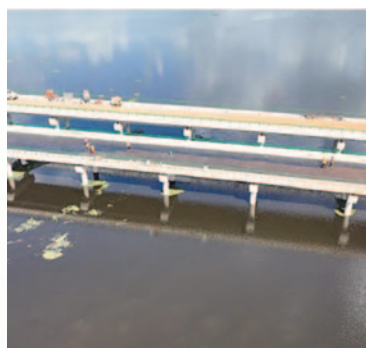
II.1. Projet de loi portant classification et immatriculation des routes

Un projet de loi a été adopté en Conseil des Ministres le 23 Février 2022 puis en Assemblée Nationale le 08 décembre 2022. Il est relatif aux règles générales d'une nouvelle classification et immatriculation des routes. La classification retenue distingue quatre (04) classes de routes définies en fonction de leur intérêt et du trafic qu'elles supportent.

II.2. Décret fixant les conditions d'installation des réseaux dans le domaine public de l'État

Ce décret, signé le 1^{er} juin 2022, définit les conditions d'installation des réseaux dans le domaine public de l'État et instaure la mise en place d'une base de données de tous les réseaux implantés dans cet espace. L'application de ce décret va résoudre l'une des contraintes majeures que rencontre le Ministère en charge des infrastructures routières dans la mise en œuvre des projets d'investissements, à savoir les retards et coûts supplémentaires qu'occasionne le déplacement des réseaux installés dans leurs emprises.

III. Point d'exécution des projets en 2022



III.1. Projets achevés en 2022

Dans sa quête de l'amélioration des conditions de déplacement et de circulation des populations par la mise à disposition de routes de bonnes qualités, le réseau routier revêtu de la Côte d'Ivoire enregistre en 2022 deux (02) axes importants nouvellement construits et un (01) axe réhabilité. Ce sont :

- la construction de l'autoroute du Nord reliant Yamoussoukro à Tiébissou, longue de 36,5 km de section courante dont 6,5 km de voie express ;
- le prolongement du boulevard Latrille sur une longueur totale de 7,3 km, dans le District Autonome d'Abidjan, depuis le carrefour «Péto Ivoire» jusqu'au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Angré ;
- le renforcement et l'élargissement du Boulevard de Marseille dans le district autonome d'Abidjan.

III.2. Projets en cours non achevés en 2022

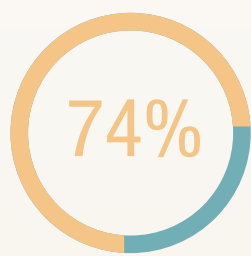
Dans l'objectif de disposer d'un réseau routier de bonne qualité, le Gouvernement a poursuivi ses efforts de mise en œuvre des projets du secteur. À ce titre, diverses avancées sont enregistrées sur les différents chantiers.

- **Au titre des autoroutes**, l'on note l'exécution à 75% à fin Octobre 2022 des travaux de construction de l'axe reliant Tiébissou à Bouaké, long de 96 km ;
- **Au titre des travaux neufs sur les routes interurbains**, les projets d'aménagement et de bitumage en cours de réalisation portent sur un linéaire total d'environ 1900 km. La situation d'exécution de ces projets majeurs se présente comme suit :

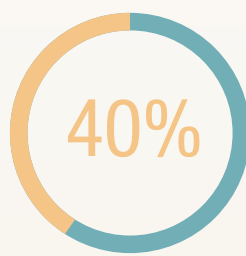


- l'exécution à 74% des travaux d'aménagement et le bitumage de la route Agnibilékro – Takikro – frontière Ghana, longue de 33 km ;
 - l'exécution à 40% des travaux d'aménagement et de bitumage des routes Odienné – Frontière Mali- frontière Guinée, longue de 231 km ;
 - l'exécution à 52% des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Maféré - Kouakro.
 - l'exécution à 34% des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Yakasse Attobrou – Bettié, longue de 42 km ;
 - l'exécution à 47% des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Séguéla – Mankono , longue de 55,5 km ;
 - l'exécution à 21% des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Grand Bassam – carrefour Assouindé (le long du canal), longue de 2 km.
- **Au titre des travaux de renforcement des routes interurbaines**, les projets de renforcement en cours de réalisation concernant un linéaire total de 1 067 km. Au terme de l'année 2022, l'on retient :
 - la progression des travaux de renforcement des 354 km de la côtière dont la finalisation est prévue en 2023, se présente comme suit :
 - * la section Carrefour Jacquerville – Dabou- Grand Lahou exécutée à 33% ;
 - * la section Grand-Lahou – Fresco exécutée à 36% ;
 - * la section Fresco – Sassandra- Grand Béréby exécutée à 27% ;
 - le renforcement à 90% de la route Agnibilékro – Bondoukou, longue de 133 km ;
 - le renforcement et l'aménagement exécutés à 15% de la route Kanawolo-Korhogo, longue de 81 km.
 - le renforcement à 69% de la section routière Daloa – Duékoué – Man – Danané – Zouan Hounien, longue de 303 km ;
 - **Au titre des projets structurants du Grand Abidjan**, les travaux de construction de plusieurs axes structurants se poursuivent. Ces sont entre autres :
 - la construction de la section 1 (long de 26,5 km allant du carrefour du Boulevard de France redressé à Cocody, jusqu'au carrefour de la route d'Adzopé) de la voie de contournement d'Abidjan (Y4), dont le taux d'exécution est de 61% et la fin des travaux est prévue en 2023 ;

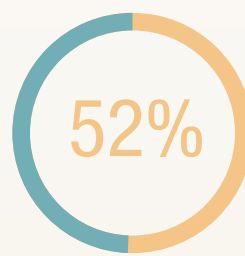
1900 km
de routes
interurbains en
cours de
bitumage :



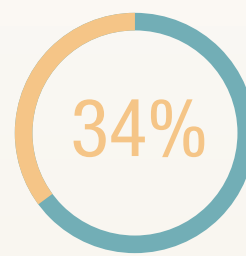
Agnibilékro –
Takikro – frontière
Ghana (33 km)



Odienné – Frontière
Mali- frontière
Guinée (231 km)



Maféré - Kouakro



Yakasse Attobrou –
Bettié (42 km)



- les travaux de dédoublement des sorties Est (Route de la Prison Civile) et Ouest (Route de Dabou) exécutés, respectivement, à 50% et 62% ;
 - les constructions des 4^{ème} et 5^{ème} ponts reliant les communes de Yopougon et Cocody à celle du Plateau, exécutées, respectivement, à 60% et 63% ;
 - l'aménagement du carrefour de l'Indénié dans la commune du Plateau, exécuté à 85% .
- **Au titre de la voirie des villes de l'intérieur du pays**, plusieurs projets d'aménagement de voirie, sont en cours de réalisation, en vue d'améliorer la compétitivité économique et les conditions de déplacement et de circulation des populations dans ces localités. Ces travaux portent sur un linéaire total de 420 km, parmi lesquels l'on note :
 - l'exécution à 89% des travaux d'aménagement et de bitumage de 21 km de voirie dans la région de la Mé, précisément dans les localités d'Affery, Akoupé, Andé, Akoudzin, Ananguié et Alépé ;
 - l'exécution à 55% des travaux de réhabilitation de 86 km de voirie à Yamoussoukro ;
 - l'exécution à 60% des travaux d'aménagement de la traversée de la ville de Bouaké, longue de 8 km, et plus de 20 km dans divers quartiers de la ville.
 - Au titre des ouvrages à l'intérieur du pays, plusieurs ouvrages sont en cours de réalisation. Il s'agit, notamment, des ponts de Sémien, Vonkoro, Aniassué et Guiglo, dont les taux d'avancement sont, respectivement de 94%, 25%, 63% et 47%.

III.3. Les projets majeurs lancés ou démarrés en 2022

Outre les projets ci-dessus mentionnés, l'année 2022 a vu le démarrage et le lancement officiel par le Gouvernement d'importants projets, notamment :



- le projet de construction de l'échangeur d'Akwaba dans le District d'Abidjan, dont l'achèvement est prévu en décembre 2024 va permettre de décongestionner le trafic de la zone et faciliter l'accès à l'aéroport Félix Houphouët Boigny ;
- les travaux de construction de l'échangeur de MACACI, dans la commune d'Abobo, dont l'achèvement est prévu en juillet 2024 ;
- la construction, dont l'achèvement est prévu pour 2024, d'un ensemble de 15 ponts métalliques au sein des départements de Korhogo, Agboville, Dabou, Adiaké, Divo, Bocanda, M'Bahiakro, Man, Gagnoa, Dabakala et San Pedro dans le but de désenclaver ces localités ;
- le renforcement des voiries dans diverses localités, notamment Fresco, Sinematiali, San Pedro, Sassandra, Grand Lahou.

En somme, l'investissement massif consenti par le Gouvernement dans le secteur des infrastructures routières et ouvrages d'art, répond à l'impératif de faciliter les conditions de déplacement et de circulation des personnes et des biens et d'accroître, ainsi, la compétitivité de l'économie ivoirienne ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation aux cycles préscolaire, primaire, secondaire et de formation des adultes et des jeunes tout au long de leur vie. Il a pour missions principales : (i) d'améliorer le pilotage, l'accès, la qualité des enseignements et des apprentissages aux différents niveaux du système éducatif ; (ii) d'assurer aux apprenants une formation ouverte sur les compétences de la vie ; et de (iii) mettre en œuvre l'alphabétisation des populations et la formation permanente des adultes.

II. Réformes majeures en 2022

Deux (02) principales réformes ont été mises en œuvre par le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation. Elles portent principalement sur (i) l'organisation et la mise en œuvre des recommandations des États Généraux de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation et (ii) la reddition des comptes.

- **Au titre de la mise en œuvre des recommandations des États Généraux de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA) :**

Les premières mesures, de court terme, ont été adoptées par le Gouvernement en Conseil des Ministres, le 14 septembre 2022. Elles portent, notamment, sur :

- un projet pilote de prêt et de location de livres, dénommé projet BONAMAS, sera mis en place pendant cette rentrée scolaire. Les manuels essentiels seront prêtés aux élèves pour un coût de 10 000 F CFA ;
- l'ouverture d'une classe du préscolaire dans toutes les écoles primaires publiques, en privilégiant dans un premier temps les zones rurales, de façon à renforcer la place de la petite enfance dans le système éducatif national ;
- l'assujettissement du recrutement temporaire des bénévoles à des tests d'évaluation du niveau de connaissance et de compétence ;
- le lancement des Contrats d'Objectifs et de Performance au niveau des Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) et des Directions Départementales de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (DDENA), afin d'instaurer une culture du résultat et d'assurer un pilotage efficace du Système d'Éducation et de Formation ;
- le déploiement du système d'information (CODIPOST) en région et au niveau central, en vue de l'utilisation rationnelle des ressources humaines.

- **Au titre de la reddition des comptes**, la gouvernance du système scolaire est en quête d'une rationalisation aux moyens de :

- la signature de 41 Contrats d'Objectifs et de Performance liant les structures déconcentrées (Directions régionales) à l'administration centrale ;
- la rédaction de 350 contrats devant lier les Directions régionales et leurs structures sous-tutelle.



III. Point d'exécution des projets en 2022

III.1 Projets achevés en 2022

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès et des conditions d'apprentissage des élèves, les réalisations sont les suivantes :

- Construction et équipement de collèges et lycées

Dans le cadre du programme de construction et d'équipement de collèges et lycées financé sur le budget de l'Etat, deux (02) lycées (à Yopougon et Agboville) et dix collèges (10) ont été construits, en l'occurrence le collège moderne de Kongonou, le collège à base 2 de Sran Bondossou, le collège moderne d'Assandrè, le collège moderne de Gbonné, le collège moderne d'Assrikro, le collège moderne de Badikaha, le collège à base 2 de Mahou Sokourala, le collège à base 4 de Dianra, le collège à base 4 de Guintéguela et le Collège KFW de San-Pédro.

- Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Éducatifs (PAPSE)

Ce projet a enregistré des réalisations notables dont :

- la construction de 225 salles de classe du pré-primaire dans les régions de la Bagoué, du Béré, du Bounkani, du Kabadougou, du Poro et du Tchologo ;
- la construction, dans ces mêmes régions, d'infrastructures complémentaires dans 89 écoles primaires, en fonction des besoins ;
- la distribution de 5,3 millions de kits et de 6,1 millions de manuels, pour un coût global de 17 milliards de francs CFA ;

- la distribution de 167 000 tables bancs aux établissements scolaires, pour un coût de 3 milliards de francs CFA ;
- la mise à disposition d'un montant cumulé de 18 milliards de francs CFA, viré sur les comptes des différents Comités de Gestion (COGES), qui, conformément aux instructions du Président de la République, ne lèvent plus de cotisations auprès des parents d'élèves ;



- le lancement de la Bourse Nationale des Manuels Scolaires (BONAMAS), consistant à distribuer sous forme de prêt-location 40 000 manuels scolaires à 5000 élèves du secondaire. Ce projet sélectif, destiné aux enfants issus de ménages démunis, enregistre environ 1500 souscripteurs à fin octobre 2022, et l'acquisition de 3 672 tonnes de vivres sur le budget de l'État et 1,425 tonne de vivres fournis par le PAM sur 2 850 tonnes attendues pour l'approvisionnement des cantines scolaires dans le cadre du projet de stimulation de la demande d'éducation par les populations ;
- l'interconnexion numérique de 146 sites, la formation de 215 animateurs et 6 270 apprenants au programme d'alphabétisation et l'ouverture de 210 centres d'alphabétisation et 5 classes passerelles pour 150 enfants hors du système scolaire. Ces résultats ont été obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du projet Education numérique et stratégie nationale d'alphabétisation.

III.2 Projets en cours non achevés en 2022

Dans le cadre du programme de construction et d'équipement de collèges et lycées, d'autres infrastructures d'accompagnement sont en cours. Ce sont, entre autres :

- la construction des Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) de Gagnoa, d'Adzopé et de Divo. Si les collèges et lycées sont en voie d'achèvement, les bâtiments administratifs ne le sont pas encore totalement ;

- la construction de deux (02) collèges à San-Pédro et le lancement d'un appel d'offre pour 10 nouveaux collèges dont 6 à San-Pédro et 4 à Bouaké, dans la cadre du MCC-MCA ;
- la construction et de l'équipement de six (06) lycées de jeunes filles avec internats à Abidjan (Abobo), Dimbokro, Bondoukou, San Pedro, Odienné et Daloa, dans le cadre de l'amélioration et de la promotion de la scolarisation des filles.



III.3 Les projets majeurs lancés

Les projets majeurs lancés en 2022 par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation concernent :

- la construction de la dernière école primaire sur les 116 prévues à Lohoulokaha ;
- la construction des cinq (05) derniers collèges restants (Lafokpokaha, Borotou-koro, Booko, Kebi et Tindara) et la réhabilitation du Centre de Formation Pédagogique (CAFOP) de MAN, dans le cadre du C2D-1 ;
- la construction de 85 collèges restants sur les 95 démarrés, au titre du C2D-2 ;
- l'identification, par géo-référence, de 21 919 établissements sur 26 197 soit un taux d'exécution physique de 84,0%, dans le cadre de la redynamisation de la Carte scolaire.

En conclusion, l'année 2022 a été marquée par l'organisation des États Généraux de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation et le démarrage de la mise en œuvre des premières recommandations. D'importantes infrastructures ont été construites et les effectifs enseignants ont été renforcés, notamment avec le recrutement de 10 282 contractuels du PSGouv 1.

Tous ces efforts doivent se poursuivre en 2023, afin de parvenir à l'amélioration à hauteur souhaitée de la qualité de l'enseignement ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le **Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME (MCIPPME)** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de commerce, d'industrie et de la promotion des PME. De manière spécifique, le champ d'application des activités du MCIPPME couvre les secteurs du commerce intérieur, du commerce extérieur, de l'industrie, de l'artisanat, de la promotion des PME, de la transformation du secteur informel, de la promotion de l'investissement privé et du développement du secteur privé.



Lancement des Travaux de la Zone Industrielle du PK 24 d'Anyama - Akoupé - Zedji, le 4 Août 2022 ▲

II. Réformes majeures en 2022

Les réformes mises en œuvre ont porté sur le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire des secteurs commerce, industrie et PME. Il s'agit d'améliorer l'efficacité et la compétitivité des acteurs et des structures de l'écosystème des PME et du secteur privé.

II.1. Au titre de la réforme du commerce intérieur

Les réformes entreprises ont permis de contenir les effets néfastes de la crise économique mondiale en préservant le pouvoir d'achat des populations ivoiriennes, à travers la lutte contre les pratiques spéculatives et anticoncurrentielles. Ainsi, les mesures ci-après ont été prises :

- le décret n°2022-169 du 9 mars 2022, portant plafonnement des prix de certains produits de grande consommation. À l'application, sur un total de 11 008 magasins visités, 524 sont en infraction, soit un taux de respect de 95,24% ;



- la liste des produits règlementés est passée de 4 à 21 catégories ;
- le principe de l'information préalable et de la concertation, avant toute augmentation de prix de denrées de grande consommation, pour une période de 06 mois a été conclu avec les acteurs ;
- la réforme du secteur du pain et de la boulangerie a été achevée. Désormais, 2 types de baguettes sont proposés aux clients (la baguette de 174 grammes à 150 FCFA et celle de 232 grammes à 200 FCFA) ;
- les textes encadrant les aides/subventions accordées aux meuniers ont été pris et 59,4 milliards d'aide ont été octroyés dans ce cadre aux opérateurs, à raison de 6,6 milliards FCFA par mois pendant neuf (09) mois.

II.2. Au titre de la réforme du commerce extérieur

À ce niveau, l'Agence Promotion des Exportations (Agence Côte d'Ivoire Export) a été créée par décret n°2022-123 du 23 février 2022, en remplacement de l'APEXCI, en vue de répondre aux nouvelles exigences du commerce international et aux contraintes du marché international aux fins de mettre à profit le potentiel d'exportation des entreprises nationales.

II.3. Au titre de réforme de l'industrie

Au titre de la politique industrielle, trois réformes majeures ont été réalisées, à savoir :

- la « Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles » (SOGEDI), a été créée par décret n°2022-245 du 30 mars 2022. La SOGEDI s'inscrit dans le cadre de la mise en cohérence des structures existantes en matière de développement industriel avec la volonté du Gouvernement de faire de l'industrialisation le moteur de la croissance économique. Cette nouvelle société d'Etat devient la structure unique de gestion et de développement des infrastructures industrielles, pour le compte de l'Etat ;
- la signature de 07 conventions pour la transformation du Cacao (24,7% de taux de transformation), de 35 conventions pour la transformation de l'anacarde (21,3% de taux de transformation) et de 28 conventions pour l'hévéa (56% de taux de transformation) ;

- l'intensification des contrôles de qualité des produits et de leur processus de production, dont les normes sont d'application obligatoire, avec 233 entreprises contrôlées.

II.4. Au titre de la réforme de l'écosystème des PME

Dans le cadre du renforcement de l'écosystème des PME, le Guichet Unique de Développement des Entreprises de Côte d'Ivoire (GUDE-PME) a été mis en place par ordonnance n° 2022-73 du 26 janvier 2022.

Le GUDE-PME est un établissement public, de type particulier, chargé de soutenir la croissance durable, la compétitivité de l'économie, l'emploi. Il doit contribuer à favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement et la conquête des marchés extérieurs, à travers l'accompagnement des entreprises, la facilitation de leur accès au financement, et le soutien pour l'obtention de garanties. Le GUDE-PME a en son sein deux (02) filiales que sont Côte d'Ivoire PME et le fonds de garantie des PME.

III. Point d'exécution des projets en 2022

III.1. Projets majeurs achevés en 2022

Au titre des projets achevés, on relève :

- l'aménagement de la zone industrielle d'Akoupé-Zeudji PK24 (Abidjan) pour une superficie totale de 361 hectares dont :
 - l'aménagement de la parcelle de 234 hectares relatifs à la Phase 1 ;
 - l'aménagement de la parcelle de 127 hectares en maîtrise d'œuvre privée (MOP) avec CHEC ;
- la mise en œuvre des activités liées au Projet d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI), financé par la BAD et l'Etat de Côte d'Ivoire, pour un montant de 9,4 milliards FCFA. Ces activités ont porté sur :
 - le diagnostic de 90 entreprises ;
 - la mise à niveau de 104 entreprises ;
 - la formation de 48 entreprises en management de la qualité ;
 - la formation de 305 cadres d'entreprises ;
 - l'acquisition, pour le LANEMA de l'unité de banc d'essai de freins hydrauliques d'avions ;
- l'enregistrement de 26 000 entrepreneurs et l'acquisition de matériels de production dans le cadre du Projet d'Appui et de Soutien aux Entrepreneurs (PASE) financé par la GIZ ;

Le GUDE-PME est chargé de soutenir la croissance durable, la compétitivité de l'économie, l'emploi et contribuer à favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement et la conquête des marchés extérieurs, à travers l'accompagnement des entreprises

- l'accompagnement de 112 femmes sur les marchés internationaux, dans le cadre du Projet d'Appui aux Femmes Exportatrices (PAFE).

III.2. Projets majeurs en cours non achevés en 2022

D'importants projets mis en œuvre par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la promotion des PME sont en cours et devraient se poursuivre en 2023. Ils se présentent comme suit :

- la mise en œuvre du projet de Système d'Information du Ministère :
 - actualisation du schéma directeur du Ministère ;
 - mise à jour du Système de Gestion des Agréments d'Instrument de Métrologie et de Contrôle des marchés (SIGSAM) ;
 - opérationnalisation du système intégré d'archivage électronique et de documentation ;
- le renforcement des capacités dans le cadre de l'Open Government Partnership (OGP) à travers :
 - l'organisation des consultations publiques dans quatre (04) localités (Abidjan, Bonoua, Boundiali, Issia et Toumodi) ;
 - la réforme du cadre institutionnel de l'OGP ;
 - la validation du rapport autoévaluation de fin de mise en œuvre du PAN3 et l'adoption du Plan d'actions national 4 (2023 – 2025) ;
- le lancement de la construction de 40 marchés de proximité d'un montant de 6,2 milliards FCFA financés par les ressources propres de l'Etat dans le cadre du PURGA ;
- la poursuite du projet carte de délivrance de la carte professionnelle de commerçants, avec l'enrôlement de 8 000 commerçants et délivrance effective de plus de 6 000 cartes ;
- la construction du parc d'exposition d'Abidjan et de son centre international de conférence avec le hall 1 de l'infrastructure pratiquement achevé à 99% ;
- le développement de modules complémentaires dans le cadre de la reprise en main du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE CI) à Webb Fontaine ;
- la délivrance de 19 585 certificats de conformités et 308 attestations de non-conformités délivrés dans le cadre du programme de Vérification de la Conformité (VoC). Ce projet du Ministère permet de protéger les consommateurs en assurant la qualité des produits importés à destination de la Côte d'Ivoire ;
- l'acquisition et la sécurisation de 3 sites de Nambokaha (axe Ferkessédougou-Ouangolo), de Tabou (Olodio)

*Projet Femmes
Exportatrices : 112
femmes sur les
marchés internationaux*

*Lancement de la
construction de 40
marchés de
proximité*

*Le parc
d'exposition
d'Abidjan achevé
à 90%*



La Zone Industrielle d'Akoupé - Zeudji ▲

et de Bouaké (axe Bouaké-Adjouassou) pour des dépôts spécialisés aux différentes frontières de la Côte d'Ivoire. Ce projet permettra d'améliorer la conservation et le stockage des produits d'exportations ;

- la construction du centre de secours d'urgence des Sapeurs-Pompiers et d'un espace de restauration dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des opérateurs de la zone industrielle de Yopougon ;
- la construction d'un collecteur primaire d'eaux usées dans la zone industrielle de Bonoua ;
- l'aménagement des zones agro-industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde, dans le cadre du projet BIRD-Enclave, à Korhogo, Bondoukou et Séguéla ;
- l'élaboration du document de diagnostic du Programme Pays de la Côte d'Ivoire, en partenariat avec l'ONUDI. Le document programme est en cours d'élaboration ;
- la construction de 2 hangars pour le recasement des ferrailleurs déguerpit d'Abobo et Adjamé ;

la poursuite du projet de construction du centre de perfectionnement et de labellisation dans le secteur du BTP de Bouaké. Ce projet d'un montant de 1,7 milliard FCFA vise à terme à améliorer la qualité des services offerts par les entreprises et les personnes exerçant dans le domaine des BTP en Côte d'Ivoire ;

- l'élaboration du Plan Stratégique de Promotion des Investissements (PSPI) en lien avec le PND 2021-2025 ;
- la construction de la Zone Economique Industrielle de San Pedro sur une superficie de 336 ha, par ARISE Ivoire ;
- la construction de la Zone Economique Industrielle de Ferké sur une superficie de 500 ha, par ARISE Ivoire ;
- l'amélioration de la performance du Guichet Unique de formalité des entreprises.

III.3. Les projets majeurs lancés

Le Gouvernement a procédé au lancement de la mise en œuvre de deux (02) projets majeurs à savoir :

- le projet de construction de la Zone Economique Industrielle (ZEI) Arise Abidjan PK 24 le 04 août 2022. Elle sera bâtie sur une superficie de 444 hectares, pour un montant de 107 milliards de FCFA ;
- le projet de construction de l'usine Atlantic Cocoa Corporation Côte d'Ivoire le 20 octobre 2022 à San-Pedro. Cette usine de transformation sera bâtie sur une superficie de neuf (09) hectares, pour un investissement de 73 milliards de FCFA.



En somme, le suivi de l'application des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie a contribué à contenir l'inflation à un niveau relativement maîtrisé par rapport à de nombreux pays de la sous-région, atténuant ainsi la dégradation du pouvoir d'achat des populations.

L'année 2022 a été marquée par l'inauguration de près de 40 projets industriels répartis sur l'ensemble du territoire national devant permettre la création de 2 670 emplois directs. Par ailleurs, le Gouvernement a lancé la construction de 25 projets industriels devant permettre de créer 1 340 emplois directs ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le **Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale (MRCN)** a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Réconciliation et de Cohésion Nationale. Principalement, il a pour mission de : (i) réconcilier les filles et les fils du pays ; (ii) contribuer à la réduction des conflits, tensions et violences sur l'ensemble du territoire national ; (iii) consolider la paix ; et (iv) inciter les communautés à adopter durablement des comportements favorables au renforcement de la cohésion sociale au plan local et national.



II. Réformes majeures en 2022

Au titre de l'année sous revue, la réforme majeure a porté sur la validation et la vulgarisation de la Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale 2021-2025 (SNRCS 2021-2025). Elle vise à matérialiser la mise en œuvre des thématiques, avec une approche de proximité auprès des populations.

II.1. la validation et la vulgarisation de la Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale 2021-2025

Pour un meilleur pilotage du processus de réconciliation en Côte d'Ivoire et de renforcement de la paix et de la cohésion sociale, un document de stratégie de réconciliation nationale et de cohésion sociale a été validé.

Cette stratégie devrait constituer la feuille de route du processus de réconciliation et de cohésion nationale dans une approche participative, ainsi que d'amélioration de la communication et de la coordination du secteur paix et cohésion sociale.

Ce document de stratégie nationale de la réconciliation et de la Cohésion sociale met en exergue la matrice d'actions à réaliser et en fait l'évaluation financière de sa mise en œuvre.

II.2. la réforme administrative en 2022

Afin de parvenir à un maillage du territoire national et renforcer la synergie des actions de réconciliation et de cohésion nationale, la réforme relative à la déconcentration des services et la création de cadres de concertation pour la prévention et la résolution des conflits a été initiée. À cet effet, cinq (05) textes réglementaires ont été élaborés et validés. Il s'agit de :



- l'arrêté portant organisation et fonctionnement des Directions Régionales du ministère de la réconciliation et de la cohésion sociale ;
- l'arrêté portant organisation et fonctionnement des Directions Départementales, avec la création de 80 directions départementales ;
- l'arrêté interministériel portant organisation et fonctionnement des Comités Locaux de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale (CLRCN), avec la création de 484 comités locaux ;
- l'arrêté interministériel portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité de Coordination Élargi (CCE) ;
- l'arrêté portant création et organisation du Cadre de Concertation État - Société Civile.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces réformes administratives aidera, non seulement à une gestion intégrée, mais participative et citoyenne. Ce dispositif facilitera l'implémentation et l'organisation de dialogues régionaux, en vue de renforcer les liens sociaux et de sensibiliser les populations au règlement pacifique des conflits.

III. Point d'exécution des projets en 2022

III.1. Projets achevés en 2022

Les projets et investissements réalisés concernent la prévention des conflits, la réintégration socio-économique des communautés et la construction d'infrastructures communautaires de paix.

- **Au titre de la prévention des conflits**

Il a été procédé, à l'équipement des comités locaux de Réconciliation et de Cohésion Nationale de N'Douci et de Bonoua.



Par ailleurs, un logiciel a été acquis en vue de collecter les données sur les conflits et de disposer d'une cartographie des conflits. Il permettra une meilleure anticipation grâce à l'accroissement de la capacité de prévention. Il permet d'identifier les zones à conflits résiduels et/ou émergents, ainsi que leur typologie, en vue d'une réponse préventive et adéquate.

- **Au titre de la réintégration socio-économique des communautés**

Les efforts du Gouvernement ont porté sur des interventions spécifiques, à savoir :

- le financement de quatre (04) associations communautaires pour la réalisation d'Activités Génératrices de Revenus à Duékoué et à Divo ;
- l'insertion sociale de femmes survivantes, stigmatisées des crises socio-politiques à Duekoué ;
- l'occupation saine de 150 jeunes de Divo engagés à recourir au règlement pacifique des différends, en application de la Résolution 2250, jeunesse, paix et sécurité.

Par ailleurs, en vue d'aider au renforcement de la cohésion et à la résilience des communautés

*Identifier les zones à conflits résiduels et/ou émergents, ainsi que leur typologie, en vue d'une **réponse préventive** et adéquate*

*Par leur sensibilisation à la **culture de la paix** et au vivre ensemble, renforcer la participation des femmes à la résolution des conflits*

bénéficiaires, des actions d'aides spécifiques ont été menées, à travers le financement de projets à impacts rapides à Bondoukou (commune), Konankro (Sakassou), Kouadioblekro, Bengassou (Bocanda), Fresco et Tengrela.

Dans cet élan, en mettant en œuvre la Résolution 1325 des Nations Unies, le ministère a apporté un appui financier à l'association « femmes d'honneur de Bangolo », dans le cadre de leur activité « je gagne pour la paix ».

Cela devrait aider à renforcer la participation des femmes à la résolution des conflits, leur sensibilisation à la culture de la paix et au vivre ensemble, devenus une réalité effective à Bangolo.

- **Au titre de la construction d'infrastructures communautaires de paix**

Le Gouvernement à travers le ministère de la réconciliation et de la cohésion sociale a procédé en 2022 à la remise, aux populations de Sakassou, des clefs du foyer polyvalent et mis en service une pompe hydraulique, infrastructures autour desquelles s'est renforcé le vivre - ensemble des populations.

III.2. Point des projets en cours non achevés en 2022

La construction du Centre Multi-ethnique de Médiations et d'Arbitrage (CMMA) de Lakota en cours, constituera un cadre adapté à la prévention et aux règlements pacifiques des conflits et au renforcement de la cohésion sociale.

Au total, les actions du Gouvernement en matière de réconciliation et de cohésion sociale se sont orientées vers les différentes couches sociales et politique de notre pays.

Elles ont permis le renforcement des acquis à travers le retour au pays de leaders politiques et leaders d'opinion en vue de participer au processus de réconciliation et de cohésion sociale entre les filles et fils de la Côte d'Ivoire ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

La mission principale dévolue au **Ministère des Sports** est de « mettre en œuvre et suivre la Politique du Gouvernement en matière de Sports ». Cette mission consiste à faire la promotion de la pratique du sport d'élite, du sport de masse et pour tous à travers l'encadrement de la vie fédérale, la démocratisation et la vulgarisation de la pratique des activités physiques et sportives en vue de l'amélioration du bien-être, de la santé des populations et surtout, contribuer à la création d'opportunités d'emploi pour les jeunes générations par une véritable professionnalisation du secteur. Cette mission consiste également à contribuer au rayonnement de la Côte d'Ivoire à travers les compétitions internationales.



II. Réformes majeures en 2022

Quatre (4) réformes majeures ont été mises en œuvre et ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- réévaluation des contrats d'objectif et des critères de performance des fédérations sportives, à l'effet d'optimiser l'éligibilité à la parafiscalité ;
- révision des curricula pour la formation aux métiers du sport, en vue de répondre aux défis actuels du développement de l'économie sportive ;
- réorientation des unités administratives sur le terrain afin de renforcer la corrélation sport pour tous, santé, cohésion sociale et animation citoyenne ;
- relance des compétitions multi-disciplines en milieux scolaire et universitaire, en vue de favoriser le binôme sport/études dans la formation de la jeunesse.



III. Point d'exécution des projets en 2022

III.1. Projets achevés en 2022

Au titre des projets achevés, l'on note la réception provisoire du stade de Yamoussoukro dans le cadre de l'organisation de la CAN 2023. Ce stade a déjà abrité plusieurs matches, notamment des matches de la Ligue professionnelle de football de Côte d'Ivoire et des éliminatoires de la CAN 2023, etc.

III.2. Projet en cours en 2022

Plusieurs projets sont en cours avec d'importants acquis sur la période :

- Au titre de la construction des Infrastructures sportives et d'hébergement de la CAN 2023 :

- Au niveau d'ABIDJAN

- * le Stade Félix Houphouët Boigny, avec un taux d'avancement global qui est passé de 12,40% en 2021 à 70% à fin décembre 2022 et huit (08) terrains d'entraînement aménagés à hauteur de 85% ;
- * les travaux de voiries et réseaux divers, du contour du stade et la réalisation d'un parking au stade d'Ebimpé : taux d'avancement global est passé de 66,92% en 2021 à 96% en 2022 ;
- * la réalisation à 99% des travaux de rénovation de la pelouse ;
- * la mise en conformité des vestiaires à 91% ;
- * la mise en conformité des gros œuvres à 74% ;
- * la mise en conformité des corps d'état techniques à hauteur de 61%.

- Au niveau de BOUAKE

- * les travaux du stade de compétition, de la cité CAN (32 villas), et des 04 terrains d'entraînement enregistrent un taux d'exécution de 99% à fin octobre 2022, contre 89% en 2021 ;
- * les travaux d'amenée d'électricité sont à 96% à fin octobre 2022 et les travaux d'amenée d'eau et d'assainissement sont achevés ;
- * les travaux de voiries avec un taux d'exécution de 71% en 2022.

- Au niveau de KORHOGO



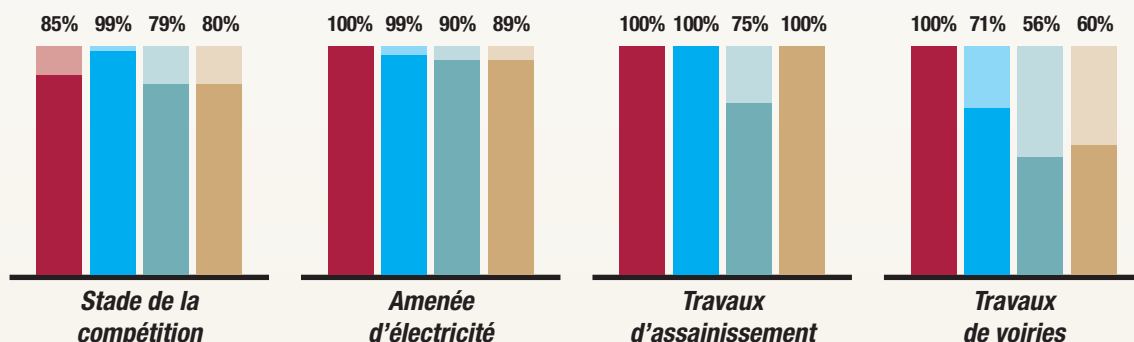
- * les travaux du stade de compétition, de la cité CAN (32 villas), d'un hôtel 3 étoiles de 50 lits et des quatre (04) terrains d'entraînement connaissent un taux global d'avancement de 79% ;
- * le taux d'exécution des travaux d'amenée d'électricité est à 90% ;
- * les travaux d'amenée d'eau et d'assainissement de 75% en 2021 à 90% en 2022 et les travaux de voiries de 20% en 2021 à 56% en 2022.

- Au niveau de SAN-PEDRO :

- * les travaux du stade de compétition, de la cité CAN (32 villas) et des quatre (04) terrains d'entraînement ont enregistré un taux global d'avancement de 59% en 2021 à 80% en 2022 ;
- * les travaux d'amenée d'électricité sont passés de 88% en 2021, à 89% à fin octobre 2022 ;
- * les travaux d'amenée d'eau et d'assainissement qui étaient à 90% de réalisation en 2021 sont totalement achevés ;
- * les travaux de voiries ont évolué de 25,7% en 2021 à 60% à fin octobre 2022.

Construction des Infrastructures sportives et d'hébergement de la CAN 2023

■ Abidjan
■ Bouaké
■ Korhogo
■ San Pedro



III.3. Projet « AGORA »

En ce qui concerne le projet « Agora », la construction de dix (10) mini-complexes dans dix (10) localités du pays a démarré, avec la réalisation des études géotechniques et topographiques des sites devant abriter les ouvrages. Par ailleurs, les travaux ont débuté effectivement dans quatre (04) villes/localités, notamment, Abobo, Yopougon, Port-bouet et M'Batto avec un taux d'exécution physique global d'environ 10%.

III.4. Projet « AISANCE AQUATIQUE »

Le projet « Aisance aquatique » dont la première phase consiste, principalement à construire quatre (04) piscines olympiques à Abobo, Marcory (INJS), Yopougon et Attécoubé a été amorcé, avec le lancement des travaux de la piscine olympique d'Abobo et la réhabilitation en cours de trois (03) piscines communales à Koumassi, Bouaké et Bingerville.

Au total, les efforts du Gouvernement ont été centrés sur la poursuite des constructions d'infrastructures sportives et d'hébergements afin de répondre aux exigences de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), qui aura lieu en janvier 2024 ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre l'ensemble des politiques, opérations, programmes et projets de développement du secteur des ressources animales et halieutiques. Il a pour mission de : (i) promouvoir et contrôler les normes qualitatives des denrées animales et d'origine animale ; (ii) maîtriser la santé animale ; (iii) exercer la tutelle de toutes les opérations et projets de développement des ressources animales et halieutiques.

II. Réformes majeures en 2022



Deux (02) principales réformes relatives à l'adoption politique de développement du secteur et à la mise en place d'un système d'approvisionnement, de disponibilité par région et des informations sur les prix ont été effectuées.

II.1. Adoption de la politique de développement du secteur

La Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA 2022-2026) a été adoptée en janvier 2022 par le Gouvernement. Celle-ci permettra de relever les défis qui se présentent au secteur des ressources animales et halieutiques qui sont d'être autosuffisant en protéine animale d'ici 2030.

II.2. Mise en place d'un système d'approvisionnement, de disponibilité par région et des informations sur les prix

Le Système d'Information des marchés de Bétail Viande en Côte d'Ivoire (SIMBV-CI) permet la mise à disposition des données sur le bétail et sur le prix de la viande. Il a été mis en place par l'arrêté N°010/MIRAH/CAB du 09 Juin 2020.

II.3. Opérationnalisation du Comité National de Transhumance et des déplacements du bétail (CONAT)

Ce comité est chargé de contribuer à la régulation du flux d'animaux transhumants sur toute l'étendue du territoire national, de gérer les conflits liés à la transhumance et aux déplacements du bétail, de favoriser la cohésion sociale dans l'occupation des zones pastorales, de promouvoir la concertation et les échanges nationaux et inter-Etats sur la transhumance et la gestion des ressources pastorales, etc. Il a tenu ses premières rencontres en juin 2022.

III. Point d'exécution des projets en 2022

Les projets d'investissements réalisés ont été centrés sur l'appui au développement de l'élevage, la gestion durable des ressources halieutiques, l'amélioration de la santé animale et de l'hygiène publique vétérinaire ainsi que la gouvernance du secteur.



III.1. Projets achevés en 2022

Les principales réalisations concernent les trois (03) piliers ci-après :

- **Au niveau de la production animale**

Les actions réalisées concourent à la promotion des filières et la création d'emplois et à la gestion de la transhumance.

À cet effet :

- trois (03) centres de multiplication des reproducteurs de volailles traditionnelles ont été construits et équipés dans le District Autonome de Yamoussoukro et les Régions du Kabadougou et de la Mé ;
- 424 reproducteurs dont 300 ovins dans la vallée du Bandama et 124 porcs dans les Districts autonomes

de Yamoussoukro et d'Abidjan, dans les Régions du Gbêkê, du bafing, de l'Agnéby-Tiassa, du Gontougo de l'Indénié-Djuablin et de la Marahoué ; 100 bovins de cultures attelées ont été diffusés dans la Région du Tchologo ;



- 252 promoteurs ont été installés à travers la mise en place de 115 fermes dont 15 de poulets de chair dans le District Autonome de Yamoussoukro, dans les Régions des Grands Ponts, du Sud-Comoé, du Gbêkê, du Poro, du Gontougo et du Haut-Sassandra, 85 de volailles traditionnelles dans le District Autonome de Yamoussoukro, dans les régions du Kabadougou et de la Mé, trois (03) de poules pondeuses dans la Région de la Mé, dans le District d'Abidjan et dans le District Autonome de Yamoussoukro, sept (07) de bovins dans les Régions du Sud-Comoé et du Tchologo, deux (02) de petits ruminants dans le District des lacs et la région de l'Agnéby-Tiassa, et trois (03) de porcins dans le District Autonome de Yamoussoukro, dans les Régions des Grands Ponts et de l'Agnéby Tiassa.

Concernant la gestion de la transhumance, des actions visant la réduction des conflits agriculteurs-éleveurs ont été posées. Il s'agit de :

- * la construction et la réhabilitation de 7 barrages agro-pastoraux à Panya (Boundiali), Toumoukro (Tingrela), Worossontcha kaha (Ferkessédougou), Korowita (Bilimouno / Ferkessédougou), Gawi (Kong), Sirasso (Korhogo), Sinématiali ;
- * le balisage de 69 km de piste de transhumance ;
- * la distribution de 120 tonnes d'aliments bétails dans le nord du pays, précisément à Tingrela, Niélé et Yarabélé (Ferkessédougou).

252 promoteurs ont été installés à travers la mise en place de 115 fermes dont **15 de poulets de chair** dans le District Autonome de Yamoussoukro

7 barrages agro-pastoraux à Panya



- **Au niveau des ressources halieutiques**

En matière de promotion de l'aquaculture et de gestion durable des pêches, les actions réalisées ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- * la production et la diffusion de 2 928 500 alevins Tilapia et de Silure sur les cinq (05) stations d'alevinage étatiques opérationnelles localisées à Jacqueville, Loka (Bouaké), Mopoyem (Dabou), Assoumoukro (Abengourou) et Aboisso ;
- * la réhabilitation des étangs de la station d'alevinage de la LOKA dans la commune de Bouaké ;
- * l'installation de 10 cages flottantes sur le lac Kan de Tiébissou avec une production de poissons estimée à 22 tonnes à fin de cycle ;
- * le suivi satellitaire de 102 navires de pêche ;
- * l'inspection de 238 navires de pêche dont 14 en mer et 218 au port.

- **Au niveau de la santé animale et de l'hygiène publique vétérinaire**

Les principales réalisations sont :

- * l'organisation de deux (02) campagnes de vaccination contre la Peste des Petits Ruminants (PPR) et la Rage dans 5 régions du pays (Poro, Tchologo, Bouakani, Gbèkè, Gontougo) ;
- * l'inspection de 667 Établissements, en vue de l'obtention de leur agrément sanitaire vétérinaire ;
- * la formation de 59 agents des services déconcentrés du MIRAH des régions du Gbèkè et du Haut Sassandra ;
- * l'implémentation de l'outil de collecte de données via internet des services vétérinaires (OCI-SV) et ;
- * la désinfection de 218 marchés de volaille du District d'Abidjan et des villes de l'intérieur.

III.2. Projets en cours non achevés en 2022

Trois (03) projets majeurs entamés en 2022 n'ont pas pu être achevés. Il s'agit du :

- Programme d'Appui à la Production Avicole Nationale (PAPAN). Ce projet vise à accroître la production et améliorer la compétitivité de la filière avicole ;
- Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques Phase III (PAGDRH III). Ce projet vise à améliorer la production halieutique nationale à travers une gestion durable et participative des ressources halieutiques ;
- Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv), notamment son volet renforcement de



la sécurité alimentaire. Ce projet contribuera à l'amélioration des conditions et niveaux de vie des populations rurales et des jeunes en appuyant d'une part, la production et la transformation des produits agricoles, ainsi que l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base, et d'autre part, en facilitant l'accès des jeunes au marché de l'emploi.

III.3. Les projets majeurs lancés

Les principaux projets lancés en 2022 et qui vont se poursuivre en 2023 se présentent comme suit :

- le Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire « PSTACI », visant à rendre plus dynamique le secteur de l'aquaculture en Côte d'Ivoire ;
- la construction du centre d'amélioration génétique pour l'approvisionnement des fermes en géniteurs performants ;
- la réhabilitation de l'abattoir de porc d'Abidjan, permettant d'accroître la capacité d'abattage de 25000 porcs /an à 40000 porcs /an ;
- le Projet d'Appui à la Gestion de l'Espace Pastoral (PAGERPA) pour une gestion optimale de la transhumance et une réduction des conflits agriculteurs – éleveurs ;
- le projet de réhabilitation et de mise en route de l'ensemble des ranchs et stations d'élevage afin de garantir un accroissement soutenu de la production en viande de ruminants ;

- le Projet de Construction d'Abattoirs, de marchés et de valorisation du bétail pour une amélioration des conditions d'abattages et offrir des produits de qualité aux consommateurs dans les localités de l'intérieur du pays ;
- le Projet de campagne de vaccinations de masse contre les maladies enzootiques, avec l'amélioration de la couverture vaccinale et la réhabilitation des bâtiments du centre vétérinaire de Cocody ;
- le Projet d'amélioration des productions aquacoles qui a permis une amélioration de la capacité de production d'alevins des stations étatiques, en passant de 1 000 000 d'alevins à plus de 2 500 000 alevins en une seule année, pour atteindre à terme, une capacité de plus 20 000 000 d'alevins ;
- le Projet d'appui au renforcement des capacités de la pêche artisanale contribuera à l'amélioration des conditions des populations de pêche et à la gestion durable des ressources halieutiques par la mise en place d'un dispositif de surveillance de la pêche artisanale.

En somme, le secteur de ressources animales et halieutiques reste économiquement porteur. Les résultats obtenus en 2022 témoignent que la contribution de ce secteur à la dynamique économique sera de plus en plus importante de même que son apport dans la lutte contre la vie chère.

Le secteur des ressources animales et halieutiques pourrait si l'ensemble de ses projets se finalise, être un grand pourvoyeur d'emplois, de revenu, mais surtout de protéines animales pour aider à atteindre l'objectif de sécurité alimentaire fixé par le Gouvernement ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de communication et d'Économie Numérique. Par délégation du Premier Ministre, le Ministre exerce les attributions de Porte-parole du Gouvernement.



II. Les réformes majeures menées en 2022

Six (06) principales réformes ont été effectuées, à savoir :

- la loi portant modification de la loi n°2017-868 portant régime juridique de la Communication Audiovisuelle a été adoptée à l'Assemblée Nationale et est en attente du passage devant le Sénat. Cette loi prend en compte certaines activités de communication audiovisuelle rendues possibles par les évolutions technologiques, de sorte à assurer une régulation efficiente ;
- la loi portant modification de la loi n°2017-867 portant régime juridique de la Presse a été adoptée. Elle permettra à l'Autorité Nationale de la Presse d'assurer plus efficacement sa mission de régulation tout en prenant en compte les nouveaux modes de collecte et de diffusion de l'information par les producteurs d'informations numériques ;
- le décret n°2022-304 du 04 mai 2022 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Développement et de Soutien aux Médias, en Abrégé ASDM a été pris afin d'élargir le

champ d'action de l'ex-Fonds de Soutien à la Presse (FSDP), à l'audiovisuel qui, de plus en plus, voit son espace libéralisé et compétitif ;

- la réalisation de l'Etude sur la restructuration de la gouvernance des structures du secteur de l'Économie numérique (La Poste CI, VITIB, ANSUT), en vue de permettre aux décideurs d'appréhender les problèmes majeurs qui minent le secteur, notamment celui de la poste ;
- la réalisation de l'étude du modèle économique du secteur de la presse (Editeurs, Distributeurs et Imprimeurs) afin d'offrir une piste de viabilité de la Presse en général et écrite en particulier, eu égard à la révolution numérique ;
- le Comité National de Digitalisation (CNDigit) a été mis en place par arrêté N°0910/PM/CAB du 26 septembre 2022 du Premier Ministre. Ce comité a pour missions d'assurer la coordination, la mise en cohérence et le suivi évaluation des projets prioritaires de digitalisation de l'Etat.

III. Point d'exécution des projets en 2022

III.1. Projets achevés en 2022



Plusieurs projets ont été achevés et se présentent comme suit :

- la construction de deux (02) pylônes et la réhabilitation de dix-sept (17) autres pour abriter les antennes émettrices, en vue de faciliter l'adaptation des entreprises de l'audiovisuel aux évolutions technologiques et de proposer des offres attrayantes aux populations. Le taux de Couverture de la population passe désormais à 96% en 2022, contre 85% en 2021. Ces résultats ont été possibles grâce à la mise en œuvre du projet Déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ;
- la réhabilitation des bureaux régionaux de l'Agence Ivoirienne de Presse de Séguéla et Divo qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux offres de Presse et aux documents d'intérêt public par les populations sur toute l'étendue du territoire national ;
- la construction d'une (01) clôture longue de quatre (04) km délimitant la zone sous douane de la zone franche de Grand Bassam (VITIB), dans le cadre de l'aménagement de la Zone franche de la Biotechnologie et des Technologies de l'Information et de la Communication située à Grand Bassam.

III.2. Projets en cours non achevés en 2022

Les principaux projets en cours se présentent comme suit :

- la mise en place d'un système intégré de gestion des métiers de la communication publicitaire. Il s'agit de renforcer les missions de contrôle et de la régularité des affichages publicitaires et d'adapter le cadre de gouvernance de la communication publicitaire sur toute l'étendue du territoire.

Ce système dématérialise les procédures et réduit les délais de traitement des demandes d'agrément. Désormais, le nombre de documents requis pour un agrément est de dix (10), contre quarante (40) en 2021. Soit une réduction de 30 documents (75%). Le temps nécessaire pour la validation des messages publicitaires est passé à un (01) jour, contre cinq (05) en 2021. Soit une réduction de quatre (04) jours (80%) ;

- la construction et équipement de quatre (4) bureaux de poste supplémentaires dans les zones Centre, Nord, Ouest (Sipilou, Binhouye, Santama sokoro, Tieningboue). Ces infrastructures permettront d'assurer la disponibilité des offres de services postaux de qualité sur l'étendue du territoire national en faveur des personnes physiques et morales. Le nombre de bureaux passe à quatorze (14), contre 10 en 2021 ;
- la construction de soixante (60) nouvelles chambres pour renforcer la capacité d'accueil de la résidence universitaire de l'ESATIC ;
- la mise en œuvre du Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'E-Agriculture (PSNDEA), qui permet aux personnes physiques et morales d'accéder de façon inclusive aux services numériques de qualité. Dans ce cadre, les résultats suivants ont été obtenus :
 - 101 880 acteurs de la chaîne de valeurs agricoles enrôlés contre 85 000 en 2021, soit une majoration de 16 880 ;
 - 1 692 responsables d'Organisation Professionnelle Agricole formés à l'utilisation des outils et services numériques dans les régions de la Marahoué, du Haut-Sassandra, du Poro et du Tchologo, contre 600 en 2021, soit une majoration de 1 092 ;
 - Onze (11) startups porteuses de projets innovants dans le domaine agricole ont été incubées.

*Mise en place d'un
système intégré
de gestion des
métiers de la
communication
publicitaire*

*101 880
acteurs de la
chaîne de
valeurs
agricoles
enrôlés*

*1 692 responsables
d'Organisation
Professionnelle Agricole
formés à l'utilisation
des outils et services
numériques*

III.3. Les projets majeurs lancés en 2022

Au titre des projets lancés en 2022 figurent :

- la mise en place d'un projet de rationalisation de la gestion de l'affichage publicitaire dans le District d'Abidjan. Ce projet vise à réguler l'affichage publicitaire en Côte d'Ivoire en général et dans le grand Abidjan en particulier. Il a permis d'identifier 354 dispositifs irréguliers et d'en démanteler 164, soit 46,33% pour la phase pilote. Il sera finalisé en juin 2023 ;
- le projet d'intégration de la signature électronique dans les structures étatiques, dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs. En phase pilote, la signature électronique est intégrée dans l'application SIGFAE du Ministère de la Fonction Publique et dans celle de la Direction des Examens et Concours (DECO) du Ministère de l'Education Nationale. Le taux actuel est de 80% contre 25% en 2021. L'application sera expérimentée dans le courant du premier trimestre 2023.

En conclusion, la réforme majeure relative au régime juridique de la Communication Audiovisuelle suit son cours et permettra d'assurer une régulation efficiente du secteur en lien avec les évolutions technologiques, de même que le déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) avec la construction de deux (02) pylônes qui facilitera l'adaptation des entreprises de l'audiovisuel aux évolutions technologiques ●

21. MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) a pour mission principale, l'élaboration des politiques/stratégies et le suivi de la mise en œuvre des projets et programmes de promotion de la Jeunesse, d'insertion socio-professionnelle des Jeunes et de Service Civique.



II. Réformes majeures en 2022

Les principales réformes majeures du Ministère en 2022 ont été initiées et sont en cours d'adoption. Ces réformes se présentent comme suit :

- le projet de Loi modifiant la loi N°2019-872 du 14 octobre 2019, instituant le Service Civique a été adopté par l'Assemblée Nationale, le mardi 13 décembre 2022, et est en attente d'adoption par le Sénat ;
- le projet de Loi d'orientation relative à la jeunesse a été adopté en Conseil des Ministres le 30 novembre 2022 ;
- la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2021-2025 a été adoptée en Conseil du Gouvernement, le lundi 11 avril 2022, et est en attente de programmation en Conseil des Ministres ;
- le projet de décret portant création, ouverture, organisation et fonctionnement des Institutions Socio-Éducatives de Jeunesse ;
- le projet de décret relatif au Volontariat ;
- le projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement des Centres de Service Civique ;

- le projet de décret relatif au Service National des Jeunes.

Les projets de décrets ci-dessus énumérés sont élaborés et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement en vue de leur adoption par le Gouvernement après la promulgation des lois en cours d'adoption par le Parlement.

III. Point d'exécution des projets en 2022

III.1. Projets achevés en 2022

Plusieurs projets ont été mis en œuvre dans le cadre du Programme du Gouvernement 2022. Ces projets pluriannuels ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- **Au titre de la Promotion de la Jeunesse :**
 - l'organisation de Campagnes pour le Changement de Comportement (CCC) sur diverses thématiques à l'endroit de 819 718 jeunes et adolescents dans le cadre de Consultations foraines et de 5 388 156 jeunes et adolescents par le canal des réseaux sociaux ;
 - l'animation de la plateforme technologique d'échanges "U-Report" avec l'inscription de 621 831 nouveaux « U-Reporters », portant le nombre total d'inscrit depuis sa mise en place en 2017 à 3 934 596 adolescents et jeunes, avec 60% hommes et 40% de femmes ;
 - la formation en Compétences de Vie Courante (CVC) de 3 115 personnes, dont 100 Éducateurs de Pairs, 15 Encadreurs et 3000 adolescents et jeunes, et 19 515 adolescents et jeunes, dont 9 036 filles touchées par les causeries éducatives sur les thématiques de santé de la reproduction et prévention des fléaux divers en milieu jeune ;
 - l'organisation de 27 rencontres d'échanges sur les initiatives et questions d'intérêt pour les jeunes avec la participation de 16 643 jeunes ;
 - l'organisation de la Semaine Nationale de la Jeunesse du 08 au 14 août 2022 à la faveur de la Journée Internationale de la Jeunesse ;
 - l'organisation du mois de la Jeunesse dans le cadre de la célébration de la Journée Africaine de la Jeunesse, tout le long du mois de novembre 2022 ;
 - l'octroi de subventions au Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI) et aux faitières de jeunesse pour un coût global de 170 000 000 de FCFA ;

*Campagnes pour le Changement de Comportement aux jeunes et adolescents : **819 718** (Consultations foraines) et **5 388 156** (réseaux sociaux)*

***621 831** nouveaux « U-Reporters » adolescents et jeunes (total : **3 934 596** inscrit depuis 2017)*

***170 000 000** de FCFA de subventions octroyées aux faitières de jeunesse*

- **Au titre de l'Insertion Professionnelle des jeunes**

Globalement, les programmes d'insertion professionnelle ont enregistré **62 500 bénéficiaires**, pour un coût global de **21 387 710 000 FCFA**.

Ces résultats se répartissent comme suit :

- le Programme Spécial de lutte contre les fragilités dans les zones frontalières du Nord (PSGOUV-Axe 1) a touché **22 972 bénéficiaires**, soit un taux de réalisation de 101,58%, pour un coût de 9 milliards 663 millions de FCFA ;
- les activités d'amélioration de l'employabilité et le programme d'entrepreneuriat des jeunes sur le reste du territoire national (PSGOUV-Axe 4) ont touché **39 528 jeunes bénéficiaires**, soit un taux de réalisation de 105,20%, pour un coût global de 11 milliards 724 millions 710 mille FCFA, répartis comme suit :
 - * **14 215 bénéficiaires** de formations de reconversion et requalification (FRR) ;
 - * **1 809 bénéficiaires** du Programme d'apprentissage et de chantiers-écoles ;
 - * **6 180 bénéficiaires** de stages qualification et de validation de diplômes ;
 - * **3 678 bénéficiaires** de travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) ;



- * **1 885 bénéficiaires** de permis de conduire, et de THIMO ;
- * **11 761 entrepreneurs** dans le Programme d'entrepreneuriat (Activités Génératrices de Revenus (1), Micro et Petites Entreprises (2) et Projets Structurants (3)) pour un coût de 6 milliards 651 millions de FCFA ;
- l'ouverture de six (06) nouvelles antennes régionales de l'Agence Emploi Jeunes à Bondoukou, Bouna, Ferkessédougou, Boundiali, Koumassi et Cocody ;
- la réhabilitation de cinq (05) antennes régionales de l'Agence Emploi Jeunes à Abidjan, Guiglo, San-Pedro et Yamoussoukro ;
- la mise en place de 17 "Guichets Emplois" universitaires et scolaires, dont cinq (05) dans des Universités publiques (Bouaké, Daloa, INPHB de Yamoussoukro, Man et Korhogo) et douze (12) dans des Établissements d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle.

- **Au titre du Service Civique :**

- **1 001 jeunes bénéficiaires** du Service Civique d'Action pour le Développement (SCAD) à Bouaké (150), Bimbresso (750) et Guingréni (101) pour un coût de 1 milliard de FCFA ;
- **1 450 jeunes bénéficiaires** du Service National Jeunes (SNJ) sur la culture civique et citoyenne, la connaissance des us et coutumes et dans le cadre d'ateliers techniques dans le secteur agricole et la transformation industrielle ;
- **1 955 jeunes bénéficiaires** des programmes de Volontariat et de Bénévolat, dont 935 volontaires communautaires, 15 volontaires de réciprocité (Côte d'Ivoire-France) et 455 bénévoles communautaires ;
- la construction du Centre de Service Civique de Bouaké et la finalisation de la passation des marchés pour les travaux de construction du centre de service civique de Daloa dont la livraison est prévue en août 2023.

III.2. Projets en cours non achevés en 2022

Les projets mentionnés à la section précédente représentent des projets pluriannuels. Ils se poursuivront en 2023 avec différents niveaux d'objectifs.

Au total, les efforts du Gouvernement en faveur de la promotion de la jeunesse, de l'insertion professionnelle et du Service Civique ont contribué au renforcement du leadership de la jeunesse, à l'autonomisation et à l'amélioration de l'employabilité des jeunes ainsi qu'à la promotion du civisme et de la citoyenneté, à travers la prise en compte d'un plus grand nombre de bénéficiaires dans les zones rurales et urbaines, particulièrement dans les régions du nord frontalières avec les pays en proie au terrorisme et les zones à forte concentration de populations vulnérables ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère du Tourisme est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de développement et de promotion du tourisme et des loisirs. Il a l'initiative et la responsabilité de : (i) l'assainissement de l'environnement du secteur du tourisme ; (ii) l'amélioration de l'offre de services du secteur du tourisme ; (iii) la participation à la promotion de l'image de la Côte d'Ivoire à l'extérieur, en liaison avec les Ministres en charge des Affaires Etrangères et de la Communication ; (iv) la sensibilisation de la population à la vulgarisation des loisirs ; et (v) l'élaboration du cadre juridique et institutionnel du développement des loisirs.



II. Réformes majeures en 2022

Les réformes adoptées en 2022 concernent :

- l'application obligatoire des normes de classement des hôtels et des restaurants dits maquis (décret n. 2022-55 du 19 janvier 2022 portant application obligatoire de la norme de classement des hôtels et de la norme de classement des restaurants dits maquis en Côte d'Ivoire) ;
- création et fonctionnement de la Commission Nationale de Classement des Etablissements de Tourisme (arrêté portant composition et fonctionnement de la Commission Nationale de Classement des Etablissements de Tourisme, arrêté portant procédure de classement des établissements de tourisme, arrêté portant nomination des membres de la Commission Nationale de Classement des Etablissements de Tourisme, arrêté fixant les frais applicables au classement des établissements d'hébergement et de restauration touristiques, arrêté fixant les frais applicables aux actes et services liés aux activités et professions touristiques)

- la perception des frais applicables et modalités de paiement des actes et services liés aux activités de tourisme et de loisirs (projet de décret élaboré) ;

Les réformes en attente d'adoption :

- la réglementation des activités de loisirs (projet d'arrêté élaboré, projet de décret portant réglementation des loisirs en Côte d'Ivoire élaboré).

Par ailleurs, le ministère a initié la digitalisation des activités du secteur, à travers la mise en place d'une plateforme interactive. De même, deux opérations d'identification ont été lancées, en vue d'assainir les secteurs tourisme et loisirs l'une pour les établissements de loisirs et l'autre pour les établissements d'hébergement, de restauration et des agences de voyages.

III. Point d'exécution des projets en 2022

Plusieurs projets ont été mis en œuvre dans le cadre du programme « Sublime Côte d'Ivoire ».

III.1. Projets achevés en 2022

- **Dans le cadre du développement équilibré du territoire**, plusieurs projets touristiques ont été initiés. Ils visent à améliorer l'offre de tourisme et à accroître le nombre d'emplois décents dans le secteur. La première phase de rénovation du Sofitel Hôtel Ivoire Abidjan a été achevée en 2022.
- **Dans le cadre du développement territorial hors Abidjan**:
 - la construction du Centre d'Application aux Métiers de Tourisme, des Loisirs et d'Hôtellerie de Daoukro ;
 - la valorisation touristique du Parc National du Banco (équipements, restauration, loisirs) ;
 - la réhabilitation du site touristique des tisserands de Katia (Korhogo) ;
 - l'aménagement du site des poissons sacrés d'Oussougoula (Séguéla) ;
 - la réhabilitation du site touristique de la peinture sur toile de Fakaha (Korhogo) ;
 - la réhabilitation du site des singes sacrés de Gbétitapéa (Daloa) ;
 - la réhabilitation du site du pont de Lianes de Lieupleu (Danané) ;
 - la construction du hangar de spectacles de Bomizambo (Tiébissou) ;
 - la maturation, l'exploitation des circuits touristiques de la stratégie « Sublime Côte d'Ivoire » (La Route des Rois, La Route de l'Esclave, Au paradis entre mer et nature) et la création des circuits touristiques régionaux.
- **En ce qui concerne les loisirs**, les activités réalisées se présentent comme suit :
 - l'organisation du camp de loisirs sur l'entrepreneuriat des jeunes au Jardin Botanique de Bingerville en juillet 2022 à destination de 600 jeunes ;
 - l'organisation de la colonie d'Etat à Djébonoua en août 2022 pour 160 enfants ;
 - l'organisation de la Journée Mondiale des Loisirs en Avril 2022 au Parc National du Banco ;
 - l'installation de 10 clubs de jeux traditionnels dans les lycées et collèges ;
 - l'organisation de la première édition du concours national des jeux traditionnels en août dans les districts ;
 - l'organisation du festival des jeux traditionnels à Adzopé en novembre 2022.

- **Au plan de la promotion** du rayonnement du pays, la Côte d'Ivoire assure cumulativement, depuis janvier 2022, la présidence de la Commission Afrique de l'Organisation Mondiale du Tourisme (CAF OMT) et du Conseil Exécutif de la même organisation.

La tenue de la première édition des Sublimes du Tourisme le 20 décembre 2022 pour célébrer le mérite des acteurs du tourisme.



III.2. Projets en cours non achevés en 2022

Dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine hôtelier de l'Etat, plusieurs travaux ont démarré en 2022 et devront s'achever au cours de l'année 2023. Il s'agit de :

- la réhabilitation de l'hôtel le Président de Yamoussoukro ;
- la réhabilitation de l'hôtel des Parlementaires (HP Resort) de Yamoussoukro ;
- la réhabilitation du RAN Hôtel de Bouaké.

La mise en œuvre de ces projets renforcera l'offre d'hébergement pour la CAN 2023.

III.3. Les projets majeurs lancés

Au nombre des projets touristiques d'envergures lancés en 2022, figurent :

- la création d'une marque hôtelière ivoirienne « hôtels KAMA » ;
- le projet de construction d'un établissement d'hébergement et de loisirs au centre du quartier du Plateau dénommé « Tour de la Nation » ;

*Pour la **réhabilitation du patrimoine hôtelier de l'Etat**, plusieurs travaux ont démarré en 2022 et devront s'achever au cours de l'année 2023*

- le projet « Serena Village », complexe composé d'hébergement, de restauration, de détente et de loisirs ;
- le projet « la promenade du monde » sur le Boulevard de Marseille dans la Commune de Marcory regroupant les curiosités touristiques, styles de vie, richesses culinaires et de loisirs des 05 Continents ;
- la valorisation touristique de la baie de Cocody ;
- le Programme National de la Qualité totale dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie ;
- le projet d'aménagement et d'exploitation touristique de la Baie de Taki ;
- le projet d'aménagement et d'exploitation touristique balnéaire à Sassandra dénommé Sassandra Beach.

En somme, les actions réalisées sur la période contribuent à développer un tourisme résilient, axé sur la promotion du tourisme interne. La mise en œuvre de la stratégie « Sublime Côte d'Ivoire » s'est traduite par le lancement de plusieurs projets territoriaux. La finalité visée, demeure la transformation du secteur du tourisme en un véritable bassin de création d'emplois et de richesse ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique. Dans ce cadre, la mission principale est de former des Ressources humaines de qualité, capables de contribuer efficacement au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire, et développer une recherche scientifique pertinente, capable d'apporter des réponses aux problèmes de développement qui se posent au pays.

II. Réformes majeures en 2022



Ces réformes ont porté sur : (i) le renforcement de la gouvernance du système de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS), (ii) le développement d'une offre de formation favorisant l'insertion professionnelle des diplômés. Plus spécifiquement, les principaux résultats obtenus sont :

II.1. Renforcement de la gouvernance du système de l'ESRS

Les principales réformes ont concerné :

- l'adoption du projet de loi sur l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation en Conseil des Ministres le 08 juin 2022 ;
- la signature de deux (02) Contrats de Performance (CDP), entre l'Etat et deux (02) universités publiques,

notamment, l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) et l'Université Nangui Abrogoua (UNA), pour un montant de 8,8 milliards FCFA (financement PADES/Banque Mondiale) ;

- l'évaluation de 8571 Établissements Privés d'Enseignement Supérieur (EPES) du 27 juin au 02 juillet 2022. Les résultats de cette évaluation ont été publiés le 23 août 2022 en présence de tous les acteurs.



II.2. Développement d'une offre de formation

Cette réforme a été axée sur :

- le lancement, le 27 juin 2022, des activités du Plan d'Action pour parachever la mise en œuvre du système Licence-Master-Doctorat (LMD) ;
- la certification CTI (Commission des Titres d'Ingénieur/France) et EURACE (certification européenne) de trois (03) écoles de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB), à savoir l'École Supérieure d'Agronomie (ESA), l'École Supérieure de Travaux Publics (ESTP) et l'École de Formation Continue et de Perfectionnement des Cadres (EFCPC).

III. Point d'exécution des projets en 2022

Le bilan de la mise en œuvre de ces projets, déclinés ci-dessous, met l'accent sur le développement des infrastructures d'enseignement supérieur et le renforcement et l'équipement du dispositif de Recherche et d'Innovation.

III.1. Projets achevés en 2022

Au titre du développement des infrastructures d'enseignement supérieur, les actions menées concernent :

- l'ouverture effective de l'Université de San-Pedro, au titre de l'année académique 2021-2022 ;
- le paiement de 13,449 milliards au titre des droits coutumiers relatifs à la construction des futures universités notamment d'Adiaké, Odienné, Abengourou ;
- la construction de 02 amphithéâtres de 530 places et de 04 bâtiments de Travaux Dirigés (TD) à l'UFHB. L'équipement de ces bâtiments est en cours ;
- la construction de 8,24 km de clôture à l'INP-HB et la poursuite de la clôture de l'Université de Man ;
- l'acquisition et l'installation d'équipements scientifiques dans 04 salles de Travaux Pratiques de l'UFHB (financement C2D2) ;

- l'ouverture de 10 espaces numériques (UFHB, UNA, UAO, UPGC et UMAN) ;
- l'ouverture de 02 studios d'enregistrement pédagogique à l'UJLoG et à l'UAO ;
- l'acquisition de 16 studios d'enregistrement mobiles pour les universités et grandes écoles publiques ;
- l'ouverture de 02 nouveaux restaurants universitaires à Abobo-Adjamé et à Cocody ;
- l'ouverture de la cité universitaire de Vridi.

Au titre du renforcement et de l'équipement du dispositif de recherche et de l'Innovation, l'on relève les réalisations ci-après :



- l'acquisition de logiciels et d'équipements de stockage par le Centre National de Calcul (financement IRD/France) ;
- l'extension et l'équipement de la Station Géophysique de Lamto (construction d'un (01) amphithéâtre, d'un (01) ensemble cuisine-restaurant et de cinq (05) studios pour chercheurs, et installation de panneaux solaires) ;
- l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre de l'amélioration du plateau technique de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI) ;
- la mise en œuvre de 17 projets de recherche dont trois (03) du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) portant sur le coton, les fruits et maraichages et, élevage (financement C2D2) ;
- le financement de 42 projets de recherche par le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI).

Au titre de l'appui aux étudiants et au développement du Secteur Privé de l'Enseignement Supérieur, les actions ont permis :

- l'octroi de 47 891 bourses Côte d'Ivoire aux étudiants pour un montant de 23,138 milliards FCFA ;
- l'octroi de 2.093 bourses hors Côte d'Ivoire aux étudiants pour un montant de 11,083 milliards FCFA ;
- le paiement de 40,219 milliards FCFA aux EPES au titre des frais de scolarité des étudiants affectés par l'État.

III.2. Projets majeurs en cours non achevés en 2022

Au titre du développement des infrastructures d'enseignement supérieur, les projets entamés sont relatifs à :

- la construction des infrastructures de la phase 1 de l'Université de San-Pedro : taux d'exécution physique : 65% (en 2022, réception des équipements informatiques, bâtiments d'hébergement réalisés à 75%, bâtiments-ateliers réalisés à 79% et château d'eau construit à 15%) ;
- la construction des infrastructures de l'Université de Bondoukou : taux d'exécution physique : 56,5% (réseaux d'accès entièrement réalisés, clôture de l'université réalisée, gros œuvres des infrastructures académiques, à savoir, 25 bâtiments sur 28 réalisés) ;
- la réhabilitation de 7 salles de Travaux Pratiques (TP), de 05 salles de TD et du laboratoire d'analyse de l'UNA (financement CDP/PADES-Banque Mondiale) ;
- l'extension et l'équipement de l'Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) de Daloa : taux d'exécution physique : 55% (01 bâtiment scolarité, 01 bâtiment R+1 de 40 bureaux, 01 bâtiment R+1 de TD de 8 salles de 60 places, 01 bâtiment R+1 de TP de 8 salles de 48 places, 06 bâtiments hébergements, 1 château d'eau, 1 poste transformateur) ;
- l'extension et l'équipement de l'Université Péléforo Gon Coulibaly (UPGC) de Korhogo ;
- le renforcement et l'équipement des CROU (Abidjan 1 et 2, Bouaké, Daloa, Korhogo et Man).

Au titre du renforcement et équipement du dispositif de Recherche et d'Innovation, il s'agit principalement de :

- la construction et l'équipement des laboratoires P3/P4 de l'IPCI ;
- la réhabilitation et l'équipement du Centre de Recherches Océanographiques (CRO) ;
- la réhabilitation et l'équipement du Centre National de Floristique (CNF) ;
- la réhabilitation et l'équipement du Centre d'Entomologie Médicale et Vétérinaire (CEMV).

Au total, des actions menées au titre de l'année 2022 mettent en relief d'importantes réformes en matière de renforcement de la gouvernance du système de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS) et de développement d'une offre de formation favorisant l'insertion professionnelle des diplômés.

De même, les investissements ont permis d'améliorer les capacités d'accueil de l'enseignement supérieur, les conditions de vie et d'étude des étudiants, ainsi que les capacités techniques et financières des structures de recherche ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Santé, d'Hygiène Publique et de Couverture Maladie Universelle. Il a pour missions principales : (i) de renforcer le système de santé de notre pays afin de prévenir et traiter les maladies et se préparer à faire face efficacement à d'éventuelles épidémies ; et (ii) d'accroître l'accessibilité géographique et financière des populations à des services de santé de qualité.



Inauguration du CHR d'Adzope dans la Région de la Mé, le 07 Avril 2022 ▲

II. Réformes majeures en 2022

Trois principales réformes ont été mises en œuvre. Elles se présentent comme suit :

II.1. Poursuite de la réforme hospitalière

Les avancées concernant la réforme hospitalière ont porté sur deux (02) volets en 2022 : (i) la définition du cadre juridique et de mise en œuvre de la Réforme Hospitalière ; et (ii) l'amélioration du système d'information hospitalier par l'informatisation (SIH).

Au titre de la définition du cadre juridique et de mise en œuvre de la réforme hospitalière, les avancées ont porté sur l'érection de :

- 15 structures de santé en Établissements Publics Hospitaliers Nationaux (EPHN) ;
- 21 structures de santé en Établissements Publics Hospitaliers Régionaux (EPRH) ; et
- 99 structures de santé en Établissements Publics Hospitaliers Départementaux (EPHD)

Au titre de la digitalisation du système de santé,

le Système d'Information Hospitalier (SIH) a été installé dans 15 Établissements Hospitaliers (SAMU, CHR Abobo, HG Anyama, HG Adjamé, HG Bingerville, HG Grand Bassam, HG Marcory, HG Treichville, HG Port Bouet, HG Koumassi, HG Yopougon Attié, CHR Aboisso, CHR Adzopé, CHR San Pedro et HG Méagui) pour la phase initiale. Ce qui a permis :

- d'améliorer substantiellement la transparence dans le recouvrement des coûts des actes de santé et dans la fréquentation des hôpitaux ;
- d'accroître les ressources financières générées entre Juin 2021 et Octobre 2022 de l'ordre de 106% au CHR d'Abobo, de 51% à l'HG d'Adjamé, de 75% à l'HG de Grand Bassam, de 36% à l'HG de Marcory, de 16% l'HG de Koumassi et de 61% CHR d'Aboisso.

II.2. Extension et généralisation du mécanisme de Financement basé sur la Performance (FBP) et de la Couverture Maladie Universelle (CMU)

La mise en œuvre du FBP a permis de renforcer les systèmes de santé dans les piliers ci-après :

Au niveau de la gouvernance et du financement,

ce mécanisme a permis d'améliorer l'autonomie de gestion (2 376 comptes bancaires ouverts au nom de chaque établissement sanitaire) et la redevabilité des gestionnaires des établissements sanitaires et plus de transparence dans la gestion des ressources financières (nomination de 138 régisseurs).

Au niveau des infrastructures et équipements,

le FBP a permis, à partir des fonds de démarrage, l'acquisition par les établissements sanitaires de nouveaux matériels et équipements médicaux et biomédicaux, mais aussi, de réaliser des réhabilitations d'infrastructures.

À ce jour, le FBP a octroyé la somme de 2 585 633 895 FCFA en guise de fonds de démarrage et 13 647 777 974 FCFA comme subsides.

Au niveau de la qualité du système d'information sanitaire,

il a été procédé à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un portail FBP développé sur DIHS2, en vue de disposer d'un système d'information amélioré. En outre, la bonne tenue des outils du SNIS et l'amélioration de la complétude et de la promptitude des données sont effectives (les informations sanitaires étant désormais payées comme élément de performance).

Au niveau de la poursuite de la généralisation de la CMU,

l'on note que 563 établissements de santé ont délivré des prestations CMU sur les 1248 du réseau de soins à fin octobre 2022 dont 1 043 établissements publics de santé. Cette action participe du bien-être des populations, en contribuant ainsi à l'amélioration de l'accessibilité financière à des soins de santé de qualité et à moindre coût.

Pour ce faire, l'objectif est d'intégrer l'ensemble des 2948 établissements publics de santé au réseau de soins de la CMU au 31 décembre 2023. L'atteinte de cet objectif permettra de renforcer la prise en charge des assurés sur l'ensemble du territoire.

II.3. Réforme administrative pour le développement et l'intégration du secteur privé

Au titre du renforcement du contrôle qualité des services,

60% des missions de contrôles des établissements sanitaires privés planifiées ont pu être réalisées au profit de 497 ESPr visités dans 21 districts de 6 régions sur les 10 régions sanitaires prévues. De plus, en vue de résorber le phénomène de structures exerçant dans l'illégalité, une plateforme digitale (e-depps) et un guichet des agréments des entreprises sanitaires privées de Côte d'Ivoire ont été mis en place en Octobre 2022. L'objectif est de faciliter la communication entre le ministère de la Santé et les établissements sanitaires privés et de fermer tous les établissements sanitaires non autorisés.

II.4. Amélioration de l'accès au sang

Dans le souci de faciliter l'accès au sang, la réforme a consisté à :

- l'uniformisation par arrêté ministériel en mars 2022 des prix de cession de la poche de sang et des produits sanguins à 3 000 FCFA dans les établissements publics et privés en vue d'éradiquer la spéculation et stopper le trafic sur ces produits ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi et contrôle du circuit des produits sanguins qui a permis l'arrestation d'agents véreux ;
- le renforcement des moyens financiers du Centre National de transfusion Sanguine (CNTS) par l'octroi d'un budget complémentaire de 2,5 milliards FCFA dans le cadre du PSGouv2. Ce qui a permis de renforcer les capacités de production de produits sanguins labiles et l'augmentation de la production de poches de sang de 36%, passant ainsi, de 132 000 poches de sang au 31 octobre 2021 à 215 000 poches de sang en décembre 2022 ;
- l'acquisition d'un outil de traçabilité des produits sanguins en vue du suivi des stocks et de l'utilisation du sang jusqu'au dernier utilisateur.

III. Point d'exécution des projets en 2022

III.1. Projets achevés en 2022

Au niveau de l'amélioration générale des indicateurs de santé,

l'ensemble des interventions du gouvernement démarré depuis quelques années et qui s'est poursuivi au cours de l'année 2022 a contribué à une amélioration significative de certains indicateurs de santé comme traduit par les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2021 :

- le taux de décès maternels passé de 614 en 2012 à 385 pour 100 000 naissances vivantes en 2021 ;
- le taux de décès néonatal passé de 38 en 2012 à 30 pour 1 000 naissances vivantes en 2021 ;
- le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans passé de 108 à 74 pour 1 000 naissances vivantes entre 2012 et 2021 ;
- le taux d'accouchement assisté par un personnel de santé qualifié passé de 59% en 2012 à 84% en 2021.

Ces améliorations significatives montrent la nécessité de poursuivre les efforts en procédant à la mise en œuvre d'Enquête Démographique et de Santé à intervalle plus raccourci afin d'affiner le ciblage dans les mesures relatives à la politique sanitaire. Les résultats enregistrés seront ainsi améliorés à un rythme plus accéléré afin de faire coïncider les indicateurs aux ambitions des autorités.



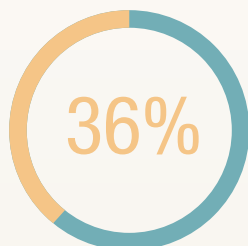
Au titre de la lutte contre les maladies (y compris la Covid-19) et les autres problèmes prioritaires,
les résultats obtenus dans ces différents projets sont :

- **En ce qui concerne la Covid-19**, le plan de riposte mis en place par le Gouvernement est considéré comme un modèle par l'OMS. Des sites de vaccination ont été installés à Abidjan et dans les 33 régions sanitaires du pays. Ce maillage territorial complet a permis de vacciner gratuitement 36% de la population générale à la date du 22 novembre 2022. Malgré les difficultés d'approvisionnement à l'échelle mondiale, le Gouvernement a acquis 25 894 890 doses de vaccins sans connaître de rupture de stock.

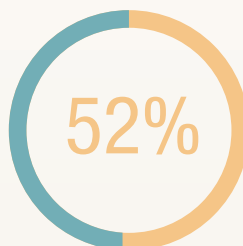
La sensibilisation a conduit à une bonne adhésion de la population si bien qu'environ 22 millions de doses de vaccins ont été administrées sur la période du 1^{er} mars 2021 au 20 novembre 2022, soit 52% de la population cible (12 ans et plus).

Par ailleurs, au 15 décembre 2022, la Côte d'Ivoire comptait 87 909 cas confirmés dont 87 060 personnes guéries et 830 décès. Le taux de létalité de 0,94% est l'un des plus bas au monde.

*Lutte contre le
Covid 19 en
Côte d'Ivoire*



*population générale
vaccinée
gratuitement*



*Population cible (12
ans et plus) vaccinée
gratuitement*



*Le taux de létalité
est l'un des plus bas
au monde*



- **Dans le cadre de la lutte contre le paludisme**, on relève les résultats suivants :
 - le renforcement de la protection des populations des districts de Nassian et Sakassou à travers des campagnes de pulvérisation intra domiciliaire d'insecticide à effet rémanent de 2022 ;
 - la prévention du paludisme par la distribution de 1 284 387 moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA) aux enfants de moins de 5 ans de janvier à septembre 2022 ;
 - le diagnostic et le traitement de 46 349 de cas de paludisme simple, dès le premier semestre, à travers l'organisation de sessions de consultation en stratégie avancée dans les villages situés à plus de 5 km d'un centre de santé ;
 - le renforcement de la lutte anti larvaire à travers la pulvérisation des gîtes larvaires à l'aide de drones dans 8 districts (Touba, Koro, Tiassalé, Agboville, Dimbokro, Biankouma, Man, Ouaninou).
- **En ce qui concerne le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA**, la mise en œuvre des activités au premier semestre 2022 a permis à 82% des Personnes Vivant avec le VIH (PVIH) de connaître leur statut sérologique, 93% des PVIH dépistées d'être mises sous traitement ARV et 87% d'entre elles d'avoir une charge virale indétectable.
- **Dans le cadre de la lutte contre la tuberculose**, l'on note la décentralisation des services de prise en charge (360 centres anti tuberculeux/centres de diagnostic et de traitement) et le déploiement des agents de santé communautaire autour des centres de prise en charge. Ces actions ont permis d'obtenir un taux de succès thérapeutique de 86%.
- **S'agissant de la lutte contre le cancer**, le dépistage du cancer du col de l'utérus chez 30 257 femmes a été réalisé dont 23 000 femmes à l'aide de test de dépistage innovant (test HPV). Parmi elles, 87,3% des cas de lésions précancéreuses détectées ont été pris en charge à Abidjan, Bouaké et Daloa.
- **Concernant la santé de la mère et de l'enfant**, les couvertures vaccinales en Penta 3 et Rougeole-Rubéole sont respectivement de 84% et 90% en fin octobre 2022, pour un objectif attendu de 95%. De plus, la mise en œuvre de la politique de gratuité ciblée a permis la distribution de 334 752 kits d'accouchement et 35 092 kits de césariennes à la date du 22 novembre 2022.

Pour la gestion de **la disponibilité des produits de santé**,

36 % des districts sanitaires ont été dotés en logiciel de gestion quotidienne des produits de santé (m-supply) avec un taux de couverture de 60% à la fin de septembre 2022. Ce déploiement permet une amélioration de la gestion des stocks des produits de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire conformément à la nouvelle politique nationale pharmaceutique intégrant les défis de santé publique et d'industrialisation locale.

Au titre des infrastructures sanitaires,

le Gouvernement poursuit la politique d'extension de la couverture du pays en établissements de soins et de mise à niveau des plateaux techniques dans le cadre du programme hospitalier. Dans ce cadre, on relève les réalisations suivantes :

- **Constructions et équipements de :**

- trois (03) Centres Hospitaliers Régionaux (San-Pedro, Adzopé et Man) ;
- trois (03) Hôpitaux Généraux (Danané, Méagui et Yopougon Attié),
- cinq (05) services spécialisés (Abengourou, Toumodi, Bouna, Séguéla, Daoukro) et 36 ESPC.

- **Réhabilitations et équipements en phase 1 de :**

- quatre (04) Centres Hospitaliers Régionaux (Daloa, Yamoussoukro, Korhogo et Guiglo) ;
- quatre (04) Hôpitaux Généraux (Grand Bassam, Adjamé, Duékoué et Soubré) et 133 ESPC.

La mise en service de ces établissements sanitaires améliore l'offre de service de plus de 800 lits supplémentaires.

III.2. Les projets en cours non achevés en 2022

Plusieurs projets de construction/réhabilitation et d'équipement sont en cours de réalisation. Il s'agit de :

- **Constructions et équipements :**

- CHU d'Abobo (les travaux de terrassement) ;
- Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (CNROM) de Grand Bassam (les travaux de fondation) ;
- Institut de Formation des Agents de Santé INFAS (Aboisso) ;
- Institut de Cardiologie de Bouaké ;
- 3 CHR (Boundiali, Katiola et Bouaké) ; et
- trois (03) HG (Kouto, Ouangolodougou et Kong).

- **Réhabilitations et équipements :**

- trois (03) CHU (Bouaké, Cocody et Yopougon) ;
- Pôle gynécologie-obstétrique et pédiatrique de Cocody ;
- Institut de Cardiologie d'Abidjan (équipement) ;
- cinq (05) CHR (Korhogo, Yamoussoukro, Daloa, Guiglo, Abobo nord) dont la phase 2 est en exécution.

Au total, la mise en œuvre de nombreuses réformes, notamment la digitalisation du système de santé, l'amélioration de l'accès au sang ont permis d'améliorer substantiellement la transparence dans le recouvrement des coûts des actes de santé, d'accroître les ressources financières générées et d'améliorer la fréquentation des hôpitaux par les populations.

Par ailleurs, à travers le Programme Hospitalier, la construction/la réhabilitation de nombreux établissements sanitaires a permis de rapprocher les services de santé des populations ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

La mission principale du ministère est d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de drainage, de Salubrité et de lutte contre les nuisances.



II. Réformes Majeures en 2022

Trois (03) textes ont été adoptés en Conseil des Ministres au cours de l'année 2022. Ce sont :

- la Stratégie Nationale de gestion et de maintenance des infrastructures d'eau potable en milieu rural, (adoptée le 16 septembre 2022) ;
- le Code de l'Hygiène et de la Salubrité (adopté le 01 juin 2022) ;
- la Stratégie de l'Assainissement en milieu rural (adoptée le 16 septembre 2022).

Plusieurs autres textes sont en cours d'élaboration, notamment le Code de l'assainissement, la Politique Nationale de la Salubrité et le Programme National de Gestion des Déchets Solides, la nouvelle politique de branchements sociaux au réseau d'eau potable et la stratégie sectorielle pour la réalisation des Objectif de Développement Durable, volet eau propre et assainissement (ODD 6).

III. Point d'exécution des projets en 2022

Le Programme de Travail 2022 du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS) s'est articulé autour de plusieurs travaux et projets.

III.1. Projets majeurs achevés

Les efforts du gouvernement ont permis la construction et la réhabilitation de plusieurs ouvrages d'adduction en eau potable et d'assainissement.

III.1.1. Projets majeurs achevés dans le secteur de l'Eau potable

Au titre des projets réceptionnés en 2022, on relève :

- 13 000 branchements sociaux et 33,5 Km de réseau à Koumassi dans le cadre d'un financé par l'Agence Internationale de Coopération Coréenne en Côte d'Ivoire (KOICA) ;
- le Projet d'approvisionnement en Eau Potable des régions de l'EST (Adzopé Phase 1) ;
- le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable des villes de l'Est (Bondoukou, San Pedro, Soro-Bango, Welekeu, Kanguele, Motiamo, Sianhodi) ;
- la maintenance de 13 415 PMH à fin novembre 2022 (contre 13 129 à fin septembre), la réhabilitation de 2 103 PMH (contre 1 609 à fin septembre) et 45 forages équipés de PMH dans le cadre du PSGOUV 2 ;
- la fourniture et la pose de 40 Unités Compactes de Traitement d'Eau Potable dans les villes de Toumodi, Divo, Tengrela, Boundiali, Katiola, Dabakala, Niakara, Duékoué, Issia, Guiglo, Toulépleu, Touba, Mankono, Séguéla, Danané dans le cadre du Projet de renforcement de l'Alimentation en Eau Potable ;
- l'acquisition d'un analyseur de métaux et d'un système de traitement des échantillons pour le contrôle de la qualité de l'eau dans le cadre du Projet de renforcement des capacités du laboratoire de l'Office National de l'Eau potable (ONEP) ;
- l'acquisition d'un site de 100 hectares à Tiébissou dans le cadre du projet « ouverture de décharges d'ordures ménagères » pour la construction du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique de l'intercommunité des communes de Toumodi, Yamoussoukro, Tiebissou, Djebonoua et Bouaké ;
- signature de 1161 Certificats de mise en réserve et construction de 189 clôtures des sites des Champs captant dans le cadre du Projet d'Immatriculation foncière des ouvrages de production en eau potable ;
- le Projet d'alimentation en Eau Potable à partir de la ME : l'usine est fonctionnelle et distribue plus de 55 000 m³/Jour et pose de 26 500 km de conduites d'eau ;
- le Projet d'approvisionnement en Eau Potable (AEP) des villes de Bouna et Bondoukou : réalisation d'une station d'exhaure de 500 m³/h ; une STEP de 500 m³/h ; 35 km de conduite de fonte ; 30 km de canalisations PVC ; 2,2 km de canalisations PEHD ; Une digue ; une piste d'accès, un déversoir et des ouvrages annexes ;
- le Programme National d'Hydraulique pour la réalisation de systèmes HU multi villages : réalisation et équipement de 08 forages, 08 châteaux d'eau et 273 333 ml de canalisations dans les localités suivantes : Goh, Iffou, Gbêké, N'Z, Poro, Moronou.

III.1.2. Projets majeurs achevés des secteurs de l'Assainissement et de la Salubrité

Plus de 1 158 latrines « écoles » sont achevées et les réceptions provisoires sont en cours ; au niveau latrines « ménages », les communautés ont réalisé plus de 5000 latrines améliorées dans le cadre du Projet de Latrinisation des écoles et villages, inscrit au PSGouv 2.

Tableau 1: Tableau détaillé du nombre de latrines construites à fin Octobre 2022

N° d'ordre	REGIONS	PREVISION PAR REGION	RÉALISATIONS ACHEVEES	RÉALISATIONS EN COURS
1	ME	72		72
2	MORONOU	72	72	
3	GONTOUGO	24		24
4	GUEMON	96	96	
5	GOH	60	60	
6	BELIER	108	90	18
7	YAMOUSSOUKRO	48		48
8	GBEKE	132	132	
9	TCHOLOGO	60	60	
10	PORO	192	36	156
11	MARAHOUÉ	24	24	
12	CAVALLY	54	54	
13	BERE	96	96	
14	TONKPI	72	24	48
15	KABADOUGOU	24		24
16	NAWA	102	102	
17	BOUNKANI	96		96
18	HAUT SASSANDRA	24		24
19	HAMBOL	72	72	
20	BAGOUÉ	72		72
21	GRANDS PONTS	60	60	
22	IFFOU	72	48	24
23	LOH DJIBOUA	60	60	
24	INDENIE DJUABLIN	60	24	36
25	BAFING	72	48	24
26	SAN PEDRO	72		72
27	GBOKLE	60		60
28	AGNEBY-TIASSA	42		42
	TOTAL	1998	1158	840

III.2. Projets en cours

Les projets en cours dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la salubrité sont :

- **Projets majeurs en cours dans le secteur de l'Eau**

- le Projet d'immatriculation foncière des ouvrages de production en eau potable. Ce projet vise à créer 1400 titres de propriété et construire 450 clôtures des ouvrages et sécuriser le Champ captant de Niangon I ;
- le Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement PA-PSGouv visant à réparer 5 000 PMH, remplacer 2200 PMH et construire 100 Forages ;



- pour les 100 forages à réaliser, les marchés ont été attribués et sont en attente des études EIS pour le démarrage des travaux ;
- le Projet d'alimentation en Eau Potable à partir de la ME. Il vise à augmenter de 240 000 m³ la capacité journalière de production d'eau potable de la ville d'Abidjan. Les travaux de dispersion de la production sont en cours dans les quartiers nord d'Abidjan (Abobo et Cocody) ;
- le Projet de réhabilitation des Dignes et Seuils des retenues d'Eau d'Adduction en Eau Potable. Il vise la réhabilitation de 36 barrages. À ce jour, huit (08) études sont en cours de réalisation, quatre (04) ouvrages en contrôles et quatre (04) barrages en cours de réhabilitation ;
- le Programme de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan. Il vise le renforcement et l'extension du réseau d'eau potable par la pose de 224 km de conduites. La Construction de 02 châteaux d'eau de 5000 m³ chacun à Cocody-Béssikoi et Abobo Baoulé ;
- le Projet d'alimentation en Eau Potable à partir de la ville d'Abengourou et des villes environnantes à partir du fleuve Comoé. Il vise la construction d'une station de 500m³/h et trois (03) châteaux dans les villes d'Abengourou, Ettienkro et Kodjnan. La construction de ces trois châteaux est à 85% ;
- le Projet d'alimentation en Eau Potable (AEP) d'Aboisso. Il consiste à la construction d'une station de traitement de 240 m³/h, de la construction d'un château d'eau de 1000 m³, de la fourniture et de la pose de 7,5 km de réseau de distribution d'eau potable. La construction de la Station est à 20%, et le Château construit à 10% ;
- le Programme d'Alimentation en Eau Potable des villes de Gueyo, Issa, Daloa ainsi que les localités environnantes. Il vise à la construction d'une station de traitement d'eau potable, de 5 châteaux d'eau,

de deux (02) bâches, de la fourniture et de la pose de canalisations fonte et PVC ;

- Le Projet de construction d'un seuil et de pose de canalisation à Tafiré : l'installation du chantier est en cours ;
- le Projet de Construction de deux (02) châteaux d'eau à Gonzague et à l'INJS de 5000 m3 de capacité : Phase de contractualisation en cours ;
- le Projet de Renforcement de l'alimentation en eau potable de 12 villes (Daloa, Divo, Tanda, Mankono, Séguéla, Katiola, Touba, Odiénné, Sassandra, Grand Lahou, Boundiali) visant à l'Alimentation en eau potable selon les normes. L'avancement global est de 40%.



• Projets majeurs en cours des secteurs de l'Assainissement et de la Salubrité

- le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) concerne principalement la lutte contre les risques d'inondation et l'amélioration de la gestion des déchets solides dans le District d'Abidjan et les villes de Grand Bassam, Dabou, Sikensi, Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou, Djébonoua, Bouaké, Korhogo, Sinématiali, Ferkessédougou, Ouangolodougou, Duekoué, Guiglo, Bloléquin. Les travaux de construction ont démarré dans le District d'Abidjan principalement à Abobo, les travaux de construction de canaux de 7,759 km ont démarré et affichent un taux de 30% ;
- le Projet d'Aménagement de Gestion intégrée du Bassin Versant du Gourou (PAGIBVG) qui concerne l'aménagement de certains sites critiques de la ville d'Abidjan (traitement eaux usées des quartiers Anador, Angré, Sidéci nord et sud, Adjamé, drainage des eaux pluviales des Secteurs AGBAN, camp de Gendarmerie et du marché Gouro et aménagement du carrefour Indénié) : taux de réalisation physique 80% ;



*Programme de
renforcement du réseau
d'eau potable d'Abidjan :
**224 km de
conduites***

*Projet d'alimentation
d'Abengourou et des
villes environnantes :
**500m3/h et trois
(03) châteaux***

*Projet d'alimentation en
Eau Potable (AEP)
d'Aboisso : **7,5 km
de réseau***

- le Programme d'amélioration durable de la situation de l'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan (PADSAD) qui consiste notamment à la construction de la station de bout de vidange d'Anyama, le raccordement de 10 000 ménages au réseau d'eaux usées et 4000 km de canaux primaires d'eaux pluviales ;
- la mise en place de quatre (04) unités de valorisation des déchets solides ménagers et assimilés à Worofla, Yamoussoukro, Grand Bassam et Bouaké ;
- le Projet « Centre d'enfouissement Technique » : réalisation des travaux supplémentaires nécessaires à la continuité de l'exploitation du centre, tels que la construction du 3^{ème} casier.

III.3 Projets majeurs lancés en 2022

- Le Projet d'Assainissement et d'Amélioration du Cadre de vie du District Autonome d'Abidjan (PAACA) ;
- le Projet d'Assainissement de la Commune de Yopougon (PACY) .

En Somme, l'année 2022 a été marquée par la réalisation de nombreuses infrastructures en matière d'accès à l'eau potable, d'assainissement et de salubrité. Ces efforts qui se poursuivront en 2023, auront permis d'améliorer significativement l'accès à l'eau potable des différentes populations tant à Abidjan qu'à l'intérieur du pays, notamment dans les zones frontalières nord dite zones de fragilité.

En outre, les réformes en matière de salubrité et d'assainissement en milieu rural adoptées au cours de l'année 2022, témoignent de la ferme volonté du Gouvernement à améliorer le cadre de vie des populations ●

26. MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE, DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (MPBGLC) a pour missions principales de : (i) promouvoir au sein du secteur public, du secteur privé et de la société civile, la culture de transparence, d'autocontrôle et d'évaluation au moyen d'instruments appropriés et d'indicateurs de performance systématique ; (ii) moraliser la vie publique et consolider les principes de bonne gouvernance ainsi que la culture du service public ; (iii) mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des réformes liées à la bonne gouvernance ; (iv) participer activement à la mise en œuvre et à la promotion des stratégies et mécanismes pour endiguer le phénomène de corruption et des malversations économiques ; (v) participer à la promotion de la culture du refus de la corruption ; (vi) recueillir et diffuser les informations dans le domaine de la corruption et la mise en place de la plateforme de dénonciation.



II. Réformes majeures en 2022

Pour l'exercice 2022, une réforme a été effectuée dans l'objectif de consolider les acquis en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Il s'agit de la mise en place des outils de mesure de gouvernance.

Cette réforme a permis de mettre en place des outils de mesure de gouvernance, en tenant compte des facteurs endogènes, et d'analyser les méthodes d'élaboration des indices au plan international. Il s'agit d'assurer notamment une meilleure évaluation de la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Indice Gouvernance Mondiale (IGM).

III. Point d'exécution des projets en 2022

Les projets réalisés ont essentiellement porté sur l'élaboration d'un Plan Stratégique, du Programme national de formation, la création d'une plateforme de dénonciation, du début de réalisation d'un centre d'excellence en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, ainsi que sur l'élaboration d'indicateurs et de sous indicateurs endogènes.

III.1. Projets achevés en 2022

III.1.1. Élaboration du Plan Stratégique pour la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption 2022-2025

Le Gouvernement s'est doté d'un Plan Stratégique pour la Bonne Gouvernance et la lutte contre la Corruption 2022-2025 en vue de disposer d'Institutions et d'outils crédibles, capables d'assurer un service public de qualité et d'améliorer l'accès aux services sociaux de base à toutes les couches sociales de la population.

La vision qui guide ce cadre d'intervention est de « faire de *la Côte d'Ivoire, un pays où l'intégrité est la norme et la corruption est réduite structurellement* », avec pour enjeu, *la moralisation de la société ivoirienne et l'amélioration de la performance de l'économie d'ici 2025.*

III.1.2. Au niveau de la formation et du renforcement de la gouvernance économique

Le renforcement des capacités des acteurs des secteurs public et privé a été réalisé en vue de faire adopter les bonnes pratiques de gestion et de lutte contre la corruption. Ainsi, diverses personnalités, leaders d'opinion, guides religieux, dirigeants sociaux des entreprises publiques, élus et hauts cadres de l'administrations publiques, etc. ont eu leurs capacités renforcées. Il s'agit de :

- 25 membres de la Commission des Affaires Economique et Financière (CAEF) de l'Assemblée Nationale sur le budget-programme et le contrôle de la performance ;
- 50 inspecteurs d'Etat et auditeurs de l'IGE en audit des projets ;
- 25 acteurs de la société civile en matière de participation citoyenne à la politique budgétaire ;
- 25 cadres du cabinet et des directions générales du Ministère du Plan et du Développement en veille stratégique et intelligence économique ;
- 52 magistrats et vérificateurs de la Cour des Comptes en matière de budget- programme ;
- 36 Présidents de Conseil d'Administration (PCA) et Directeurs Généraux (DG) ;
- 29 Présidents et Directeurs des Universités publiques et grandes écoles ;
- 29 membres du corps diplomatique ;
- 50 Rois et Chefs traditionnels, Chefs de communautés ;
- 50 acteurs du secteur des médias et des acteurs culturels
- 50 présidents d'universités et grandes écoles publiques et privées ;

- 50 membres issus des organisations de la société civile ;
- 43 ingénieurs et techniciens de la maintenance du SIGFAE ;
- 32 dirigeants des organes de contrôle (Cour des Comptes, Parlement, IGE, CENTIF).

En outre, des actions d'assistance ont été conduites, notamment :

- l'appui à l'élaboration des Référentiels des Emplois et des Compétences (REC) du Ministère de l'Économie et des Finances et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- l'appui à l'élaboration du guide d'accueil/intégration du nouvel agent, du module de cours (MOOC) et du code d'éthique et de déontologie du Trésor Public. Ce code est digitalisé à ce jour et mis en ligne.

III.1.3. Mise en place d'une plateforme numérique de dénonciation des actes de corruption et infractions assimilées, SPACIA

Créé par décret N° 2022-264 du 13 avril 2022, SPACIA a enregistré de janvier 2022 à octobre 2022, 469 dénonciations, dont 356 cas présumés de corruption et infractions assimilées contre 113 cas constitutifs de dysfonctionnements de l'administration. Le site web de cette plateforme est opérationnel (www.spacia.gouv.ci), un numéro vert (1345) avec la possibilité de plaintes physiques.

III.1.4. Création de l'académie de leadership transformateur

La mise en place de cette structure vise, à long terme, à former tous les hauts cadres de l'administration en leur donnant les rudiments nécessaires sur les bonnes pratiques de management et les notions de leadership.

III.1.5. Les opérations de vérification dénommées « OCP »

Ces opérations de vérification des signalements ont été réalisées dans plusieurs secteurs, avec 76 missions, 19 personnes mises en cause dont 16 cas référés aux ministères concernés.

III.1.6. Les actions de Sensibilisation et de Communication

Elles ont porté sur les activités ci-après :

- l'organisation de campagnes de communication, en français et en langue locale, sur les méfaits de la corruption au moyen de la télévision et de la radio ainsi que des panneaux d'affichage, aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays ;
- la célébration de la journée africaine de lutte contre la corruption et à l'organisation de la journée internationale de lutte contre la corruption ;

SPACIA a enregistré de janvier 2022 à octobre 2022, 469 dénonciations, dont 356 cas présumés de corruption et infractions assimilées

- la mise en place de la plateforme des journalistes d'investigation pour la promotion de la bonne gouvernance, avec 3 sessions de formation ;
- l'organisation de rencontres anti-corruption (RAC) dans les directions régionales de Yamoussoukro et de San Pedro.

III-2. Projets lancés en 2022

Le Projet de construction du centre national d'excellence, de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption a été lancé. Ce centre sera construit à Yamoussoukro. Le site a déjà été identifié et la purge des droits coutumiers chiffrés, la réalisation de la note conceptuelle, le choix du modèle technique et économique sont également faits. L'étude technique architecturale, réalisée, est en cours d'actualisation.

En conclusion, les activités réalisées en matière de Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption soulignent la volonté politique du Gouvernement d'en faire une priorité. Dans ce sens, l'accent sera davantage mis sur la formation, la sensibilisation, mais surtout sur la création d'outils capables d'interagir avec les populations dont SPACIA ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le **Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP)** a pour missions principales : (i) de coordonner, promouvoir et mettre en œuvre les actions de solidarité, particulièrement en faveur des communautés en détresse, (ii) de contribuer à la réduction des inégalités dans tous les domaines de vie, et (iii) de mener des actions de lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes.



II. Réformes majeures en 2022

Le Ministère a engagé d'importantes réformes structurelles qui visent à institutionnaliser et à pérenniser les mécanismes de la Solidarité et de l'inclusion sociale. Ces réformes ont pour but essentiel de contribuer à réduire les inégalités socioéconomiques en renforçant la résilience des personnes vulnérables, sinistrées et victimes de catastrophes.

Trois (03) principales réformes ont été mises en œuvre en 2022. Elles se présentent comme suit :

II.1. Adoption du Programme Multisectoriel d'Appui au système national des filets sociaux

Cette réforme, adoptée en Conseil des Ministres, en 2022, et financée par la Banque Mondiale, a pour but de renforcer le Système National de Filets Sociaux en, vue de garantir une plus grande inclusion sociale des populations pauvres et vulnérables sur la période 2022-2025.

Il s'articule autour de trois (03) axes :

- le renforcement des mécanismes de ciblage des interventions d'inclusion sociale et la mutualisation des outils à travers (i) le développement du Système d'Information et de Gestion (SIG-RSU) et (ii) la constitution de la base de données du RSU à partir des données de la CNAM et du Projet des Filets Sociaux productifs ;
- la synergie et la pérennisation des programmes sociaux, extension de leur couverture ;
- le renforcement des mécanismes de réponses aux chocs covariants.



II.2. Renforcement du cadre réglementaire de prise en charge des pupilles de la nation

Cette réforme a donné lieu à l'adoption du décret No 2022-597 du 03 Août 2022 portant modalités d'application de la loi No 2014-137 du 24 mars 2014 portant statut de Pupille de la Nation. Elle ouvre le versement des droits (allocations monétaires) aux 252 Pupilles identifiées à ce jour.

II.3. Renforcement du cadre réglementaire et opérationnel de la lutte contre la traite des personnes et du trafic illicite de migrants

Trois (03) principales activités ont été menées, à savoir (i) l'adoption du Mécanisme National de Référence (MNR), (ii) l'adoption de procédures opérationnelles standards, (iii) l'intégration de modules sur la traite des personnes dans les curricula de formation de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ), de l'Ecole Nationale de Police d'Abidjan et de l'Institut National de Formation Sociale (INFS).

III. Point d'exécution des projets en 2022

Quatre (4) projets d'investissement, dont trois (03) dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et un (01) dans le cadre de la Solidarité, ont été réalisés.

III.1. Projets achevés en 2022

En matière de lutte contre la pauvreté, les actions achevées concernent les projets ci-après :

III.1.1 Projet des Filets Sociaux Productifs

Il consiste en des transferts monétaires trimestriels de 36 000 FCFA sur une période de trois (03) ans, assortis de mesures d'accompagnement à des ménages identifiés comme très pauvres. Ceci permet de

renforcer leur résilience pour une meilleure inclusion économique et sociale en zones rurale et urbaine sur l'ensemble du territoire national.

- 175 000 ménages ont reçu des transferts monétaires trimestriels de 36 000 FCFA pour un montant total de 14 503 600 000 FCFA dans 1 012 villages, dans 108 chefs-lieux de départements ;
- Concernant les mesures d'accompagnement prévues :
 - le nombre de ménages qui en ont bénéficié est passé de 35 000 à 110 000 de 2021 à 2022. Ces ménages ont été formés à la mise en place d'Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC) et à la création d'Activité Génératrice de Revenu (AGR) ;
 - 1 668 AVEC ont été mises en place en 2022 (contre 311 en 2021) pour une mobilisation d'environ 1,174 milliards F CFA ;
 - 95 000 ménages ont été formés sur les modules de création d'AGR et gestion du budget familial en 2022 ;
 - 11 242 séances de formations sur les modules de création d'AGR et de gestion du budget familial ont été réalisées dans 803 localités en 2022 ;
 - 27 511 ménages bénéficiaires sortis du système de paiement à fin 2021 ont reçu une subvention de 72 000 FCFA, soit un montant total de 1.980.792.000 FCFA en 2022.

III.1.2 Projet SWEDD

Les résultats obtenus dans la mise en œuvre de ce projet sont les suivants :

- 56 599 filles sur 60 000 ont bénéficié des interventions en compétences de vie, genre, droits humains et Violence Basée sur le Genre (VBG) ainsi qu'en Santé Sexuelle, de la Reproduction et Planification Familiale (SSR/PF) dans les Espaces Sûrs Scolaires, soit 94% de taux de réalisation ;
- 2 000 filles et 200 garçons ont bénéficié d'un repas chaud durant l'année scolaire 2021-2022 ;
- 32 715 sur 80 778 nouvelles utilisatrices de méthode moderne de contraception recrutées soit un taux de réalisation de 40,5% avec 165.210 personnes sensibilisées sur les questions de la santé sexuelle reproductive ;
- 4 524 jeunes filles ont reçu des cours d'alphabétisation du niveau 1 et 2 en 2022 contre 2908 en 2021 ;
- 160 leaders communautaires religieux sensibilisés dans le cadre de la campagne « Strongher Together » pour le maintien de la jeune fille à l'école et du leadership féminin ;

175 000 ménages ont
reçu des transferts
monétaires trimestriels
de **36 000 FCFA**

Un montant total de
14 503 600 000 FCFA
a été distribué dans le
cadre des filets sociaux

1 012 villages dans
108 chefs-lieux de
départements
bénéficiaires

- 649 guides religieux et 285 leaders communautaires formés à la promotion de la scolarisation et le maintien des filles à l'école, la santé de la reproduction, l'abandon des VBG et les autres pratiques néfastes, avec l'appui de l'Université AL AZHAR (Egypte).

Par ailleurs, une (01) stratégie de communication pour le Changement Social et Comportemental a été élaborée en 2022.

III.1.3. Programme National de Développement Communautaire (PNDC)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Reconstruction Post-conflit et de Développement Communautaire dans le District des Montagnes (PRPC-DC), 336,4 Km de pistes ont été réhabilitées sur 525,1 Km, soit un taux de réalisation de 64,06%.

III.1.4 Bilan des activités d'assistance aux personnes sinistrées victimes de catastrophes naturelles, de traite des personnes et de la prise en charge des pupilles de la Nation.

Dans le cadre de l'expression de la solidarité de l'Etat en faveur des populations vulnérables, sinistrées et défavorisées, 45 688 personnes sinistrées ont été assistées et 1 175 victimes de traite des personnes ont été prises en charge.

En somme, le Gouvernement est dans une dynamique de réformes afin de renforcer sa politique en matière de Solidarité et d'inclusion sociale, l'enjeu étant de réduire significativement les inégalités socioéconomiques et l'extrême pauvreté. Celle-ci passe nécessairement par la vulgarisation des mécanismes d'autonomisation économique et financière des ménages concernés ●

Réactivité et anticipation payante du Gouvernement par la maîtrise de l'inflation et le renforcement du pouvoir d'achat des ménages



La question de la cherté de la vie a constitué une problématique majeure au cours de l'année 2022, du fait du phénomène mondial de hausse des prix résultant des effets pervers de la pandémie du Covid-19 et des conséquences néfastes du conflit russo-ukrainien.

En Côte d'Ivoire, la quasi-totalité des secteurs d'activités a été touchée par ce phénomène. La perturbation des chaînes d'approvisionnement au niveau international a induit le renchérissement des prix des denrées alimentaires de grande consommation, des produits pétroliers et des biens d'équipements, exposant les populations à la baisse de leur pouvoir d'achat et à la précarité.

En vue d'apporter des réponses concrètes à cette situation dans notre pays, « **les dépenses du Gouvernement prévues pour l'année 2022 ont été modifiées pour lutter contre la vie chère et permettre à la population de continuer à vivre normalement** », conformément à la vision « Une Côte d'Ivoire Solidaire » du Président de la République.

Ainsi, de nouvelles mesures vigoureuses et à fort impact budgétaire ont été mises en œuvre par le Gouvernement, pour d'une part, contenir la hausse des prix des produits de grande consommation et d'autre part, améliorer le pouvoir d'achat des ménages.

Dans ce cadre, **une enveloppe de 6,6 Milliards de FCFA a été octroyée chaque mois aux importateurs de farines de blé, soit un total de 59,4 milliards de FCFA**, pour éviter que le prix du pain ne connaisse une augmentation significative, du fait de la hausse du prix du blé sur le marché mondial.

Le Gouvernement a débloqué 725 milliards pour subventionner le prix du carburant à la pompe, afin de maintenir les tarifs de transport. Cette mesure a fait de la Côte d'Ivoire, le pays où le gasoil est le moins cher de la sous-région.

Les prix de 21 produits de première nécessité ont été également plafonnés contre 4 en 2021, alors même que le caractère libéral de notre système économique incline à un plafonnement



dans le temps. Dans le même temps, le gouvernement a renforcé le contrôle et la répression contre les hausses anarchiques de prix, pour éviter la pratique de la surenchère sur ces produits. Cela s'est traduit par des visites de contrôles de prix dans 12 003 points de vente et la prise de sanctions pour 707 infractions constatées.

C'est l'ensemble de ces dispositifs qui a permis à la Côte d'Ivoire d'amoindrir l'impact de la hausse des prix.

Conscient que cela nécessitait des efforts additionnels, le Président de la République, à l'occasion de la fête d'indépendance, a pris d'importantes mesures de revalorisation des salaires, dont le caractère historique et exceptionnel a été reconnu par les organisations syndicales, en raison de leur ampleur et leur nature qui touchent plus de 250 000 fonctionnaires et agents de l'Etat. À titre d'illustration, on note des gains substantiels de 60 000 FCFA minimum chaque mois pour presque un tiers des fonctionnaires. L'allocation familiale bloquée à 2500 FCFA par enfant depuis mai 1961 a été multipliée par trois. Sur les cinq prochaines années, ce sont plus de 1 195 milliards de FCFA qui seront reversés, à travers l'ensemble de ces mesures, aux fonctionnaires afin d'améliorer leurs revenus et

de permettre à leurs familles de mieux vivre et de s'épanouir.

Pour le Secteur privé, à la demande du Gouvernement, les discussions entre les employeurs et les employés ont permis un accord d'augmentation de 25% du SMIG (revalorisation du SMIG de 60 000 FCFA à 75 000 FCFA).

Cette amélioration des revenus concerne également les producteurs agricoles sur lesquels repose le progrès économique. Afin de préserver leur pouvoir d'achat, ils ont bénéficié d'un soutien du Gouvernement qui a permis la fixation du prix du cacao à 900 FCFA et à 750 FCFA pour le café, malgré un contexte international difficile et défavorable. Le Gouvernement, à la demande du Président de la République, a renoncé, ainsi, à une part substantielle des ressources qu'il percevait sur ces produits afin de garantir aux paysans des revenus décents.

Au total, face aux effets imprévisibles de la hausse des prix de produits, favorisée par la conjoncture internationale, le Gouvernement a su faire preuve d'une très grande réactivité qui a permis de contenir l'inflation dans les limites soutenables par les populations. Par ailleurs, les revenus des travailleurs de plusieurs secteurs d'activités ont été revalorisés dans une logique de renforcement de leur pouvoir d'achat et au nom de l'esprit de solidarité qui guide l'action du Président de la République, **SEM Alassane OUATTARA**.

Par ailleurs, la hausse des prix trouvera une solution dans des approches structurelles qui permettront d'augmenter l'offre de produit et les revenus des populations. C'est pourquoi le gouvernement travaille à améliorer la productivité agricole, à désenclaver les lieux de production, à développer les marchés entre les acteurs, à promouvoir la création des Zones industrielles pour ajouter de la valeur et donner du travail au jeune tout en renforçant la dynamique globale. C'est ainsi qu'une solution durable sera trouvée au problème de la cherté de la vie ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le **Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale**, est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale (MEPS). À ce titre, ses principales missions sont : (i) améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent ; (ii) renforcer la gouvernance du marché du travail et veiller au respect des conditions du travail décent ; (iii) garantir aux populations l'accessibilité à une meilleure protection sociale.



II. Réformes majeures en 2022

Quatre (04) principales réformes ont été mises en œuvre au cours de l'année 2022.

II.1. Les réformes relatives à la consolidation de la mise en œuvre de la CMU

Il s'est agi principalement de la prise du décret relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'enrôlement à la CMU et de l'arrêté fixant la nouvelle stratégie d'approvisionnement et de distribution des médicaments délivrés aux assurés de la CMU, qui passent de 242 références de médicaments à 741 références.

II.2. La réforme de l'Institut National de Formation Sociale

Le Conseil des Ministres a adopté un décret portant transformation de l'Institut National de Formation Sociale en Institut National Supérieur de Formation Sociale (INSFS).

Cette réforme fait de cette structure une école supérieure de recherche en action sociale, offrant de nouvelles formations en intervention sociale avec pour objectif de résoudre les vulnérabilités générées par les mutations sociales actuelles.

II.3. La réforme relative à l'institution d'un Ordre du Mérite de l'Emploi et de la Formation Sociale

L'institution de cet ordre vise à récompenser les personnes qui, dans l'exercice de leur fonction publique ou privée, se sont distinguées dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale. Il s'agit de créer une saine émulation pour les acteurs œuvrant dans ces secteurs-clés de notre développement économique et social.

II.4. La réforme du SMIG

Dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie, le Gouvernement et les partenaires sociaux ont procédé, au terme d'un dialogue social inclusif, à la revalorisation du SMIG et des minimas catégoriels du secteur privé. Ainsi, le nouveau SMIG a été fixé à **75.000 FCFA**, correspondant à une revalorisation de **25%** par rapport à son niveau précédent.

III. Point d'exécution des projets en 2022

III.1 Projets achevés en 2022 :

Au titre du secteur de l'Emploi, les activités réalisées concernent principalement :

- la mise en œuvre du Projet de Promotion de l'Emploi Décent (PPED) qui a permis de financer 1.847 bénéficiaires sur 1.500 prévus, organisés en groupements de personnes vulnérables (femmes, personnes en situation de handicap, hommes de plus de 40 ans), dans les régions du Gbèkè, de San-Pedro, Bounkani, Poro et du Tchologo ;
- la mise en œuvre du Projet d'Insertion des Personnes Vulnérables (PIPV) qui a permis de mettre en emploi 1100 personnes vulnérables sur 1000 prévus, à travers des AGR, dans les régions du Tchologo, du Kabadougou, et du Bounkani ;
- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Économie Formelle (SNITEF) a permis de contribuer à la formalisation administrative de 3 000 commerçants du vivrier marchand d'Abidjan. Ils ont bénéficié de renforcement de capacités notamment à l'utilisation du mobile money et des TIC ainsi que l'alphabétisation fonctionnelle et la sensibilisation à l'adhésion à la CMU et au RSTI.

Au titre du secteur du Travail, les réalisations portent sur :

- l'extension du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) à 50 départements à travers la prise des arrêtés préfectoraux instituant les comités de suivi du travail des enfants dans ces départements ;
- la réhabilitation et l'équipement des services en charge du travail, notamment les Directions Régionales du Travail de Bouaflé et de Yamoussoukro ; la dotation de 43 services de l'administration du travail, en équipements informatiques (30 ordinateurs de bureau) et en moyens de mobilités (33 motos) ;

- le renforcement du Dialogue Social, à travers la participation active aux négociations ayant abouti à la signature d'une nouvelle trêve sociale dans le secteur public.

Au titre du secteur de la Protection Sociale, les activités réalisées sont relatives à :

- la mise en œuvre du Projet National d'Assistance aux Personnes Âgées (PNAPA) à travers la prise en charge sociale de 1790 Personnes Âgées dans les localités de Jacquenville, Guitry, Diégonefla, Akoupé-Zeudji (Sous-préfecture d'Anyama) et dans les communes d'Attecoubé (Abobodoumé) et d'Adjamé ;
- l'organisation du recrutement dérogatoire de personnes en situation de handicap à la Fonction Publique, avec le recrutement de 200 personnes en situation de handicap ;
- l'organisation de trois (3) étapes de la « Ronde du Social » dans le cadre du renforcement de la sensibilisation sur les nouveaux instruments de protection sociale ;



- l'extension des nouveaux Régimes de Protection Sociale (Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) et Complémentaire) avec 3,6 millions de personnes enrôlées à la CMU, 160 000 personnes enrôlées au RSTI et 27 000 à la Complémentaire ;
- la prise en charge de plus 320 000 personnes dans le réseau des centres sociaux, sous la tutelle du Ministère ;
- la consolidation de la mise en œuvre de la CMU tant au niveau de l'identification que de l'accès aux prestations.

1.847 bénéficiaires
financés dans le cadre
du Projet de Promotion
de l'Emploi Décent

**Le Projet d'Insertion des
Personnes Vulnérables a permis
de mettre en emploi 1100
personnes vulnérables**

- **Au niveau de l'identification**, le processus a connu une redynamisation depuis octobre 2022 compte tenu de :
 - * la simplification des pièces requises à l'enrôlement induite par la prise de l'arrêté 081/MEPS/CAB du 2 septembre 2022 ;
 - * la prise du décret 2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à l'obligation d'enrôlement à la CMU ;
 - * le renforcement du dispositif d'enrôlement à destination des populations visées par le décret (installation d'équipes d'enrôlement dans les centres d'établissement du permis de conduire d'Abidjan, les centres de demandes du passeport à Abidjan, les Universités et les services d'accueil des établissements sanitaires à forte fréquentation du District autonome d'Abidjan) ;
 - * la reprise de l'opération spéciale d'enrôlement des bénéficiaires du Régime d'Assistance Médicale.
- **Au niveau de l'accès aux prestations**, les principales avancées ont concerné :
 - * l'adoption de la nouvelle stratégie du médicament concrétisée par la prise de l'arrêté interministériel n° 0776 du 28 juillet 2022 qui permet de passer de 242 références de médicaments à 741 références, de les rendre disponibles dans les officines de pharmacie et de relancer ainsi la CMU sur le plan de l'effectivité des soins ;
 - * la signature de la convention entre la CNAM et l'Union Nationale des Pharmaciens Privées de Côte d'Ivoire (UNPPCI) le 25 octobre 2022 pour la mise en œuvre de cette nouvelle politique du médicament de la CMU ;
 - * la poursuite de l'extension du réseau de soins CMU avec l'intégration de 320 établissements sanitaires en 2022, passant ainsi de 976 à 1 296 établissements sanitaires agréés CMU.
- **Les statistiques au 30 novembre 2022** sur la CMU sont les suivantes :
 - * nombre de personnes enrôlées : 3 644 275, dont 399 772 en 2022 ;
 - * nombre de cartes produites : 3 460 562 cartes produites, dont 322 453 en 2022 ;
 - * nombre de cartes distribuées : 2 555 860 , dont 322 513 en 2022 ;
 - * nombre d'actes médicaux délivrés : 103 396 en 2022 ;
 - * taux de service des médicaments : 37,83%.

Au total, la réalisation de toutes ces actions a contribué à la création d'emplois décents en faveur des populations en situation de vulnérabilité (les femmes, les personnes en situation de handicap et les hommes de plus de 40 ans), à l'amélioration du cadre institutionnel et juridique des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration de la couverture sociale des populations de la Côte d'Ivoire ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le **Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE)** a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de protection des familles, des femmes et des enfants. Il a pour missions principales : (i) de protéger la Femme sur le plan économique, social, politique et juridique ; (ii) de favoriser l'épanouissement des citoyens dans le cadre de la Famille ; et (iii) de protéger et promouvoir les droits de l'Enfant.



II. Réformes majeures en 2022

Au titre des réformes majeures en 2022, deux (2) projets de décrets ont été élaborés. Il s'agit du décret portant institutionnalisation des « cellules genre » et du décret portant organisation et fonctionnement du programme de lutte contre les Violences Basées sur Genre (VBG).

III. Point d'exécution des projets en 2022

III.2. Projets achevés en 2022

Les travaux achevés se présentent comme suit :

- au titre du développement de stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural :

- la finalisation des travaux de mise à niveau de quatre (4) Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) ;
- la construction d'un bâtiment de 02 salles (01 bureau et 01 salle de classe) à Dabou ;
- l'achèvement des travaux de construction de la clôture de l'IFEFF de Songon.
- **au titre de l'amélioration du dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables** : la construction et l'équipement des locaux du personnel soignant de l'orphelinat de Grand-Bassam.
- **au titre du renforcement du cadre institutionnel de protection des familles** : la réhabilitation et l'extension de quatre (04) complexes socioéducatifs, ainsi que la finalisation des travaux de réhabilitation et d'extension des complexes de Grand-Gbapleu et de Sirasso ;
- **au titre du Projet Usine des Femmes (USIFEM)** avec la finalisation des travaux de construction du bâtiment annexe à Sinématiali (08 salles pour le service administratif et la salle de stockage, construction du hangar de pré-lavage des matières premières, construction du bâtiment de transformation électrique, équipement de l'usine et organisation d'une mission de suivi et d'évaluation sur 05 sites) dans le cadre du renforcement des capacités socio-économiques des femmes.

III.2. Projets en cours non achevés en 2022

- **en matière d'amélioration du système de planification et de suivi-évaluation** : les activités programmées pour le projet de renforcement du système de collecte et de gestion des données statistiques ont été réalisées à 90% ;
- **en matière de promotion et d'intégration du concept Genre et de développement des approches de luttes contre les VBG**, deux (02) projets sont en cours d'exécution :
 - le projet « Appui Promotion du Genre, Femme & Famille » (1000 supports de promotion développés, 3000 personnes sensibilisées aux droits des femmes et renforcements des capacités de 100 femmes politiques) ;
 - le projet « Appui au renforcement des capacités nationales de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) » (soutien holistique apporté à 5.114 victimes de VBG déclarés ainsi que l'organisation de quatre (04) missions de suivi des plateformes de lutte contre les VBG).
- **En matière d'amélioration du dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables**, quatre (4) projets sont en cours d'exécution :
 - Le Programme de coopération CI-UNICEF de protection enfants et adolescents a permis de distribuer des vivres et non-vivres à 52 familles vulnérables du Kabadougou et du district d'Abidjan, d'identifier 940 enfants et adolescents dont 229 filles au cours de 17 maraudes à Abidjan, Bouna, Adzopé, Abengourou et Bondoukou ;

3000 personnes sensibilisées aux droits des femmes et 100 femmes politiques ont vu leurs capacités renforcées dans le cadre du Projet « Appui Promotion du Genre, Femme & Famille »



- le Programme National de Prise en charge des orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA (PNOEV) a permis d'apporter des soins et soutiens à 220 647 Orphelins et Autres Enfants Vulnérables (OEV) et leurs familles ainsi que des soutiens juridique et judiciaire à 25 000 Jeunes adolescents vulnérables et OEV ;
- le Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables a réalisé des appuis médicaux, techniques, financiers à 3 396 enfants et adolescents vulnérables identifiés lors des maraudes ;
- la Réhabilitation, l'extension et l'équipement de deux (2) centres d'accueil et d'encadrement des enfants en situation de vulnérabilité dans la localité d'Agboville et à Marcory (zone 4C) ;
- **en matière de renforcement du cadre institutionnel de protection des familles**, le projet de réhabilitation et d'extension des complexes socioéducatifs est en cours de réalisation dans les localités de Dabakala et de Treichville avenue 1, avec des taux de réalisation de 80% ;

3 396 enfants et adolescents vulnérables identifiés lors des maraudes ont bénéficié d'appuis médicaux, techniques, financiers

5.114 victimes de VBG ont bénéficié d'un soutien holistique dans le cadre du projet « Appui au renforcement des capacités nationales de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) »

- **en matière de renforcement des capacités socio-économiques des femmes, les actions portent sur :**

- la mise en œuvre du Projet d'autonomisation de la Femme rurale, avec un taux d'exécution de 95%, qui a permis la formation de 850 femmes à l'entrepreneuriat ;
- la poursuite du Projet USIFEM, avec la construction de deux usines respectivement dans le Bafing et le Kabadougou.

En conclusion, les investissements réalisés ont été centrés sur l'amélioration de l'offre de service et la participation plus accrue des femmes à l'industrialisation du pays et à l'accélération de leur autonomisation sociale, économique et juridique tant en milieu urbain que rural.

En outre, les actions renforcées en faveur de la petite enfance et de la lutte contre les VBG, participent de la prise en charge des couches vulnérables en termes d'amélioration de leurs conditions de vie ●

30. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA) a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Enseignement Technique, de Formation Professionnelle et d'Apprentissage. Il a pour missions principales de : (i) répondre à la demande en formation des populations pour leur insertion dans la vie active en vue de favoriser leur promotion socioprofessionnelle ; et de (ii) satisfaire aux besoins du secteur productif en personnels qualifiés pour améliorer la performance et la compétitivité notamment celle du secteur privé.



II. Réformes majeures en 2022

Trois (03) textes majeurs ont été adoptés

II.1. La loi d'orientation de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage :

Cette loi vise à créer un cadre institutionnel en vue de vulgariser et de rendre plus accessibles les formations professionnelles et techniques.

Promulguée le 13 octobre 2022, cette loi élève le partenariat Ecole–Entreprise au rang de principe de fonctionnement de l'ETFPA et autorise la délégation de la gestion d'une ou plusieurs structures publiques de formation professionnelle et technique à des groupements de professionnels, d'une ou plusieurs branches professionnelles.

II.2. Le décret portant réglementation de la bourse et du secours financier de l'ETFPA

Ce décret, adopté par le Conseil des Ministres du 06 septembre 2022, introduit la bourse de mobilité. Cette bourse est accordée par l'État pour une période inférieure à 12 mois, à un élève, un étudiant ou un apprenti, dans le cadre d'une convention, en vue d'une immersion dans une structure de formation, une entreprise ou une institution à l'étranger.



L'objectif visé est d'améliorer la formation technique et professionnelle et de constituer un vivier d'enseignants vacataires, mobilisables pour les établissements ou structures de formation.

II.3. La transformation de 14 Centres de Formation Professionnelle en Lycée Professionnel

Il s'agit d'accroître les capacités d'accueil et de répondre à une forte demande au Brevet de Technicien (BT) dans certaines filières, notamment la maintenance industrielle, l'hôtellerie et le tourisme, et les BTP. Sont concernés, les Centres de Formation d'Abengourou, Bimbresso, Bondoukou, Bongouanou, Daloa, Divo, Gagnoa, Guiglo, Katiola, Korhogo, Kouto, Man, San-Pédro et de Touba.

III. Point d'exécution des projets en 2022

III.1. Projets achevés en 2022

Les projets ci-après ont été effectivement achevés au cours de l'année 2022.

Au titre des travaux de construction, réhabilitation et équipements

- Réhabilitation et équipement de deux (02) établissements (Centre Electronique et de Formation Appliqué, LP de Ferké) ;
- Phase 1 des travaux de réhabilitation de deux (02) établissements (*LPC de Yopougon, LT de Yopougon*) ;
- réhabilitation et équipement partiel de quatre (04) lycées et centres de formation professionnelle (*LP de Jacquerville, CET de Bouaké, CFP de Bondoukou, LP de Daoukro*) ;
- réhabilitation des internats du *Lycée Professionnel de Jacquerville et de Man* ;
- réalisation des études APS et APD de sept (07) établissements (*Agboville, Botro, Cocody, Dabou, Daloa, Dimbokro, Yopougon*).

Au titre des activités relatives aux formations qualifiantes

- Formation de 2 000 jeunes apprentis dans les métiers du Bâtiment et travaux Publics (BTP), de l'hôtellerie, de la Mécanique, etc. ;
- formation 35 jeunes, futurs enseignants à l'ETFP, dans 2 métiers du BTP (topographie et conducteurs d'engins) dans le cadre d'une collaboration avec l'Ageroute et le Club Abidjan Ville Durable ;
- formation de 142 jeunes dans six (06) parcours aux métiers de la grande distribution.

Au titre des activités relatives au renforcement des capacités du personnel

- Renforcement des capacités de 235 membres du personnel du METFPA.

Au titre des activités relatives au pilotage du dispositif

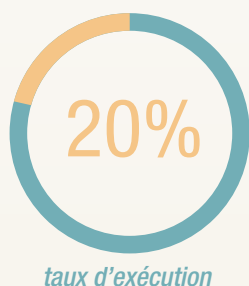
- Relance des activités du Comité paritaire de pilotage (CPP), organe de pilotage du partenariat avec le secteur privé en matière de formations professionnelles ;
- mise en place du cadre opérationnel de l'Ecole de la deuxième Chance (E2C) ;
- acquisition de 29 véhicules dans le cadre du deuxième C2D en vue de faciliter la mobilité des différentes directions ;
- mise en place d'un système de gestion informatique intégré (ERSYS) ;
- mobilisation d'un écosystème de partenaires à travers (i) la signature de partenariats avec 10 Institutions de formation au Canada, en France et en Suisse, et (ii) l'établissement de partenariats avec une vingtaine d'entreprises privées pour mettre en œuvre l'Académie des Talents et l'Ecole de la 2^{ème} Chance.

III.2. Projets en cours non achevés en 2022

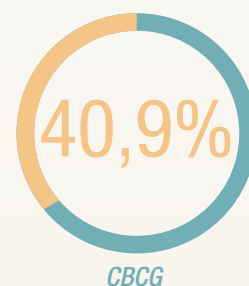
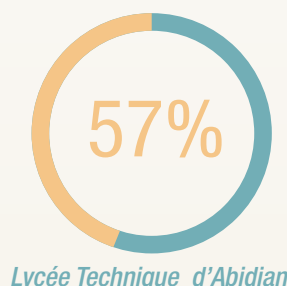
Plusieurs projets à réaliser sont programmés sur plusieurs années. Ainsi, les projets encore en cours depuis 2021 sont :

- la construction et l'équipement d'un centre de formation dédié aux énergies renouvelables à Yopougon. À ce jour, le taux d'exécution global du projet est estimé à 20% et la fin prévue pour 2023 ;
- la construction de 7 établissements de formation professionnelle à Diabo, Yamoussoukro, Dabakala, Kong, Korhogo, Abidjan (Ebimpé) et Gbéléban. Le taux de réalisation physique Global du projet qui était quasiment nul en 2021 est de 20% en 2022. La fin de ce projet est prévue pour 2023 ;
- la réhabilitation et l'équipement des lycées et centres de formation professionnelle et technique (LT d'Abidjan, CBCG de Cocody). À la fin de l'année 2022, les taux d'exécution des travaux de réhabilitation du Centre Bureautique Communication et de Gestion de Cocody (CBCG), du Lycée Technique d'Abidjan sont respectivement de 57%, 40,9%.

Construction et l'équipement d'un centre de formation dédié aux **énergies renouvelables** à Yopougon



Réhabilitation et équipement des lycées et centres de formation professionnelle et technique :



III.3. Les projets majeurs lancés en 2022

Les activités ci-après ont été lancées et devraient s'achever en 2023. Il s'agit de :

- la construction d'un garage-école à Abobo ;
- la formation de la deuxième cohorte de 500 jeunes dans le cadre de la grande distribution ;
- la formation par apprentissage de 4000 apprentis dans 32 établissements ;
- la réhabilitation et équipement des lycées et centres de formation professionnelle (Collège d'Enseignement technique (CET) d'Adzopé, CFA de Yopougon).

En somme, l'ensemble des réformes et projets mis en œuvre a pour objectif d'aboutir, à l'horizon 2025, au renforcement du dispositif de formation attractif et efficace, avec un taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'ordre de 80% et un effectif de 400 000 personnes formées et insérées dans le cadre de l'école de la deuxième chance ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le **Ministère de la Culture et la Francophonie** a pour missions principales de défendre, protéger et promouvoir le patrimoine culturel national, d'améliorer la rentabilité économique et sociale des produits culturels et de renforcer la représentation de la Côte d'Ivoire dans les instances francophones et culturelles à l'international.



II. Réformes majeures en 2022

Les réformes majeures mises en œuvre par le Ministère de la Culture et de la Francophonie se présentent comme suit :

II.1. Réformes réalisées

Six (06) EPN ont été concernés par des décrets portant organisation et fonctionnement en vue de l'amélioration de leur gouvernance. Ce sont :

- l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
- l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC) ;
- la Commission Nationale de la Francophonie (CNF) ;
- Centre National des Arts et de la Culture (CNAC) ;
- l'Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire (ONAC-CI) ;
- le Palais de la Culture Bernard Dadié (PCBD).



II.2. Réformes en cours

Le Projet de loi portant Industrie de la Musique vise notamment à l'institution d'un Registre National des Artistes et à la prise de mesures sociales par l'Etat pour garantir la sécurité sociale des artistes, en particulier ceux qui sont en situation de handicap a été adopté.

En outre, l'on note que certaines réformes en lien avec le financement du secteur des industries créatives et culturelles sont en cours. À cet effet, le ministère a commandité les études suivantes :

- étude de marché du secteur des Industries Créatives et Culturelles (ICC) sur toute l'étendue du territoire national, dans le cadre de la promotion des ICC : projet financé sur le Troisième C2D, prévu s'achever en 2023 ;
- étude portant sur le régime fiscal et douanier des Industries Culturelles et Créatives, avec le Bénin et le Sénégal comme pays d'études comparatives.

III. Point d'exécution des projets en 2022

III.1. Projets achevés en 2022

Les réalisations du Ministère pour l'année 2022 ont porté sur :

- **Au niveau de la Culture**
 - Tenue du Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA) du 5 au 12 mars 2022 ;
 - signature du partenariat public-privé avec la Société Générale de Côte d'Ivoire le 23/06/2022 pour la Réhabilitation du bâtiment de la Poste à Bassam en vue de la Création d'un musée d'art contemporain ;

- renforcement des capacités des étudiants de l'INSAAC par les experts en Anthropologie, Archéologie et Conservation dans le cadre de l'Accord de coopération culturelle avec le Mexique ;
- début du processus de restitution par la France du tambour parleur « Djidji Ayôkwè » ;
- restauration et inscription de trois (3) mosquées de style soudanais du Nord et du Nord-Est de la Côte d'Ivoire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- étude portant sur le régime fiscal et douanier des Industries Culturelles et Créatives ;
- organisation de la Creative Africa Nexus Weekend (CANEX WKND) en collaboration avec le ministère du Commerce et de l'Industrie, du 25 au 27/11/2022.

- **Au niveau de la Francophonie**

- Organisation par la Côte d'Ivoire du 18ème Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement à Djerba, en Tunisie, les 19 et 20 11/2022 ;
- installation du second réseau des Centres de Lecture et d'Actions culturelles (CLAC).

III.2. Projets en cours non achevés en 2022

Deux (2) projets majeurs en cours seront poursuivis en 2023. Ce sont :

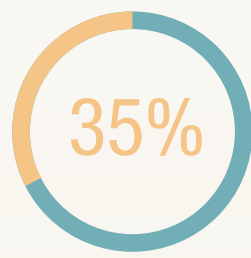
- la construction du Centre National Technique de Lecture Publique et de l'Animation Culturelle (CENATELPAC) à la Riviera-FAYA : taux de réalisation 2022 : 35% ;
- la réhabilitation des bâtiments de l'INSAAC : taux réalisation 2022 : 60%.

III.3. Les projets majeurs lancés en 2022

Deux (2) projets majeurs en cours seront poursuivis en 2023. Ce sont :

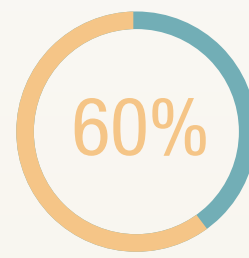
- le projet d'ouverture de « La Maison de l'Art » (musée d'art contemporain et centre culturel) à Grand-Bassam, par restauration d'un bâtiment colonial : ce projet est le fruit d'un partenariat public-privé entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la fondation Orange ;
- la construction et l'équipement du Lycée Professionnel d'Enseignement Artistique de Yamoussoukro ;
- la restitution par la France du tambour parleur « Djidji Ayôkwè ».

Construction du Centre National Technique de Lecture Publique et de l'Animation Culturelle à la Riviera-FAYA



Taux de réalisation 2022

Réhabilitation des bâtiments de l'INSAAC



Taux de réalisation 2022

En somme, les projets réalisés ont permis la protection du patrimoine culturel, le développement de circuits culturels touristiques avec des incidences financières pour les populations locales qui ont été impliquées.

Ils ont également permis de confirmer le leadership de la Côte d'Ivoire et de contribuer à son rayonnement au plan international. Le déploiement des Centres de Lecture et d'Action Culturel (CLAC) a eu un impact sur l'amélioration des résultats scolaires dans les zones de leur implantation. Le secteur de la culture a un impact sur le renforcement de la cohésion sociale, gage de stabilité et de paix, il est une opportunité pour la création d'emplois et de revenus pour la jeunesse ●

I. Rappel des principales missions du Ministère

Le **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable** a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de développement durable. Il a pour missions principales de : (i) préserver l'environnement ; (ii) contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations ; et (iii) faire la promotion du développement durable.



II. Réformes majeures en 2022

Trois (03) principales réformes ont été mises en œuvre. Elles se présentent comme suit :

II.1. Adoption du nouveau code de l'environnement

L'avant-projet de loi portant code de l'environnement a été adopté en Conseil des Ministres du 27 septembre 2022. Ce projet de loi qui modifie la loi 96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement vise à intégrer dans le corpus législatif les nouveaux enjeux écologiques tels que la lutte contre les changements climatiques, la protection de la diversité biologique, la promotion de l'économie verte et de l'économie bleue, la gestion des déchets d'équipement électrique et électroniques, le développement de la fiscalité environnementale, la réglementation des polluants organiques persistants, la limitation des émissions des gaz à effet de serre, la lutte contre l'érosion côtière, l'implication des collectivités territoriales, du secteur privé et des associations de protection de l'environnement.

II.2. Mise en place d'un Groupe d'Experts National sur l'Évolution du Climat (GENEC)

Afin de mettre en place un Groupe d'Experts National sur l'Évolution du Climat (GENEC) qui aura pour mission de réaliser des rapports périodiques sur le climat, les études de faisabilité ont été élaborées en 2022. Les textes y afférents sont en cours d'élaboration.

II.3. Poursuite de la mise en place d'une Agence Nationale de Gestion Intégrée du Littoral (ANAGIL)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°2017-378 du 2 juin 2017 relative à l'Aménagement, à la Protection et à la Gestion Intégrée du Littoral et afin de pérenniser les acquis du projet WACA et assurer ainsi une gestion durable et intégrée du littoral ivoirien, il est proposé la création de l'Agence Nationale de Gestion Intégrée du Littoral (ANAGIL).

Cette Agence est chargée de l'aménagement, de la protection et de la gestion intégrée du littoral. Un Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée du Littoral (PAGIL) a été élaboré et l'avant-projet de décret portant création de l'ANAGIL a été transmis au Secrétaire Général de Gouvernement.

III. Point d'exécution des projets en 2022

Les projets et investissements réalisés ont été centrés sur l'amélioration de la gouvernance et du développement d'une conscience citoyenne en matière d'environnement et de développement durable, la lutte contre les changements climatiques et l'amélioration de la résilience des populations, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles y compris la biodiversité et la promotion de l'économie circulaire.

III.1. Au titre de la gouvernance en matière d'Environnement et de Développement Durable

L'ensemble des interventions du gouvernement au cours de l'année 2022 a permis d'améliorer l'évaluation environnementale des projets et programmes à mettre en œuvre au niveau national. Ainsi :

- 195 rapports d'évaluation environnementale de projets de développement ont été validés dont 114 rapports d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), 13 rapports de Constats d'Impact Environnemental (CIES), 38 Plans de Gestion Environnementale-Audit (PGE-A), 10 rapports d'Audits Environnementaux, 20 Attestations d'approbation provisoire d'Évaluation Environnementale de projets de développement ont été validés ;
- 577 inspections des installations classées ont été réalisées.

Par ailleurs, l'état des lieux de la mangrove ivoirienne a été finalisé.

III.2. Au titre de la lutte contre les changements climatiques

Les efforts du Gouvernement ont permis de renforcer la lutte contre les changements climatiques et d'accroître la résilience des populations.

En matière de négociation internationale sur la désertification, la Côte d'Ivoire a abrité la 15^{ème} conférence des parties (COP15) des Nations Unies sur la désertification, en Mai 2022.

Au terme de cette importante rencontre, les partenaires techniques et financiers ont accepté de financer la mise en œuvre d'un programme de gestion durable des sols et de restauration des écosystèmes forestiers, adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement dénommé « Initiative d'Abidjan » pour plus de **2,5 milliards de dollars US** sur les cinq (05) prochaines années.

En matière d'actualisation des outils de lutte contre les changements climatiques,

la Côte d'Ivoire a soumis sa contribution déterminée au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques. Cette stratégie ambitionne de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 30,41% à l'horizon 2030.

En matière d'adaptation et d'atténuation aux effets des Changements climatiques,

l'ensemble des actions du Gouvernement a permis d'obtenir les résultats suivants :

- 557 ha de superficie de forêts classées couvertes par des mesures de conservation accrue de la biodiversité ;
- 63 sites d'orpillage ont été démantelés dans le Parc National de Taï (PNT) ;
- 5000 ha d'espèces médicinales et fruitières ont été plantés à la périphérie du PNT par les communautés.

En matière d'aménagement et d'investissement pour la résilience des zones côtières de la Côte d'Ivoire,

les résultats suivants ont été obtenus :

- identification de 148 groupements collectifs pour 1210 membres potentiels et 431 projets individuels dont 227 hommes et 204 femmes ont été enrôlés ;
- sélection de 600 bénéficiaires des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- création de 2 ha mangroves dans les villages de Braffedon (1 ha) dans le département de Grand-Lahou et de Elima (1 ha), dans la région du Sud-Comoé ;
- installation des « Comités mangroves » dans les villages cibles pour booster l'activité de planting et de réhabilitation des mangroves.

III.3. Au titre de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité

Les actions du Gouvernement pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles y compris la biodiversité ont permis de renforcer les activités de surveillance des parcs nationaux et réserves naturelles, la recherche sur les espèces biologiques, les aménagements, les actions d'appui en faveur des populations riveraines et la formation des agents.

En matière de surveillance et de protection des parcs nationaux et réserves naturelles (PNR),

les patrouilles ont mobilisé 35 587 Hommes-Jours sur l'ensemble des PNR. Ces missions de surveillance ont permis d'effectuer 258 interpellations.

En matière d'aménagements,

une pompe hydraulique a été construite à Kolokaha (Réserve du Haut Bandama) et un logement pour Maître construit à Oussou (Réserve de Lamto). Un moulin multifonction a également été remis aux populations de Gouralo et Ouattarasso à la périphérie du Parc national du Mont Sangbé.

En matière de suivi écologique,

3 échelles limnimétriques ont été acquises dans le cadre de l'évaluation des impacts des changements climatiques.

En matière de promotion et d'écotourisme,

ce sont 532 séances de sensibilisation ou d'éducation environnementale qui ont été tenues et ont touché 30 761 personnes et 7 826 élèves. Par ailleurs, 13 739 visiteurs ont été reçus dans les parcs nationaux et réserves.

En matière de lutte contre les pollutions,

1 676 m³ de résidus liquides conformes des navires ont été déchargés et traités, 474 sacs de 100 kg de macro-déchets sur le plan d'eau lagunaire enlevés et transportés à la décharge pour le maintien en bon état de fonctionnement des barrages entre le pont HKB et l'hôtel du Golf. Par ailleurs, sur les 13 lacs de la ville de Yamoussoukro, les lacs 2, 3 et 4 qui longent la Présidence de la République ont été réhabilités.

En ce qui concerne la protection de la santé et de l'environnement,

les résultats suivants ont été obtenus :

- équipement du Laboratoire de Toxicologie et d'Hygiène Agro Industrielle (LTHAI) de l'Université Félix Houphouët Boigny en outils d'échantillonnage et d'analyse des Poly Bromo Diphényles Ethers (PBDE) dans les Véhicules en Fin de Vie (VfV) et les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ;
- 155 personnes issues des Institutions et administrations sectorielles et 537 acteurs des filières relevant des casses d'Abidjan, dont 382 hommes et 155 femmes ont été formés et sensibilisés sur les questions de manipulation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et des Véhicules en Fin de Vie (VfV) ;
- 40 inspecteurs du Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL) ont été formés pour la surveillance des installations classées exerçant dans le secteur des déchets d'équipements industriels.

III.4. Au titre de la promotion du Développement Durable

Les efforts du Gouvernement en matière de Développement Durable ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- 70 représentants des Villes, Régions et Districts ont été formés sur le processus d'élaboration des Rapports Locaux Volontaires ;
- 30 nouveaux Sénateurs, Députés et Universitaires ont été formés aux techniques d'approche de plaidoyer « Advance Family Planning, specific, measurable, achievable, relevant and time-bound » (AFP SMART) pour un plaidoyer efficace sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) ;
- 10 campagnes de sensibilisation pour l'appropriation et la promotion du Développement Durable ont été organisées pour les populations ivoiriennes et plus spécifiquement la jeunesse.

Au total, les résultats obtenus des activités et réformes menées, ainsi que les projets en cours, contribuent à renforcer les efforts du Gouvernement, dans une synergie d'actions des différentes parties prenantes, dans le cadre de la préservation de notre environnement et à la promotion du Développement Durable ●

CONCLUSION

L'année 2022 a été marquée par des réformes importantes, notamment l'adoption des nouveaux statuts du corps diplomatique, de la fonction publique et de la magistrature, l'instauration d'un cadre de suivi du PND placé sous l'autorité du Président de la République et le renforcement du cadre de Planification du Programme d'Investissement Public (PIP) qui passera désormais en Conseil des Ministres.

Ces réformes ont pris en compte l'écosystème de l'accompagnement du secteur privé, et le secteur du logement à l'effet d'accélérer la construction des logements sociaux en tirant les enseignements des expériences récentes.

L'année 2022 a été marquée au niveau de la mise en œuvre des projets par l'accélération de certains investissements structurants et du renforcement des infrastructures sociales, sanitaires, éducatives et économiques.

Les grands projets ayant connus une avancée significative comprennent l'autoroute Yamoussoukro – Bouaké avec l'achèvement du tronçon Yamoussoukro-Tiébissou, les voiries de certaines villes majeures comme Daloa, Yamoussoukro et Bouaké, et les travaux liés à la Can 2023 avec la construction des stades de Yamoussoukro, Abidjan, Ebimpé, Bouaké, Korhogo et San Pedro.

Les efforts dans le domaine social se sont poursuivis, notamment avec l'électrification de près de 600 villages, l'adduction d'eau de 186 localités et villages et surtout la mise en place d'un nouveau programme social du Gouvernement pour faire face à la fragilité dans les zones frontalières plus exposées au terrorisme.

Grâce aux efforts entrepris, la politique de transformation des matières premières commence à donner des résultats avec plus de 40 unités de transformation inaugurées en 2022 et une trentaine lancée. Trois (03) zones industrielles sont en construction et la politique de régionalisation s'affirme davantage.

Conformément aux instructions du Président de la République qui attache du prix au principe de résultats, la production de ce document bilan à fin décembre 2022 permet de rendre compte des avancées enregistrées sur l'année 2022, de présenter les défis et de tracer le chemin pour une performance améliorée en 2023, année charnière dans la mise en œuvre du PND 2021-2025.

Les efforts de l'année 2022 se sont aussi matérialisés par l'adoption d'une feuille de route devant encadrer l'action gouvernementale en 2023, dès le mois de décembre afin de permettre aux différents ministères d'exécuter leurs activités dès janvier 2023 ●



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

